

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 59

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Marriott Harbourfront Hotel
1919 Upper Water Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 3J5

Tuesday, August 23, 2022

Tenue à :

Hotel Marriot Harbourfront d'Halifax
1919, rue Upper Water
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 3J5

Mardi, le 23 août 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Me Rachel Young

Commission Counsel /
Conseillère de la commission

Me Lori Ward

Counsel / Conseillère

Me Michael Scott

Counsel / Conseiller

Me Patricia MacPhee

Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
COMM. ADJ. LEE BERGERMAN, Assermenté	2
Questions par les Commissaires	2
COMM. BRENDA LUCKI, Affirmed	35
Interrogatoire en-chef par Me Rachel Young	35
Contre-interrogatoire par Me Michael Scott	89

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
4221	(COMM0062475) Transcription de l'entretien de la commissaire Brenda Lucki avec la Commission des pertes massives en date du 4 août 2022	36
4225	(COMM0061748) Lettre du 11 mai 2021 des commissaires de la Commission des pertes massives adressée à la commissaire Brenda Lucki	73
4226	(COMM0061749) Réponse de la commissaire Brenda Lucki du 19 mai 2021 à la lettre des commissaires de la Commission des pertes massives du 11 mai 2021	74
4227	(COMM0063051) Courriel du procureur général du Canada	77
4228	(COMM0049334) Courriel entre Mme Scanlan et DC Brennan	80
4229	(COMM0020441) Courriel du commissaire Lucki à Darren Campbell, daté du 24 avril	111

Halifax, Nova Scotia

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

--- L'audience débute le mardi 23 août 2022 à 9 h 34

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour.

Les procédures reprennent en présence de Monsieur le commissaire Michael MacDonald, Madame la commissaire Kim Stanton et Madame la commissaire Leanne Fitch.

COMMISSAIRE FITCH: Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Nous nous rappelons maintenant de ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont subi des torts, leurs familles, et toutes les personnes qui ont été touchées par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

(PAUSE COMMÉMORATIVE)

COMMISSAIRE FITCH: Nous commençons aujourd'hui avec la comparution de la commissaire adjointe à la retraite Lee Bergerman qui va continuer de répondre à des questions de moi-même et des commissaires. Par la suite, ce sera la commissaire de la GRC Brenda Lucki pour parler de plusieurs enjeux, notamment la culture de la GRC, les comptes rendus suite aux actions, les enjeux liés au leadership et le rôle des communications au sein de la GRC. Nous avons réservé davantage de temps demain pour Madame la commissaire Lucki, au besoin.

Comme vous savez, c'est important d'entendre... que comparaissent les officiers supérieurs de la GRC afin d'avoir... d'en connaître davantage au sujet des situations qui pourraient s'améliorer.

Me RACHEL YOUNG: Merci, Madame la commissaire Fitch.

Avant que le témoin revienne, je veux que vous sachiez, hier soir à 9 h 30, le Procureur général du Canada a produit à la Commission une nouvelle note de Lee Bergerman, la témoin qui est actuellement à la barre des témoins, que nous n'avons pas vue, ainsi ne nous a pas été divulguée, nous ne savons pas ce qu'ils

1 disent.

2 J'inviterais Me Ward de nous en parler.

3 **Me LORI WARD:** Merci, Monsieur et Mesdames les Commissaires.

4 Nous avons rassemblé et divulgué les notes de Madame la
5 commissaire adjointe jusqu'en octobre 2020. Comme vous le savez, elle a pris sa
6 retraite. Nous rassemblions ces notes après cette date-là, ça nous a pris du temps pour
7 les rassembler. Nous venons de les recevoir, nous avons pris le temps pour les
8 examiner avant son témoignage. Je regrette qu'on n'a pas pu le faire. C'est les notes
9 d'octobre 2020 jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à sa retraite finalement.

10 **COMMISSAIRE MacDONALD:** D'accord. Merci bien.

11 **Me LORI WARD:** Je regrette cette situation.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maître Young, il me semble qu'on
13 va devoir faire affaire avec cela. On va terminer avec le témoignage avec
14 madame Bergerman. Une fois qu'on reçoit les notes, on va prendre les mesures qu'il
15 faut afin de s'assurer que les étapes et les démarches qu'il faut prendre, on les prendra
16 à ce moment-là. Merci.

17 Bonjour, Madame la commissaire adjointe à la retraite Bergerman.
18 Merci bien d'être revenue. Comme promis, les commissaires auront des questions pour
19 vous et on va commencer par Madame la commissaire Fitch.

20 **--- COMM. ADJ. LEE BERGERMAN, Sous le même serment**

21 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Merci. Bonjour.

22 **COMMISSAIRE FITCH:** Bonjour. C'est « Madame Bergerman »,
23 maintenant? Oui?

24 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Oui, ça, ça va. Dire
25 « Commissaire adjointe à la retraite », c'est un peu long.

26 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci bien de vos apports jusqu'à date
27 aux procédures. Ce fut une longue journée hier. Comme c'est notre coutume, nous
28 avons tendance à faire le suivi avec nos propres questions, certaines de ces questions

1 sont avec du recul, ce sont des questions pour lesquelles nous voudrions des
2 vérifications. Également, on considère... nous regardons vers l'avenir. Même si vous
3 êtes la retraite, nous sommes intéressés dans d'autres recommandations, d'autres
4 suggestions que vous pourriez avoir à nous donner qui n'ont pas été déjà... déjà été
5 couvertes dans votre témoignage auparavant devant la Commission.

6 Hier, lorsque vous avez commencé vos partages avec nous, vous
7 avez parlé des nombreux changements qui ont eu lieu à la GRC pendant votre carrière
8 de 36 ans, vous avez fait le commentaire surtout pour les femmes. Pourriez-vous élargir
9 là-dessus? Faites-vous... si vous faites référence aux femmes, est-ce que c'est les
10 femmes qui servent au sein de la GRC, des civiles, des membres assermentées, si
11 c'est pour les femmes qui sont servies dans la collectivité? Pourriez-vous en parler
12 davantage?

13 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Bien. Par exemple, lorsque je me
14 suis jointe à la GRC, et ma première affectation, c'était à Thompson au Manitoba, le
15 détachement avait, disons, 50 membres réguliers au sein du détachement. Nous
16 faisons... nous étions de la police rurale et de la police urbaine. À ce moment-là, il y
17 avait trois membres féminines au détachement, c'est tout. C'est pas équitable, je dirais.
18 Maintenant, c'est... les membres féminins forment 30 % des membres, également aux
19 postes de leadership, c'est là où je le vois vraiment en ce moment, et (inintelligible) était
20 promu dans les grades où il y a plusieurs... davantage d'occasions pour les membres
21 féminins et les minorités visibles afin d'assurer la diversité chez les hauts gradés de la
22 GRC. J'ai vu un grand changement à cet égard et, bien sûr, puisque je suis femme, je
23 prends note de mes collègues femmes qui occupent maintenant des postes de
24 leadership. Ce n'était pas comme ça il y a 25 ans.

25 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Je suis sûre que vous êtes au
26 courant qu'en 2021 du rapport Bastarache qui a été publié, ç'a été publié en deux
27 mille... en février 2021, ce qui mène à votre dernière année comme commissaire
28 adjointe. Je me demande si les constats du rapport Bastarache vous ont vraiment fait

1 penser au sujet de ces changements qui auraient pu ou ne pas avoir eu lieu. Est-ce que
2 cela a eu une influence sur la façon que vous considérez la situation?

3 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Ben, oui, le rapport Bastarache,
4 c'était difficile de lire ce rapport-là, une déception finalement. Je pense que les gens au
5 sein de l'organisation, pas juste la GRC, mais toute force policière ou toute organisation
6 militaire en fait. On doit vraiment examiner ce rapport-là et considérer les
7 recommandations pour comment procéder à l'avenir. Franchement, si on parle encore
8 de ceci, franchement, selon moi, il y a encore du travail à faire, en tout...
9 respectueusement.

10 **COMMISSAIRE FITCH:** Avez-vous des notions personnelles à
11 partager à cet égard, notamment en matière de solutions à l'avenir qui sont spécifiques
12 en matière de ce rapport-là?

13 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Il me semble qu'il faut avoir...
14 qu'on devrait avoir un comité, il ne faut pas juste parler des recommandations, il faut
15 avoir un comité qui travaille de concert avec différents individus, un groupe diversifié
16 d'individus qui surveille... c'est de la surveillance pour la mise en œuvre, pas juste pour
17 la GRC, pour toutes les forces policières finalement et le militaire, au sujet des milieux
18 de travail respectueux pour tout le monde. Alors, ça va ressembler à quoi? Je ne sais
19 pas. Je pense que c'est quelque chose au niveau fédéral, que cela pourrait être
20 organisé et facilité au niveau fédéral afin que ce ne soit pas tout simplement Ottawa,
21 mais que ce soit animé hors d'Ottawa, oui, mais que ça comprend tout le pays et des
22 gens de différentes régions. Comme vous le savez, il y a de la diversité, des cultures
23 diverses, différentes d'un bout du Canada à l'autre. Voilà une de mes notions.

24 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Je me rends compte que vous avez
25 des antécédents opérationnels approfondis pendant vos 36 ans de service et vous avez
26 parlé de votre transition au poste de commandant divisionnaire dans la division « H ».
27 Pourriez-vous partager avec nous au sujet du processus des promotions? Vous avez
28 parlé de certaines de vos tâches en tant que commandant divisionnaire après avril

1 2020, vous avez été impliqué dans le processus de promotion des autres. Je me
2 demande c'est quoi le processus de promotion pour les commandants divisionnaires
3 afin d'atteindre ce grade-là. Si vous pourriez partager cela avec nous de façon publique.
4 On n'a pas beaucoup parlé de cela lors des procédures.

5 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Certainement. Je vais parler de
6 mon expérience personnelle. Alors, en montant dans les grades dans la GRC, de
7 passant à un officier breveté en commençant au niveau d'inspecteur, surintendant,
8 surintendant principal, et ensuite, étant donné mon expérience et mes antécédents
9 diversifiés dans les forces policières, j'ai eu l'occasion d'interviewer pour le poste de
10 commandant divisionnaire dans la division « H »; entretemps, l'un est réalisé avec les
11 individus en matière de dotation des effectifs des officiers, c'était Kevin Russell (phon.)
12 à l'époque, et le sous-ministre est sur le comité et, eux, ils ont une voix sur qui est
13 sélectionné au niveau de commandant divisionnaire, non seulement dans la division
14 « H », mais pour les autres provinces. C'était mon processus et je ne sais pas combien
15 d'autres personnes ont été interviewées, on ne le sait pas forcément, et d'habitude,
16 c'est pas dix personnes, c'est peut-être trois ou quatre personnes, et, dans mon cas,
17 j'ignore combien de personnes on a interviewées.

18 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci bien. Vous avez dit que la transition
19 vers le rôle du commandant divisionnaire, on avait l'impression que c'était plutôt
20 informel, on a entendu une recommandation comme quoi on pourrait améliorer la
21 situation, des préparations de cartables pour préparer les gens à la transition. Le rôle
22 du commandant divisionnaire, d'après ce que je comprends, c'est que c'est très
23 administratif plutôt qu'opérationnel.

24 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Oui.

25 **COMMISSAIRE FITCH:** Pouvez-vous nous expliquer comment
26 vous jonglez avec les responsabilités de leadership entre la surveillance des opérations
27 et vos tâches, vos responsabilités administratives. Voici pourquoi je pose la question :
28 vous avez partagé hier lors de votre entretien, vous avez... vous dépendiez beaucoup

1 de comptes rendus en montant la ligne hiérarchique. Alors, comment est-ce que vous
2 avez jonglé ces responsabilités de façon personnelle le 18... notamment les 18 et
3 19 avril lors de votre mandat comme commandant divisionnaire?

4 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Je vais commencer par la
5 transition de mon poste antérieur. J'étais l'officier en charge de... responsable du
6 district d'Halifax. Lorsqu'on prend le rôle de commandant divisionnaire, on est
7 responsable à un très haut niveau pour toute la division. Cela est accompagné d'enjeux
8 des ressources humaines, les codes de conduite, les promotions, harcèlements... le
9 harcèlement, la planification, les plans de financement pluriannuels, les budgets. La
10 police fédérale relève du commandant divisionnaire, les services spécialisés de la
11 police fédérale, ils relèvent tous du commandant divisionnaire. C'est un bon point, c'est
12 peut-être que c'est là où vous en venez. Même si les 18 et 19 avril étaient... cela gobait
13 tout notre temps, il y avait encore des responsabilités au sein de la division qu'on ne
14 peut pas écarter. Alors, le code de conduite, il y a des limites en matière de temps, les
15 plaintes en matière de harcèlement ont des limites en matière de temps, je faisais des
16 comités de promotion, ça ne peut pas attendre. C'est quelque chose qui devrait être
17 compris. Même si c'était un évènement majeur, tous les autres éléments continuent
18 d'être en jeu, notamment pour les membres et pour les DPO et les enquêtes criminelles
19 et les services de soutien. Même si nous faisons affaire avec cet évènement
20 catastrophique, on a encore... il y a encore des décès sur les routes, il y a encore des
21 homicides, il y a encore des agressions graves, des agressions sexuelles graves que
22 l'on doit traiter en tant que la police. Parfois, il n'y a pas assez de ressources pour
23 couvrir tous les besoins, alors...

24 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Et l'une des raisons pour lesquelles
25 je voulais étoffer cela, c'était en réponse à Me Bryson qui vous a posé des questions
26 hier sur vos responsabilités, donc je voulais un peu étoffer cet aspect-là.

27 Quand vous avez occupé votre poste en 2019, lors de... je crois
28 que le mandat de modernisation et de transformation avait déjà été affecté à la

1 commissaire Lucki au niveau national. Vous avez parlé des priorités provinciales et
2 nationales hier et de la réconciliation des deux, et alors quelles sont vos pensées sur
3 les priorités établies au niveau national et l'alignement de ces priorités sur les priorités
4 provinciales de Nouvelle-Écosse?

5 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Donc, le mandat que l'on appelle
6 Vision 150, bon, vous connaissez, c'est quelque chose sur lequel la division travaille de
7 façon régulière et l'alignement est assez bon, l'alignement avec non seulement les
8 priorités de la division « H », mais les autres divisions aussi. L'une de mes
9 recommandations à la Commission est un examen de la modernisation non seulement
10 de la culture et des gens et des communautés diverses, mais aussi la modernisation du
11 financement des services policiers en 2022. Le cout des services policiers ont monté en
12 flèche depuis cinq ans. Je pense que vous le savez. La Commission le sait mais c'est
13 un peu cela que je voudrais dire. Et j'espère que la Commission va s'y attarder et va
14 émettre des recommandations, non seulement pour la province et les municipalités,
15 mais aussi pour le Canada.

16 **COMMISSAIRE FITCH :** Pouvez-vous nous donner des exemples
17 où vous avez adopté ou fait votre... la modernisation dans votre rôle de commandante
18 divisionnaire?

19 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Donc, toutes les
20 commandantes, les commandants avaient la responsabilité d'adopter cette lettre de
21 mandat. ça comprenait donc nos employés, nos collectivités, nos communautés
22 autochtones et aussi l'intendance. Donc, cela fait partie de Vision 150. Il y avait pas mal
23 d'embuches en cours de route, entre autres, la Covid. On ne veut pas l'utiliser comme
24 prétexte, mais on était limités, au chapitre ce que l'on pouvait faire en termes de
25 formation, par exemple.

26 **COMMISSAIRE FITCH :** Je voulais y revenir aujourd'hui, parce
27 qu'on vous a posé une question hier, je crois que c'était l'avocate de la Commission, qui
28 vous avait demandé vos idées sur la police communautaire. Et vous avez donc

1 mentionné, lors de votre témoignage, la possibilité, bon, pour les agents de... de venir,
2 bon, prendre un café, jaser. Est-ce que vous avez d'autres idées sur les efforts de
3 modernisation de la police communautaire et comment cela peut aider à maintenir les
4 collectivités plus sécuritaires, à l'avenir?

5 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Oui, on a parlé beaucoup de
6 cela, un peu de cela. Moi je crois beaucoup en la... à la... en la... à la police
7 communautaire et je pense qu'il est important de favoriser ce modèle et d'y participer.
8 Je l'ai trouvé très bénéfique dans les petites collectivités. Il est un peu plus difficile de le
9 faire dans les grandes municipalités, mais on a des équipes qui le font, dans les écoles
10 et lors des événements communautaires. Je crois que l'on pourrait y consacrer
11 davantage d'efforts.

12 On a parlé, entre autres, du programme de police auxiliaire, qui
13 n'est pas ce qu'elle est... il était. Généralement, ce sont des membres de la
14 communauté qui participent. On pourrait peut-être moderniser cette initiative afin de...
15 d'enraciner ou de... d'intégrer certaines personnes au poste de commandement, lors
16 des incidents critiques. Je ne pense pas qu'il faut nécessairement y affecter d'autres
17 policiers, mais peut-être davantage de ressources dans les détachements pour
18 travailler, par exemple, avec les employés affectés aux services aux victimes. C'est
19 quelque chose que je voudrais voir améliorer, en Nouvelle-Écosse.

20 **COMMISSAIRE FITCH** : Seriez-vous d'accord avec moi que la
21 police communautaire est quelque chose qui devrait être impliqué dans tous les aspects
22 de la police, et non seulement que... et que ça ne devrait pas être seulement un
23 programme parmi d'autres?

24 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Oui.

25 **COMMISSAIRE FITCH** : D'accord, je voulais clarifier cela. Mais
26 maître Ward vous avait... vous a posé une question en fin de journée hier, sur les
27 normes de police et l'inquiétude ou la préoccupation que la GRC a essayé d'imposer
28 ses normes, par-dessus les normes provinciales. Une précision : Peut-on dire qu'il y a

1 certaines procédures opérationnelles normalisées qui sont imposées au niveau
2 national, et dont on ne peut pas s'écarter, peu importe l'autorité divisionnaire que vous
3 possédiez?

4 Par exemple les changements en cours, au modèle, à l'ancien
5 modèle de recours à la force, avec la gestion... avec, donc, le remplacement avec...
6 par le nouveau modèle? Si jamais la province de la Nouvelle-Écosse devait créer son
7 propre modèle d'intervention ou de recours à la force, est-ce que la GRC s'adapterait à
8 ce modèle-là en Nouvelle-Écosse, ou est-ce qu'il faudrait que vous acceptiez et
9 adoptiez le modèle national?

10 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Alors j'espère, et je sais que le
11 travail est en cours, et je crois que la commissaire Lucki préside encore ce comité-là,
12 qui s'attarde, se penche sur le recours à la force, la... les différentes façons de... de
13 réduire la tension lors des... de l'intervention policière. Et ce n'est pas que... qu'une
14 intervention provinciale. Et j'espère que ce comité-là va trouver des solutions
15 cohérentes pour tout le Canada. Je ne vois pas comment on pourrait avoir des
16 politiques d'intervention différentes, qui diffèrent d'une province à l'autre. C'est ça mon
17 espoir.

18 **COMMISSAIRE FITCH** : Et quel est l'autre aspect de votre
19 question, madame la commissaire? On peut dire que parfois, dans certaines provinces,
20 la GRC, la commandante divisionnaire ou les officiers supérieurs n'ont pas l'autonomie
21 d'adopter telles ou telles normes qui ne soient pas calquées sur les normes nationales.

22 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Donc, vous parlez du code du
23 travail, n'est-ce pas? Et nos normes de formation?

24 **COMMISSAIRE FITCH** : Non, pas nécessairement. C'est peut-être
25 un exemple, oui. Mais on parlait, par exemple, du... de l'importance d'améliorer les
26 normes de police en Nouvelle-Écosse. Certaines provinces ont des normes plus
27 robustes que d'autres. Et pendant ces procédures, nous avons entendu dire que c'est
28 quelque chose qui se fait à l'heure actuelle. Qu'il est des comités qui ont été établis, la

1 GRC est à la table avec des représentants des collectivités, afin de créer ces normes.
2 Est-ce qu'on peut dire que certaines normes provinciales pourraient voir le jour et ne
3 pas être totalement conformes aux normes nationales de la GRC?

4 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Je pense... je crois pouvoir
5 l'expliquer. Il y a des exemples au Canada, et finalement, les normes de police visent
6 l'interopérabilité. Il est avantageux que la GRC puisse travailler côte à côte avec les
7 corps policiers provinciaux ou municipaux. Mais pour cela, tout le monde doit être formé
8 en fonction de la même norme.

9 Je vais vous donner un exemple, les services cynophiles. Dans ces
10 cas-là, les normes nationales sont plus élevées que celles qui sont déployées dans la
11 plupart des provinces et municipalités. Sauf dans le cas de la Colombie-Britannique et
12 l'Alberta, où les normes cynophiles sont assez robustes. Ça, pour moi, c'est un modèle
13 idéal.

14 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci beaucoup. Oui, excellent, c'est un
15 bon exemple. Au tout début, on dirait, au tout début des procédures, on nous a parlé
16 des normes de formation du Collège canadien de la police et l'on sait que certaines
17 agences, certains policiers se font former au Collège et selon mes... mon expérience,
18 bien que les gens soient formés dans... suivent les mêmes cours, ils vont ensuite,
19 quand ils reviennent à leur organisme d'origine, ils vont individualiser. Ou personnaliser
20 ces formations. On va donc jouer un peu avec les normes, en arrivant chez nous.

21 Donc, vous avez parlé de l'importance de l'interopérabilité, je suis
22 d'accord. Pour toutes les raisons qui ont été déjà exprimées. Mais êtes-vous d'accord
23 que ce serait un domaine d'amélioration possible de la police au niveau national?

24 **Comm. adj. LEE BERGERMAN**: Absolument. Et je vais vous
25 donner un exemple de la Nouvelle-Écosse. Un organisme... un service... un petit
26 service dépense de l'argent pour envoyer un de ces membres au Collège canadien de
27 police afin de devenir un CIC, un chef d'incident critique. Et donc, la formation est
28 magnifique, la personne revient, mais il n'y a pas beaucoup d'incidents critiques, et

1 donc la personne n'a pas l'expérience nécessaire pour apprendre et maintenir son
2 accréditation. Donc, il revient, après le retour à son unité d'attache.

3 Et je sais que le surintendant principal Campbell voulait que ces
4 personnes formées comme CIC suivent d'autres membres de la GRC. Parce que, bien
5 sûr, il y a toujours des incidents critiques ailleurs. Et les petits services n'ont pas accès
6 à ce... cette expérience. On n'arrive pas à... à... à se faire, à pratiquer ces
7 compétences sur le terrain. Donc, je crois que c'est quelque chose qui devrait être
8 favorisé dans les provinces et dans les petits services dans les provinces aussi.

9 **COMMISSAIRE FITCH :** Maintenant, je vais changer de vitesse, et
10 désolée, mes questions portent sur plusieurs thèmes différents. Donc, quand vous avez
11 occupé le poste de commandante divisionnaire, en 2019, c'était au même moment que
12 la GRC avait établi des... la syndicalisation pour les sous-officiers. Et je me demande
13 si... si les bu... s'il y avait eu des contraintes budgétaires. Vous avez dit que ce n'est
14 pas que vous aviez l'impression que la province ne vous appuyait pas, mais vous
15 n'avez pas reçu tout l'argent que vous aviez demandé. Mais vous... je me demande s'il
16 y a un lien avec la syndicalisation? Parce que tout le monde sait que l'une des priorités
17 principales d'un syndicat est d'obtenir des augmentations de salaire. Donc, je me
18 demande si vous avez fait face à ces contraintes-là?

19 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Non, il n'y a pas... il n'y avait pas
20 vraiment de pression que j'ai ressentie à ce niveau national ou du... ou émanant de la
21 province. Pour nous, ou pour mon équipe, il était important de... d'informer les gens,
22 parce qu'on ne savait pas quelle serait la hausse salariale en question. On savait
23 qu'elle serait significative, mais c'était un bon moment pour que la province se prépare.
24 Ce n'était pas... ça s'appliquait à la Division H et à tout le pays. Toutes les provinces
25 devaient se préparer pour cette hausse. Il n'y avait pas eu de hausses salariales depuis
26 2016. C'était mon expérience. Personne m'imposait ou m'obligeait de... de... de faire
27 des compressions budgétaires afin de pouvoir payer ces salaires.

28 **COMMISSAIRE FITCH :** Il a été question de l'article 9, hier,

1 l'article 9, en fait, est un genre de soupape au chapitre de la dotation personnelle. Et
2 donc, il n'est pas évident pour tous que ce soit un mécanisme efficace. Je peux vous
3 donner mon expérience comme commandante divisionnaire. Il fallait invoquer,
4 justement, l'article 9 trois fois. C'était inusité. La première fois, c'était pour les
5 ressources nécessaires suite à l'incident des pertes massives. C'était assez fluide, je
6 n'ai pas eu de... je n'ai pas... la province m'a appuyée dans tout cela. Et on m'a donné
7 aussi des prolongations. Parce ce n'était pas un chèque en blanc non plus.

8 C'est... on nous a dit, bon, on va vérifier cela dans quelques
9 semaines, dans quelques mois et je suis certaine qu'il y avait plusieurs prolongations ou
10 prolongement pour cela. Et ensuite, la prochaine fois qu'il a fallu invoquer l'article 9,
11 c'était lors du conflit de la pêche. C'était suite à un événement très médiatisé dans le
12 sud-ouest de la province, où on n'avait pas les ressources nécessaires pour intervenir.
13 Donc, il était très évident qu'on en avait besoin. Encore là, on a invoqué l'article 9. Il y a
14 eu plusieurs prolongements, et ensuite le conflit de la pêche s'est estompé. Il y avait
15 une période, en hiver, où personne n'était à la pêche, donc on n'avait pas besoin de ces
16 ressources. Ensuite, au printemps, il fallait donc ramener ces ressources sur place. Il
17 fallait invoquer l'article 9 encore une fois.

18 Et ensuite, il y avait certains heurts ou embuches, parce qu'on avait
19 un ministre qui avait changé et des idées différentes sur les responsabilités
20 budgétaires. S'agissait-il d'une responsabilité provinciale ou fédérale? Pour nous, c'est
21 une responsabilité provinciale, donc, c'est la GRC contractuelle. Ça, c'est devenu un
22 conflit, un conflit. C'était encore un conflit ou un différend, au moment que j'ai quitté.
23 Donc, au niveau fédéral, et au niveau provincial, quant aux responsabilités budgétaires.
24 Mais on ne pouvait pas arrêter de faire venir les ressources. On m'a assuré, au quartier
25 général national, mes supérieurs, qu'il fallait poursuivre le travail. Et que quelqu'un allait
26 payer la note. Peut-être qu'il faudrait aller devant les tribunaux, mais... mais c'est
27 comme ça qu'on s'est comporté.

28 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci de nous parler de cela. Vous avez

1 indiqué hier, lors de votre interrogatoire avec la Commission, au sujet des cycles
2 déficitaires pour ce qui est des heures supplémentaires, leurs conséquences, vous
3 seriez d'accord avec moi si je vous dis compter sur les heures supplémentaires, le
4 travail supplémentaire ne peut pas être (inintelligible) ne peut pas durer, parce qu'il y a
5 une fatigue des membres. Vous serez d'accord avec moi aussi que ça augmente aussi,
6 ou ça multiplie les chances d'exposition à des événements traumatiques, ou
7 traumatisants. Donc, ça a des répercussions sur la santé mentale de vos membres?

8 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Oui, tout à fait, je suis
9 entièrement d'accord avec ça.

10 **COMMISSAIRE FITCH**: Et que pensez-vous des répercussions
11 sur, justement, sur la sécurité publique en général?

12 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Tout à fait. Lorsqu'on a des
13 agents de police qui sont fatigués ou déprimés, c'est clair que ça a des répercussions
14 sur leurs capacités, sur leur engagement comme ils se doivent de l'être. Je suis
15 d'accord avec vous que ça ne peut pas durer; lorsqu'il n'y a pas d'équilibre de vie, donc
16 que ce soit la vie privée, la vie de famille ou aussi le monde du travail. Donc, ce n'est
17 pas une façon idéale pour ce qui est de gérer cela. Je peux dire que souvent, on
18 analyse qui a fait beaucoup de travail par rapport à la santé et s'il y a des plaintes
19 publiques aussi qui proviennent et il se peut qu'il y ait un certain modèle dans ça – je
20 suis sûre que vous connaissez cela. Donc, ce sont de très bons points à prendre en
21 considération pour ce qui du niveau des ressources, mais aussi pour maintenir aussi
22 une régularité.

23 **COMMISSAIRE FITCH**: Vous avez parlé des cycles financiers
24 pluriannuels pour lesquels vous avez demandé – je pense que tous ceux qui travaillent
25 dans la fonction publique connaissent ces pressions. Mais je suis curieuse, là, pour en
26 savoir plus sur les discussions précédentes de différentes formulations que vous utilisez
27 pour la dotation de personnel, par rapport à ce qu'on appelle le ratio de population. On
28 sait aussi que les questions d'intérêt de la sécurité publique, bien sûr, ont besoin de

1 certaines solutions. Et là, je serais curieuse – je reconnais que le processus financier
2 pluriannuel, c'est clair que vous avez un nombre de personnes qui contribue à cela.

3 Pouvez-vous nous dire à quoi ressemble, justement, cette formule
4 pour essayer, pour ce qui est de la dotation en personnel, en ressources pour chaque
5 division pendant que vous étiez en poste et si vous avez des recommandations à cet
6 égard?

7 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : En particulier, bien sûr, la
8 formule va dépendre de la géographie, elle va dépendre de, bien sûr, la population
9 dans une région donnée. Donc, nous avons toute une section – je pense qu'on en a
10 déjà parlé ici – c'est eux qui le font, c'est leur travail de travailler avec la municipalité,
11 avec la province. Ils prennent en considération aussi la diversité de certaines
12 communautés, dans certaines communautés où on voudrait avoir des personnes qui
13 représentent... qui vont représenter ces diverses communautés. Donc les
14 communautés autochtones et les communautés néo-écossaises, donc, sont prises en
15 considération.

16 Et je pense que comme on l'a dit hier, je voudrais mettre l'accent
17 sur le fait que les municipalités des provinces, elles vous soutiennent, mais comme
18 vous l'avait dit, dans le secteur public, il y a pas mal... il y a beaucoup de pression –
19 dans par exemple, les soins de santé. Donc, on n'obtient pas toujours ce que l'on veut
20 lorsqu'il est question de dollars et de cents, même. C'est un processus et je pense qu'il
21 peut être modernisé.

22 Et je l'ai dit hier et je vais le répéter aujourd'hui : il est question
23 d'une analyse complète des budgets de maintien de l'ordre qui étaient soumis à la
24 Commission des pertes massives et je pense que c'est un document de 14 pages très
25 complet au sujet de nos ressources et j'espère, je souhaiterais que cette commission va
26 l'examiner avec précision parce qu'il y a toute une explication de la complexité de la
27 budgétisation des ressources de la province de la Nouvelle-Écosse.

28 **COMMISSAIRE FITCH**: Merci. Une dernière question pour ce qui

1 est des cycles, des formules de cycles pluriannuels. Je me demande, dans votre
2 processus de réflexion, avec certains de vos collègues, est-ce qu'on a pensé à des
3 manières innovatives pour ce qui est de la police ou du maintien de l'ordre qui vont
4 porter sur les réponses, les réactions? C'est-à-dire qu'une fois que la police est
5 engagée pour réagir dans le cadre d'un évènement, il y a des cas où il y a eu des
6 échecs, bien avant qu'il y ait ces appels.

7 Donc, dans vos plans financiers ou cycles financiers pluriannuels
8 pour la GRC, quelles idées ont été proposées pour la province de la Nouvelle-Écosse
9 pour la GRC pour ce qui est de la prévention, de la résolution de problèmes, pour aider
10 à justement à réduire un tant soit peu la responsabilité?

11 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Je peux vous donner quelques
12 exemples pour parler de cela. Encore une fois, l'accélérer et ce processus ou ce à quoi
13 ressemble ce programme, des choses dont on n'a pas nécessairement besoin, où le
14 commissaire doit être là pour aider le monde. Et pour ce qui est de la mise en œuvre au
15 sein de cette division, ça a été utile, ce qu'on appelle... je vous donne juste des
16 exemples de ce qu'on a fait.

17 Je ne sais pas si vous avez entendu parler de l'Unité de rappel?
18 Les appels de service, on n'a pas besoin forcément d'un policier qui va être... se
19 présenter sur les lieux, mais ça nécessite une discussion avec les agents de police au
20 téléphone. Donc ça, c'est une chose et je pense que... bien sûr, je pense qu'aussi,
21 désormais, que l'on doit moderniser.

22 Donc, ce sont ces quelques exemples par rapport à ce qu'on a fait
23 pour essayer d'éliminer l'appel de service.

24 **COMMISSAIRE FITCH**: Merci. On va changer de sujet,
25 maintenant, encore une fois. Lorsque vous avez rejoint la Division H comme
26 responsable, vous avez parlé du 18 et du 19 avril et vous avez eu un appel de la part
27 d'agents de police qui étaient au commandement dans la soirée du 19 avril au sujet
28 d'une fusillade et encore une fois, dans la matinée, vous avez reçu un appel

1 téléphonique de la part de Chris Leather.

2 Donc, à ce moment-là, j'imagine qu'il y a eu prise de connaissance
3 qu'il y avait une réplique d'autopatrouille de voiture de police. Vous avez bien sûr vu la
4 photo dans les médias, la photo de la réplique de la police, de la voiture de police. Et je
5 pense que c'est une réaction commune par pas mal de personnes, mais en tant que
6 responsable de votre organisme, comment avez-vous réagi en apprenant une pièce
7 aussi importante, une pièce d'information aussi importante par les médias et non par
8 vos collègues ou votre personnel?

9 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : J'ai eu une brève discussion
10 avec Chris Leather parce que bien sûr, Chris était en furie dans cette matinée et j'étais
11 au courant qu'il y avait une réplique de police, de police et ce n'était pas un manque de
12 volonté ou d'essai. Ils ont essayé de m'envoyer la photo par téléphone, mais ça a pris
13 du temps pour moi pour recevoir la photo par téléphone. Donc, en essayant... j'étais en
14 train d'essayer d'ouvrir dans mon téléphone pendant qu'elle passait sur CTV News et
15 bien sûr, j'étais stupéfaite. Ma réaction... ma réaction première, c'était qu'on avait une
16 voiture de police et bien sûr, je ne savais pas qu'ils avaient déjà parlé de cela. Alors, j'ai
17 appelé Chris et je lui ai dit que ça devait être une voiture de police, il a dit non. Vous
18 avez entendu ce qu'il a dit, que bien sûr, on a vu le signe et ce n'est pas un véhicule de
19 la police de la division H.

20 C'est décevant, bien sûr; j'étais déçue et j'aurais voulu avoir plus
21 de détails plus tôt dans la matinée, mais je sais aussi que c'était une furie, il y a
22 beaucoup de choses qui allaient, qui se passaient. Et donc, j'ai compris que je devais
23 me lever, aller voir mon téléphone, aller au bureau, voir le véhicule sur le téléphone
24 parce qu'on ne peut pas rester au téléphone, on ne peut pas. Et je n'avais pas de radio,
25 ce qui aurait été utile, mais je ne l'avais pas.

26 Donc, c'est comme ça que ça s'est passé. Je me suis rendue au
27 bureau et voilà.

28 **COMMISSAIRE FITCH**: Merci. Donc, vous avez sauté à l'une de

1 mes questions concernant si vous aviez accès aux radios pour être à l'écoute des
2 communications en temps réel pour, bien sûr, être au courant de la situation. Donc,
3 c'est quelque chose qui n'a pas été... ça n'a pas été le cas?

4 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Non, justement (inaudible) il y
5 aurait eu des recommandations, je dirais, mais certainement, ça aurait été utile pour
6 moi parce que dès que je me suis rendue au bureau, le surintendant principal Campbell
7 avait une radio et on était tous là à écouter sa radio parce que les choses se passaient
8 de façon très rapide et comme vous le savez. Donc, c'était la seule façon pour nous de
9 savoir, d'être au courant de ce qui se passait.

10 **COMMISSAIRE FITCH:** Pendant les 18 et le 19 et les jours qui ont
11 suivi, par rapport... et les dernières semaines, en termes de communications, en tant
12 qu'agent responsable, pensez-vous avoir eu ou reçu les informations en temps voulu
13 par rapport... qui ont rapport avec vos responsabilités pour ce qui est d'informer ou
14 d'assumer vos responsabilités provinciales au sein de la GRC et par rapport aussi à la
15 commissaire adjointe Brennan?

16 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Vous parlez des 13 heures, vous
17 parlez de la semaine ou des semaines après?

18 **COMMISSAIRE FITCH:** Je parle du 18 jusqu'à ce qu'il y ait des
19 discussions critiques importantes que vous avez eues. Pensez-vous que vous avez eu
20 des informations de confiance et fiables qui vous permettaient de faire votre travail de
21 façon correcte?

22 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** En rétrospective, par
23 rétrospective, c'est clair que je ne recevais pas les informations les plus exactes, les
24 plus précises. Mais ceci dit, ce n'était pas par manque d'essais ou de tentatives. Les
25 informations changeaient d'une minute à l'autre, à toutes les minutes. Donc, c'était
26 assez difficile, justement, d'avoir le nombre exact de victimes, même pour moi; aller de
27 chez moi jusqu'au véhicule, on a appris qu'on avait quelqu'un de blessé. Ensuite, j'ai
28 appris qu'il y a quelqu'un qui a été couché. Donc, ça a pris deux minutes, donc le temps

1 que je sorte de chez moi et que j'aille vers mon véhicule, il y avait déjà une victime qui
2 était tombée. Donc, les choses changeaient au fil des minutes, à toutes les minutes.

3 **COMMISSAIRE FITCH:** Je comprends que depuis le 18, le 19, il y
4 a eu des réflexions, des changements qui ont eu lieu au sein de la structure de la
5 division H. Le STO était aussi en progrès pour ce qui est des efforts de modernisation
6 et je comprends, sur la base des témoignages que nous avons entendus pendant les
7 deux derniers mois, que maintenant, il y a une salle spéciale pour ça qui se trouve au
8 siège national, pour les incidents critiques. Pouvez-vous nous dire c'est quoi le but
9 premier de cette salle et comment ça fonctionne depuis que vous avez quitté? Pouvez-
10 vous me parler de cette amélioration?

11 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Pour être honnête, je ne sais
12 pas. Ça peut être une salle supplémentaire en plus. Mais après les pertes massives, cet
13 espace a été... maintenant, c'est au sein du STO, de la STO, il y a une salle pour le
14 commandement d'incidents critiques, on a cela. Mais on a aussi ce qu'on appelle une
15 espèce de... ce qu'on appelle une salle de crise ou une cellule de crise. Donc, il peut y
16 avoir des vidéoconférences, il y a pas mal de capacité en termes de vidéoconférences.

17 **COMMISSAIRE FITCH:** Savez-vous si ça a été préparé pour des
18 activités avec les groupes de gestion d'urgence? Pardonnez-moi, je ne me rappelle pas
19 du mot exact, cette unité pour ce qui est de la gestion des urgences au sein de la GRC
20 qui a été réduite, dont le nombre de ses membres a été réduit?

21 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Oui. On a aussi... c'est-à-dire
22 que je ne sais pas si on a parlé de ça. C'est pour des catastrophes ou des... donc,
23 c'est... on appelle ça un centre opérationnel d'urgence. Donc, il y a de l'équipement
24 technique au sein du bâtiment, donc, c'est ça ma compréhension, qui est particulier, qui
25 est pour un poste de commandement des incidents critiques avec la STO.

26 **COMMISSAIRE FITCH:** Je sais que le système de gestion des
27 urgences devait porter sur des événements, des désastres naturels, des événements
28 planifiés, mais se peut-il qu'à l'avenir, que quand le poste de commandement soit établi

1 sur le terrain, que ça serait utile de pouvoir utiliser votre système de gestion d'urgence
2 de façon à travailler avec d'autres services?

3 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Donc, vous parlez de la
4 possibilité que le centre d'opérations d'urgence divisionnaire travaille avec d'autres
5 services – mettons dans le cas d'une émeute, j'ai déjà vu un travail collaboratif de ce
6 type.

7 **COMMISSAIRE FITCH:** Et cela n'a pas été fait le 18 et le 19 avril?

8 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Et bon, le temps de mettre en
9 fonction le service, le centre des opérations d'urgence divisionnaire, l'évènement avait
10 déjà pris fin. Donc, je ne connais pas exactement la séquence, mais il aurait été difficile
11 d'utiliser ce système.

12 **COMMISSAIRE FITCH:** J'arrive à mes dernières questions – ça
13 dure un peu plus longtemps que prévu. Vous avez parlé de la civilisation ou de la GRC,
14 c'est-à-dire de rendre ou d'intégrer des civils ou des aspects civils à la GRC et vous
15 avez parlé aussi du rôle des services aux victimes dans le contexte provincial. Il y a des
16 provinces qui ont de telles ressources intégrées à leurs organisations. Est-ce que cela
17 pourrait représenter une valeur ajoutée pour l'intégration de ces gens dans n'importe
18 quel organisme provincial qui serait établi?

19 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Oui, je crois et aussi un
20 programme de liaison familial serait recommandable avec la formation connexe, car
21 certaines personnes ont dit qu'il n'y a pas de formation et je sais que cela dépend
22 beaucoup de la situation aussi, mais d'après mon expérience dans d'autres divisions,
23 par exemple lors de tueries par gangs, on a établi des coordinateurs de liaison familiale
24 dans ces cas-là, et, dans ces cas-là, bon, il faut aller devant les tribunaux, les auteurs
25 qui ont tué leurs proches se trouvent devant les tribunaux. Je trouve le programme
26 important et quelque chose qui doit être amélioré.

27 **COMMISSAIRE FITCH:** J'avais aussi d'autres questions hier sur la
28 gestion de la confidentialité, l'intervention en cas d'incidents critiques, et cetera, mais je

1 sais que certaines de ces questions ont déjà trouvé des réponses suite aux questions
2 posées par l'avocate de la Commission et suite à votre... à l'interrogatoire avec vous.
3 Donc, j'ai... mes questions sont terminées.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

5 Alors, Commissaire Stanton.

6 **COMMISSAIRE STANTON:** J'ai parlé un peu de la perte de
7 confiance dans l'institution de la GRC et je me demandais, se référant au rapport
8 Bastarache de 2021 sur la mise en œuvre de l'entente de règlement sur le harcèlement
9 sexuel, le juge Bastarache demande un changement de culture à la GRC, mais il dit
10 que ce serait difficile de le faire. Il dit qu'il est nécessaire d'apporter des changements
11 fondamentaux à la GRC, mais je crois, dit-il, qu'il est difficile que le... qu'il est peu
12 probable que le changement culturel provienne de l'intérieur de la GRC et vous avez dit
13 que vous ne voyez pas de barrières à la mise en œuvre des recommandations. Alors,
14 vous êtes à la retraite maintenant. Quelles sont vos idées sur ces différents points de
15 vue sur la possibilité de l'institution de se changer?

16 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Je ne vois pas de manque de
17 volonté de la part de la GRC. Je crois que le changement est obligatoire et je pense
18 que vous allez, donc, écouter aussi la commissaire et le sous-commissaire, ce sont des
19 gens qui ont la possibilité d'imposer ce changement de culture, et vous avez aussi des
20 commandants divisionnaires qui sont gagnés à cette... à la nécessité de ce
21 changement, mais ça prend du temps. J'ai vu déjà beaucoup de changements de
22 culture, mais il y a encore beaucoup de travail à faire. Je ne crois pas qu'il y ait qui que
23 ce soit dans la GRC qui occupe un poste supérieur dans... qui ne le reconnaisse pas.

24 **COMMISSAIRE STANTON:** Et vous avez parlé de l'importance
25 d'avoir des mécanismes de suivi robustes. Pouvez-vous nous dire davantage sur la
26 définition de ce terme? Quels types de mécanismes d'imputabilité doivent exister afin
27 de mettre en œuvre ces recommandations?

28 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Comme j'ai dit en réponse à la

1 commissaire Fitch, je crois qu'il faudrait avoir un organisme auquel... qui serait
2 composé non seulement de policiers ayant le grade et l'autorité de prendre des
3 décisions, mais aussi un comité divers qui comprendrait aussi des membres de la
4 communauté et qui pourrait donc suivre le rapport, la mise en œuvre des
5 recommandations. Il ne faudrait pas que ça soit... que cela incombe à chaque
6 organisme de faire son travail, de faire cavalier seul, il faudrait qu'il y ait une certaine
7 surveillance, un suivi, un mécanisme de suivi.

8 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, l'implication des civils dans...
9 ou des non-policiers dans le mécanisme d'imputabilité.

10 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** C'est exact.

11 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, changeons de vitesse.

12 Madame la registraire, peut-on voir le document 34818COMM qui
13 avait déjà été déposé en preuve, mais qui n'a pas été abordé hier.

14 Il s'agit d'une demande de la part du vice-président de la FPN, Pete
15 Merrifield, et c'est un document qui a été envoyé à vous et qui appuie la demande des
16 membres que les personnes de l'unité GTI à temps partiel soient affectées à l'unité à
17 temps plein pendant 14 jours. Caporal Mills a comparu devant nous en mai et c'était
18 pour lui un point litigieux, que ce n'était pas encore arrivé. Alors, pour... certaines
19 personnes le voyaient comme une déficience, une faille de communication, mais
20 d'autres l'ont vu comme le refus de faire ce que les gens qui avaient été les premiers
21 intervenants ce soir-là avaient demandé. Ils ont dit que cela leur aurait été utile et ils
22 n'avaient pas compris pourquoi on ne l'avait pas fait.

23 Il y a un autre document, 34817, Madame la registraire, le courriel
24 qui est retransmis au surintendant Campbell de l'époque – bon, il était surintendant à
25 l'époque. Vous lui demandez qu'en est-il et vous avez donc ensuite parlé avec
26 monsieur Campbell au téléphone, n'est-ce pas?

27 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** J'ai appuyé cette demande et j'ai
28 aussi appuyé l'idée, ainsi que le surintendant principal Leather. Étant donné le

1 traumatisme subi par ces personnes, donc j'appuyais cette demande. C'était des gens
2 qui étaient redevables à Darren Campbell et aussi à l'inspecteur Don Moser, et ce
3 n'était pas un manque d'efforts, c'est qu'il y avait des gens qui travaillaient à temps
4 partiel qui devaient être de service la nuit suivante, donc on n'avait pas assez de
5 ressources et on a mis trop de temps pour répondre à cette demande. C'est ce que j'ai
6 compris. Je me souviens d'avoir dit à Chris Leather : « Comment se fait-il que l'on met
7 tant de temps à répondre à cette demande? Ce n'est pas une demande
8 déraisonnable. » Je pense que c'est... je ne sais pas si monsieur Leather en a parlé
9 devant vous, mais c'était lui qui travaillait avec Darren Campbell et Don Moser.

10 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, qui devait prendre la décision?
11 Qui a causé ce retard?

12 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Je ne crois pas qu'il y avait un
13 manque, que l'on n'avait pas pris la décision, c'est qu'il fallait obtenir les ressources
14 nécessaires pour avoir une certaine période pendant laquelle on pourrait faire le bilan,
15 mais comme vous avez entendu de la part d'autres témoins, le niveau de ressources
16 était inadéquat. Je pense que des membres à temps partiel sont venus d'Halifax, il y en
17 avait un aussi de Southwest, un autre de Northeast, et les niveaux de dotation en
18 personnel étaient à des niveaux critiques, il y en avait pas parce que des membres
19 avaient dû prendre des congés suite aux traumatismes.

20 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, les gens... qui était
21 responsable de combler ces postes?

22 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Bon, c'est des DPO qui
23 devaient...

24 **COMMISSAIRE STANTON:** Et je me souviens que monsieur
25 Campbell parlait du rapport Browner (phon.), l'importance de combler les postes lors
26 des insuffisances, et donc, c'est un problème de longue date qui n'a pas encore été
27 réglé. Et donc, il nous faut un mécanisme de responsabilités afin de mettre en œuvre
28 les recommandations, n'est-ce pas?

1 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Oui, c'est vrai, c'est juste, mais
2 on doit insister sur le niveau critique des ressources tout de suite après l'incident. On
3 n'avait pas assez de monde.

4 **COMMISSAIRE STANTON:** On a parlé de différents aspects des
5 rapports après action, et l'une des raisons que vous avez données... les comptes
6 rendus après action, et l'une des raisons pour lesquelles il n'y a pas eu de tels comptes
7 rendus, c'est que... était qu'il y avait une enquête, mais l'enquête du crime... sur le
8 crime est différente, une chose très différente de l'analyse de ce qui a bien marché et
9 ce qui n'a pas très bien marché. Donc, parlons encore du compte rendu après action et
10 surtout de l'analyse de l'incident critique qui avait été demandée par le surintendant
11 principal Leather. Je vais y arriver dans quelques instants. Pardon, Campbell.

12 Monsieur Leather nous a dit qu'un compte rendu après action
13 aurait pu être commandé par vous, par l'officier des opérations criminelles ou un autre
14 officier, et aussi monsieur Brennan nous a dit récemment qu'il y a une politique de la
15 GRC qui oblige la préparation d'un compte rendu après action après un incident critique
16 majeur. Est-ce que vous connaissez cette politique?

17 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Oui.

18 **COMMISSAIRE STANTON:** Monsieur Brennan nous a dit aussi
19 que la politique exigeait que chaque division, et non pas le quartier général national,
20 devait se responsabiliser pour la préparation du compte rendu après action, n'est-ce
21 pas?

22 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Oui.

23 **COMMISSAIRE STANTON:** Avez-vous pris la décision à quelque
24 moment que ce soit que la division « H » n'allait pas préparer un tel rapport?

25 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Non, mais il s'agissait de
26 préparer ce rapport dans... cela... il fallait mettre du temps et on n'avait pas les
27 capacités, et aussi l'enquête en cours n'était pas encore conclue. Les informations
28 changeaient d'une minute à l'autre, et donc, j'aurais trouvé le compte rendu plus utile si

1 toute l'information nécessaire était disponible.

2 **COMMISSAIRE STANTON:** Mais je ne comprends pas cette
3 confusion entre l'analyse de la réponse versus l'enquête du crime.

4 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Oui, mais il y avait encore... il y
5 avait le vidéo, le travail, l'étude des vidéos, des appels 9-1-1, ç'a duré pendant des
6 mois.

7 **COMMISSAIRE STANTON:** Oui, d'accord, mais ça, ça porte sur
8 l'enquête.

9 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** D'accord, oui, mais ça devait
10 aussi avoir un rôle à jouer dans un compte rendu après action, mais je crois que le
11 surintendant principal Campbell en a parlé, on n'avait pas la capacité dans la division
12 de préparer un compte rendu après action, on n'avait pas le personnel nécessaire.

13 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, vous trouvez important... vous
14 trouviez important de préparer un tel rapport, un tel compte rendu, mais que vous
15 n'aviez pas les effectifs nécessaires.

16 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Moi, j'appuyais l'idée de préparer
17 l'analyse de l'incident critique. Je savais qu'il y avait un compte rendu après action du
18 GTI et aussi le rapport du GIMU.

19 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, il y avait deux ébauches après
20 action qui ont été préparées de différents éléments de la réponse, mais je ne crois pas
21 que d'autres rapports ont été initiés par vous et aucun de ces rapports n'a été complété.

22 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** C'est exact.

23 **COMMISSAIRE STANTON:** Alors, moi, ce que je comprends, c'est
24 qu'il y avait une occasion pour apprendre de ce qui a marché et ce qui a moins bien
25 marché, quelles ont été les forces et les faiblesses lors de l'intervention. Étant donné
26 l'existence de cette politique, comment est-ce que vous réconciliez l'absence de ces
27 comptes rendus avec l'existence de cette politique?

28 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Bon, je reviens encore à la

1 question des effectifs, on n'avait pas les effectifs nécessaires dans la division. Si je
2 devais préparer un compte rendu après action, j'aurais dû faire appel à une autre
3 division ou au quartier général national. Il aurait fallu affecter non seulement une
4 personne, mais une équipe, et, à l'époque, après l'incident des pertes massives et avec
5 le conflit de la pêche, à chaque instant j'avais 30 à 50 ressources d'autres divisions déjà
6 ici en train de nous appuyer avec les opérations de première ligne. Donc, il aurait été
7 impossible ou du moins pas faisable d'affecter 5 ou 6 ou 10 membres à un compte
8 rendu après action.

9 **COMMISSAIRE STANTON:** Le surintendant principal Campbell
10 nous a dit que la raison pour laquelle il faut obtenir une révision d'incident critique en
11 dehors de la division était que les gens étaient trop impliqués, avaient... étaient trop
12 émotifs, mais vous dites qu'il est surtout question de capacité d'effectifs.

13 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Moi, je dis que c'est les deux. On
14 parlait de la possibilité d'un examen qui pouvait être effectué par des CIC qui ont de
15 l'expérience, par exemple la police municipale de Vancouver, la force policière du
16 Québec provinciale, mais je pense que monsieur Campbell disait en fait que les gens ici
17 de la division étaient trop émotifs pour pouvoir faire un tel examen.

18 **COMMISSAIRE STANTON:** Nous comprenons que cette demande
19 a été faite auprès du siège social national pour avoir un examen indépendant de
20 l'intervention en cas d'incident critique. Quand est-ce que vous avez appris à ce sujet?

21 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** J'ai eu des discussions générales
22 avec le surintendant principal Robin lorsqu'il est arrivé, et une fois que j'ai reçu son
23 analyse de l'équipe de gestion des questions d'intérêt pour H-Strong-2...

24 **COMMISSAIRE STANTON:** Désolée, il est arrivé...

25 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** En janvier 2021.

26 **COMMISSAIRE STANTON:** Alors, vous avez dit qu'il y avait
27 d'autres personnes avec lesquelles vous avez discuté de ce sujet?

28 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Commissaire adjoint Daley, moi-

1 même et surintendant principal Rodman (phon.) ont eu une discussion générale, on
2 pensait que c'était une bonne idée d'avoir un examen indépendant de l'intervention en
3 cas d'incident critique, peut-être un exercice de table avec un scénario qui serait
4 semblable.

5 **COMMISSAIRE STANTON:** Ça, c'est au début de 2021. Pourquoi
6 pas demander cela plus tôt? Il y a avril 2020 jusqu'au début de 2021, pourquoi pas
7 dans les mois entre cette période-là?

8 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Je ne suis pas sûre s'il n'y a pas
9 eu des discussions. Moi, j'en ai pas eu, mais il aurait pu y avoir des discussions, mais
10 j'ignore si ça s'est produit, avec le surintendant principal Campbell, avec le Programme
11 national des incidents critiques, mais ce n'était pas considéré à l'époque ou, en tout
12 cas, moi, je ne connaissais pas ces discussions-là avant que John Robin arrive.

13 **COMMISSAIRE STANTON:** En tant que commandant
14 divisionnaire, lorsque vous savez qu'il y a une politique qui exige un compte rendu suite
15 aux actions et que vous voyez que vos propres ressources n'ont pas la capacité de le
16 faire, il me semble que cela vous incomberait de demander cela d'une instance externe.

17 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Pour un incident critique?

18 **COMMISSAIRE STANTON:** Bon. Il semble que c'est là où ça s'est
19 passé, mais tout aspect en fait des pertes massives.

20 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Je ne comprends pas la
21 question.

22 **COMMISSAIRE STANTON:** Je me demande pourquoi ça a pris
23 d'avril 2020 jusqu'à mars 2021 avant qu'il y ait même une ébauche d'une demande
24 pour une enquête... un examen indépendant de l'intervention?

25 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Bien, à ce stade-là de la priorité
26 des suites jusqu'décembre 2020, c'était l'enquête, c'était ça la priorité. Et là, une fois
27 que le surintendant Robin est arrivé, c'était la première fois que j'ai eu des discussions
28 sur l'incident, l'examen de l'intervention en cas d'incident critique. Encore une fois,

1 c'était en plein dans une enquête et je n'avais pas les ressources ni la capacité de le
2 faire au sein de la division.

3 **COMMISSAIRE STANTON:** Vous n'êtes pas en charge de
4 l'enquête comme telle; votre intérêt, c'est la santé et le bien-être et la réactivité de
5 l'organisation dans son ensemble. Étant donné que l'enquête avait lieu et que vous
6 avez affecté des personnes à cette tâche-là, pourquoi pas assumer de la responsabilité,
7 de chercher ailleurs pour les ressources pour aborder l'analyse de ce qui s'était bien
8 passé et ce qui ne s'était pas bien passé?

9 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Je cherchais des ressources à
10 l'époque entre les suites qui pourraient remblayer les services de police de première
11 ligne de la province. C'était ça ma priorité. Un examen n'était pas ma priorité à
12 l'époque.

13 **COMMISSAIRE STANTON:** Vous avez mentionné hier que vous
14 avez parlé avec le commissaire adjoint Dalley ou plutôt, vous aviez dit que c'était lui qui
15 a pris la décision de ne pas faire un examen indépendant. Avez-vous discuté de cela
16 avec lui?

17 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Non.

18 **COMMISSAIRE STANTON:** Pourquoi pas?

19 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Cela aurait été une discussion
20 qu'il aurait eue avec le surintendant principal, il me semble, Robin. Je n'ai pas eu des
21 discussions directes, mais c'est une notion, comme on me l'a expliqué, c'est que cette
22 commission avait déjà été annoncée et que bon, je devais vraiment lui laisser vous le
23 dire. Mais c'est ce qui m'a été expliqué, c'est que l'intervention en cas d'incident critique
24 serait examinée ici, avec la Commission et que ça serait quelque chose qu'on pourrait
25 faire par la suite.

26 **COMMISSAIRE STANTON:** Avez-vous accepté cette explication-
27 là?

28 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Bien, peu importe si je

1 l'acceptais ou non, j'avais besoin de l'indépendance et il fallait que ce soit animé ou
2 facilité par le siège social national. Il n'y avait rien que je pouvais faire à ce stade-là
3 jusqu'à ce que cette examination soit faite des pertes massives et c'est quelque chose
4 qui aurait pu être fait après.

5 **COMMISSAIRE STANTON:** Avez-vous eu une discussion avec le
6 commissaire adjoint Brennan, fait demande pour un examen?

7 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Non, je n'ai pas fait cela.

8 **COMMISSAIRE STANTON:** D'accord. J'essaie juste de
9 comprendre, d'autres personnes ont posé des questions au sujet des différents rôles et
10 des responsabilités des diverses personnes qui occupaient des postes haut gradés, des
11 postes supérieurs. Et tant que commissaire adjointe et chef divisionnaire dans la
12 division H, quelles décisions avez-vous prises au sujet de vos priorités dans ce rôle-là
13 suite aux pertes massives?

14 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Pour moi, les priorités, c'était
15 l'affectation de ressources pour... en fait, l'affectation de ressources critiques que nous
16 abordions, donné suite, il y avait plusieurs membres qui étaient hors service qui avaient
17 besoin d'aborder des questions de bien-être. La priorité pour moi-même, pour les mois
18 par la suite, c'était par l'entremise de l'article 9; il s'agissait de mobiliser et d'avoir des
19 agents de police à travers le Canada pour venir vous aider pour remblayer les postes
20 dans les détachements.

21 **COMMISSAIRE STANTON:** Alors, sur le plan de vos priorités,
22 c'était surtout en ce qui a trait à l'affectation de ressources pour les premières lignes?

23 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** La santé et bien-être des
24 membres, de nos membres aussi et s'assurer qu'ils recevaient le soutien par
25 l'entremise de services de santé. Ça, ça continuait pendant des mois à la suite des
26 pertes massives. Et également, s'assurer que les collectivités étaient soutenues et
27 s'assurer qu'il y avait des agents de police pour répondre aux appels 9-1-1. Voilà la
28 priorité.

1 **COMMISSAIRE STANTON:** Pouvez-vous donner des exemples
2 d'étapes concrètes que vous auriez pris pour vous assurer que votre équipe de
3 leadership restait complète et était ciblée sur les besoins des Néo-Écossais et des Néo-
4 Écossaises, notamment les collectivités touchées ou les collectivités les plus touchées?
5 Pouvez-vous nous donner des exemples de démarches concrètes que vous auriez
6 entreprises à ce stade-là?

7 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Notre équipe de leadership était
8 très engagée avec les détachements qui étaient les plus touchés. Nous avons des
9 réunions de stratégie sur comment mieux aborder les besoins des collectivités et des
10 membres dans les collectivités. Moi-même et le surintendant principal Leather, on fait
11 beaucoup de travail en travaillant avec l'agent des services de santé. On a fait des
12 visites de détachements et des collectivités et notre équipe de leadership a fait cela et
13 le surintendant principal a travaillé de près dans les collectivités qui étaient les plus
14 touchées, avec... c'était des réunions avec les familles et les leaders communautaires
15 pendant de six à huit mois par la suite, je dirais.

16 **COMMISSAIRE STANTON:** Madame la greffière, il y a un autre
17 document que je voudrais mettre à l'écran; c'est le COM57233, c'est un document de
18 2013, c'est cette fois le Guide de commandement du contrôle des communications.
19 Vous nous avez indiqué hier que Marleen Snowman, c'était le responsable de
20 commandement à Kodiak. Vous aviez dit responsable en second, vous avez dit qu'elle
21 était le responsable en second à Kodiak en 2014. Vous avez dit qu'elle est tout à fait
22 passionnée au niveau des recommandations, de la mise en œuvre des
23 recommandations du rapport McNeil, tout à fait compréhensible – elle est la co-
24 rédactrice de ce rapport.

25 Êtes-vous au courant de ce rapport-ci? Peut-être que vous pourriez
26 l'agrandir, Madame la greffière et descendez un peu, s'il vous plaît? Il s'agit des
27 meilleures pratiques et leçons tirées d'incidents majeurs à travers l'Amérique du Nord.
28 Êtes-vous au courant de ce guide-là?

1 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Je n'ai jamais vu ce document.

2 Je n'ai pas vu.

3 **COMMISSAIRE STANTON**: Non, vous ne l'avez pas vu. Merci,
4 Madame la registraire. Le surintendant principal a indiqué dans son entrevue avec nous
5 que lui-même ne l'avait pas vu, qu'après les évènements des pertes massives, les
6 auteurs... Bon, vous nous avez dit que les auteurs... que cette personne était
7 passionnée en matière de mise en œuvre. Les auteurs de ce rapport, qui est déposé en
8 pièce avec la Commission, font preuve de passion en matière de besoins de... ils ont...
9 il y a beaucoup de leçons qui sont à tirer et disons, à analyser et ont rassemblé un plan
10 d'action pour les décideurs en cas d'incident critique, notamment pour la région
11 Atlantique et cherchaient le soutien de tous les membres pour la mise en œuvre. C'est
12 un programme assez complet pour des opérations lors d'incidents critiques.

13 Je me demande si vous n'étiez pas au courant de cela et le
14 surintendant principal n'était pas au courant de ceci? Comment est-ce que cette
15 absence de partage de notions complètes suite aux actions, même si on avait un
16 rapport suite aux... un compte-rendu suite aux actions, comment est-ce qu'on le
17 partage de façon efficace afin que les gens dans des rôles de leadership deviennent
18 des champions dans la mise en œuvre de recommandations connues?

19 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Je pense, à l'avenir, un tel... je
20 pense qu'un tel document devrait faire partie d'un cartable de présentation pour un
21 officier responsable des enquêtes criminelles ou un commandant en cas d'incident
22 critique, le surintendant qui s'occupe de cela. Ça serait une façon d'assurer leur
23 éducation à cet égard. Moi, j'ai reçu beaucoup de documents à lire et cela n'était pas
24 inclus parmi ceux-là; peut-être que ça n'aurait pas... ça aurait été bénéfique de lire ce
25 document-là, mais peut-être que... c'est quand même des opérations.

26 **COMMISSAIRE STANTON**: C'est pas une critique que j'adresse
27 que vous n'avez pas lu. C'est finalement... c'est pour les gens qui doivent mettre en
28 œuvre les changements, pour s'assurer qu'ils reçoivent les renseignements lorsqu'il y a

1 des collègues qui ont fait ce genre d'analyse. Il me semble qu'il y a des couches et des
2 couches de gestionnaires qui ont tous une pointe de la tarte, mais ils n'ont pas tout le
3 portrait. J'ai mélangé mes métaphores! Ce que je peine à exprimer, c'est comment
4 s'assurer que dans nos recommandations, afin que les renseignements soient bien
5 distribués, comment s'assure-t-on que les gens qui ont besoin de recevoir les
6 renseignements vont vraiment les recevoir? Est-ce qu'il existe une structure centrale?
7 Nous savons qu'il y a un Centre des politiques, mais qui pourrait assurer qu'il y aurait
8 une pipeline en matière d'information afin que... et que ce genre de renseignements est
9 distribué?

10 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Ce document-là, j'ai vu devant,
11 c'est spécifique à la région Atlantique.

12 **COMMISSAIRE STANTON:** Ça a été rédigé par quatre agents de
13 police qui ont mené des interventions en cas d'incidents critiques dans la région
14 Atlantique.

15 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Pour moi, selon ma lecture, c'est
16 conçu pour toute la GRC. Pour moi, cela relèverait d'une recommandation de cette
17 commission, mais ce n'est pas quelque chose qui pourrait facilement être corrigé
18 maintenant. Nous avons un nouveau officier responsable des enquêtes criminelles à la
19 division H et il y en a un nouveau à l'Île-du-Prince-Édouard et c'est quelque chose... je
20 sais que le surintendant principal O'Malley, qui gère l'équipe H-Strong, pourrait corriger
21 cela aujourd'hui. Mais à l'avenir, je pense que c'est quelque chose qui pourrait être le
22 fruit d'une recommandation de cette commission, pour s'assurer que les rapports
23 précédents – les rapports McNeil, ce rapport-là – font partie d'un cartable de
24 présentation. Je sais qu'on en a parlé dans le cadre de cette Commission, qui devrait
25 être exigé lorsque des gens qui accèdent à des postes supérieurs.

26 **COMMISSAIRE STANTON:** C'est mon dernier domaine pour mes
27 questions. Vous aviez mentionné hier ou plus tôt aujourd'hui, plutôt, vous avez indiqué
28 qu'il y avait un coût extraordinaire pour le service de police; c'était en réaction à une

1 question de Madame la commissaire Fitch. On a beaucoup entendu au sujet de
2 ressources des témoins de la GRC. Je pense qu'étant donné ce (inintelligible)
3 budgétaire que nous connaissons tous, on devrait présumer qu'il n'y aurait pas d'autres
4 ressources et on doit considérer ce qu'on va faire à la place.

5 De façon... comme hypothèse, j'avais demandé au surintendant
6 principal Leather si, par exemple, il y a eu... il y a une analyse en cours de comment les
7 membres passent leur temps, quelles sont les tâches, quelles sont leurs tâches,
8 comment est-ce que... c'est quoi la décomposition de leur temps. Lorsque vous étiez à
9 la barre de la division H, avez-vous considéré avoir des mesures de là où les gens
10 passent la plupart, la plus grande partie de leur temps, surtout pour les tâches
11 administratives? Il y a un premier répondant, par exemple, qui a répondu que la nuit du
12 18, qui a dit que s'il pouvait passer moins de temps sur les appels liés à la santé
13 mentale, ils auraient beaucoup plus de temps pour être dans la collectivité pour faire le
14 travail de police communautaire qu'ils voudraient faire. Là, il faudrait que le leadership
15 analyse comment les membres passent leur temps et déterminer comment aménager la
16 situation différemment.

17 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Alors, votre question, c'est que
18 fait-on, que fait-on pour diminuer les événements qui prennent énormément de temps
19 afin qu'ils aient davantage de temps et être sur les premières lignes et dans la
20 collectivité?

21 **COMMISSAIRE STANTON**: Est-ce que c'est quelque chose que
22 vous avez considéré lorsque vous étiez là? Je sais que vous êtes à la retraite
23 maintenant, mais est-ce que c'est quelque chose que vous avez analysé ou cherché à
24 analyser lorsque vous étiez là?

25 **Comm. adj. LEE BERGERMAN** : Je ne sais pas si analyser, c'est
26 dans nos réunions DEC – c'est le comité de l'exécutif de la division – c'est là où les
27 agents de police de district présenteraient leurs préoccupations. Par exemple, le
28 surintendant principal Campbell est venu au comité DEC parce qu'il avait une pénurie

1 critique de chiens policiers dans la province, il fallait avoir davantage de chiens policiers
2 à travers la province et il y avait juste deux chiens à travers toute la province, c'est une
3 analyse que lui avait faite. C'est quelque chose que les agents de police feraient pour
4 amplifier les heures passées en route, c'était longtemps faire de la route. C'était ces
5 exemples pour chercher du soutien et de l'approbation par l'entremise du comité de
6 l'exécutif de la division soient intégrés dans le plan pluriannuel ou dans un cycle... une
7 demande hors du cycle de la province. J'utilise l'exemple des chiens policiers pour
8 obtenir davantage de chiens policiers pour combler la pénurie.

9 Les appels en santé mentale, beaucoup de choses à explorer là.
10 Ce n'est pas un enjeu... c'est un enjeu national parce que les agents de police passent
11 beaucoup de temps pour la santé mentale. Selon la loi, on doit passer, rester avec eux
12 à l'hôpital, ça peut être 12 heures, 13, 14 heures et pendant ce temps-là, on n'est pas
13 sur la route ni dans la collectivité. Il y a beaucoup d'analyses à ce sujet. Alors, si
14 quelque chose est identifié à partir des officiers responsables du district, on étoffe pour
15 voir comment on peut aborder ça dans la division avec les ressources dont nous
16 disposons.

17 **COMMISSAIRE STANTON:** Alors, prenons les étapes pour
18 déterminer quelle proportion du travail est réalisé qui est proactif, quelle proportion du
19 travail est réactif, alors comment les détachements passent leur temps. Je me demande
20 si les officiers supérieurs cherchent... prennent le temps pour établir des façons que les
21 membres réguliers puissent dépasser leur temps de façon plus efficace.

22 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** Ça, c'est du travail avec l'officier
23 responsable du district; ça, c'est en collaboration avec les commandants de
24 détachements, quel soutien d'autre ils ont besoin, c'est quoi le problème et par
25 l'entremise de moi-même et l'équipe de l'exécutif de la division, nous sommes là pour
26 les aider et soutenir en fonction des demandes et des préoccupations qui sont
27 identifiées, mais de la part de l'officier chargé du district.

28 **COMMISSAIRE STANTON:** Étant donné le climat actuel, les

1 différents mouvements de justice sociale et les défis de l'institution... des institutions
2 policières dans son ensemble mais notamment pour la GRC et aussi les inconvénients
3 de ressources, etc., en tant que commandant, agent de commandement, avez-vous
4 pensé à des façons, à des manières, c'est-à-dire réimaginer ou revu le maintien de
5 l'ordre en tenant en considération le nombre de cas de santé mentale et comment on
6 fait son travail de police pour ce qui est de sa modernisation? Je sais que c'est une
7 grosse question, mais je pense à cela parce que vous avez eu un moment donné à
8 devoir penser à votre temps en tant que... de par votre poste comme commandant ou
9 chef de corps pour justement réfléchir aux façons de moderniser cela.

10 **Comm. adj. LEE BERGERMAN :** OK, c'est vrai qu'il s'est passé
11 beaucoup de temps là, mais l'une des choses principales que nous avons, que nous
12 devons faire au sein de cette province, en fait toutes les provinces se retrouvent dans le
13 même bain pour ce qui est des manques de ressources, nos ressources sont... étant
14 vraiment limitées donc on peut reprendre. Au lieu d'être réactifs pour ce qui est de notre
15 travail, on va être plus proactifs. Je pense que c'est pour le bien de la sécurité publique
16 et des collectivités, des communautés. Donc, pour ce qui est aussi de la modernisation
17 qui est en cours, je pense qu'il y a une nécessité d'analyser les besoins des
18 détachements que nous avons. Pour ce qui est de la police de proximité, je pense que
19 c'est quelque chose qui doit être pris en considération. Il est difficile de faire toutes ces
20 choses si on n'a pas les ressources nécessaires et que l'on dispose du budget
21 nécessaire pour pouvoir être en mesure de mettre en œuvre cela. Et voilà, pour
22 répondre à votre question.

23 **COMMISSAIRE STANTON:** D'accord. Merci beaucoup pour votre
24 temps et pour toutes vos réponses, c'est très apprécié.

25 Commissaire MacDonald?

26 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, merci beaucoup, ancienne
27 commissaire adjointe Bergerman. Merci beaucoup pour votre temps. Merci d'avoir été
28 avec nous pas seulement ce matin, mais aussi hier. Nous sommes conscients que c'est

1 un sujet très difficile et nous apprécions énormément le fait que vous soyez présente.

2 **Comm. adj. LEE BERGERMAN:** Merci de m'avoir permis de
3 m'exprimer. Je voudrais exprimer mes sincères condoléances aux familles.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. Merci beaucoup.
5 Nous allons prendre une pause de 15 minutes.

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.
7 Les procédures sont en pause. On va reprendre dans 15 minutes.

8 **--- L'audience est en pause à 11 h 16**

9 **--- L'audience est reprise à 11 h 41**

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bienvenue à nouveau.
11 Les procédures sont en cours maintenant.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Madame Young.

13 **Me RACHEL YOUNG:** La Commission appelle Brenda Lucki à
14 venir se présenter.

15 **--- COMM. BRENDA LUCKI, ASSERMENTÉE:**

16 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Vous jurez que vous
17 allez dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, je le jure.

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci. Prenez siège, s'il
20 vous plait.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Madame Young.

22 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me RACHEL YOUNG:**

23 **Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Commissaire Lucki. Vous êtes
24 commissaire à la GRC?

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, je le suis.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous êtes là depuis 2018?

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Combien de temps avez-vous travaillé au

1 sein de la GRC?

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Depuis 1986.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Je vous ai déjà interrogée pendant toute
4 une journée, donc on ne va pas aller revoir les mêmes choses, donc on va voir la pièce
5 à conviction COMM002575 [sic].

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 24221 [sic].

7 **--- PIÈCE No. 4221:**

8 (COMM0062475) Transcription de l'entretien de la
9 commissaire Brenda Lucki avec la Commission des pertes
10 massives en date du 4 août 2022

11 **Me RACHEL YOUNG:** Juste pour donner une idée à tout le monde
12 ce de quoi on a parlé, donc il est question de votre parcours, de ce que vous faisiez
13 pendant les pertes massives dans la nuit du 18 au 19 avril 2020 et tout de suite après
14 ce qui s'est passé, aussi au siège national de la GRC à Ottawa, des communications
15 après l'évènement, les questions d'intérêt de la division « H », les questions de
16 leadership, la révision, les victimes des familles... les familles des victimes – pardon –,
17 aussi la formation des membres de la GRC, le maintien de l'ordre, chaque... des
18 questions d'intérêt de chaque division... ou, plutôt, de la division « H ». Vous vous
19 souvenez de tout cela?

20 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Aujourd'hui, je vais vous poser des
22 questions, je vais vous interroger sur la culture de la GRC, sur le bilan des actions ou
23 leur absence, les questions de leadership de la division « H » et le rôle des
24 communications au sein de la GRC.

25 On va commencer avec la culture de la GRC. Je voudrais que vous
26 nous aidiez à comprendre, à en savoir davantage sur la mise en œuvre des
27 changements qui ont lieu au sein de la GRC, entre autres les recommandations.
28 Qu'est-ce qui se passe maintenant au siège national de la GRC?

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** Merci. C'est une excellente question
2 parce qu'évidemment il y a eu pas mal de changements depuis que j'ai été commissaire
3 en 2018, ce qu'on appelle la division 150... plutôt, la Vision150. Donc, il est... c'est un
4 ensemble de toutes sortes d'initiatives, mais avant cela, à titre d'exemple, reprendre,
5 bâtir, mettre en place de la confiance au sein des membres de la GRC, donc souvent
6 c'est quelque chose qui n'est pas complètement... c'est-à-dire, lorsqu'on ne connaît pas
7 quelque chose, il est mieux d'expliquer pourquoi on fait le changement, on explique son
8 importance, et aussi on explique la raison pourquoi on ne change pas certaines choses.

9 Mais aussi, les seules choses qui sont faites, je crois, les choses
10 qui ont été mesurées, je pense qu'il est question d'avoir, de mettre en place... d'avoir
11 en place des mécanismes de mesures pour... par exemple, on va voir, visiter le site
12 web pour ce qui est déjà long (phon.) de ce qui a été fait, comment les choses se
13 passent, si elles ne se passent pas comme il se doit, on doit chercher les causes aussi,
14 on doit expliquer aussi c'est quoi les obstacles qui ont fait que y'a pas eu de mise en
15 œuvre, que ce soit des raisons financières ou technologiques.

16 Donc, il est très important de s'assurer que c'est toujours mis à
17 l'avant sur un rythme régulier et je pense que je parle de la Vision150 parce que ce sont
18 les piliers du changement, en fait, pour ce qui est de la culture, du maintien de l'ordre,
19 et aussi ce sont des piliers. Il y a différentes façons qui nous permettent d'être plus... de
20 nous assurer que nous avons... notre organisme est plus moderne, donc il y a
21 beaucoup de changements. Ça ne peut pas être du sommet à la base, mais ça doit
22 aussi commencer à la base pour que le monde prenne conscience de cela au sein...
23 c'est-à-dire prenne conscience des changements qui ont lieu au sein de l'organisation.
24 Et il faut dire que le monde a été très réceptif par rapport à ce qui a été fait dans le
25 cadre de la Vision150 et au-delà.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, pour ce qui est d'observer tout cela et
27 de réfléchir à leur mise en œuvre?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Bon, sur la base de recommandations

1 externes, dans ce que nous avons fait, nous avons essayé de les catégoriser par
2 thèmes et de voir leur pertinence, donc si elles sont majoritairement pour les ressources
3 humaines ou si elles sont opérationnelles parce qu'on essaye de choisir... c'est-à-dire,
4 les actions que l'on doit entreprendre, parfois ça s'aligne avec la ligne de conduite ou
5 d'affaires, mais aussi, il est question parfois des ressources humaines, donc, par
6 exemple, pour le maintien de l'ordre, aux services aux Autochtones. Donc, on prend
7 toutes les recommandations dans un document, donc, bien sûr, on fournit la direction,
8 ensuite on va les diviser en termes de périodes, et donc, chacun, chaque membre est
9 responsable d'une partie ou d'une catégorie. Le tout est fait avec beaucoup de
10 responsabilités, avec de la rétroaction. Donc, à titre d'exemple, il y a une option
11 d'intervention et des actions d'intervention sur le site web pour ce qui concerne les
12 actions à différents rapports qui sont mis sur le système, ils sont rendus transparents
13 pour le public pour assurer un certain suivi. Aussi, donc, il y a des rapports quotidiens,
14 et si le monde manque quelque chose, on a besoin de trouver c'est quoi les raisons, de
15 découvrir les raisons de tout cela. Donc, on a besoin de... les trois à six premiers mois,
16 il y avait cette énergie, donc si on ne garde pas le suivi, si on ne maintient pas la
17 cadence du suivi...

18 **Me RACHEL YOUNG:** C'est ça votre intention dans le cadre de
19 l'enquête avec la Commission?

20 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, tout à fait.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Et lorsqu'on dit « nous avons décidé », vous
22 voulez dire vous?

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non. Je suis un leader très collaboratif,
24 et donc, mon comité d'exécu... de cadres supérieurs, on parle toujours souvent avec
25 les personnes qui... sur lesquelles reposent des répercussions directes des
26 changements de... donc, il se passe tellement de choses, il se passe beaucoup de
27 choses au sein de la GRC. Vous savez, on parle de 700 et quelques lieux, bureaux, et
28 de milliers de membres, donc je collabore très souvent avec les cadres supérieurs de

1 mon équipe.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Pour ce qui est des recommandations en
3 parlant de changement, si c'est quelque chose qui n'est pas de cette nature, pour ce qui
4 est de la mise en œuvre, est-ce que la GRC peut prendre des décisions pour ce qui
5 concerne ce qu'ils doivent faire ou ça doit être une décision gouvernementale?

6 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pour chaque initiative, on a un plan
7 d'action, donc si c'est législatif, bien sûr que nous n'avons pas de contrôle sur la
8 législation, mais on peut être les experts en la matière pour pouvoir justement travailler
9 sur la législation quant à sa préparation. Il est question de financement à titre
10 d'exemple, pour les technologies, donc ça serait dans le plan d'action, ça va prendre
11 plus de temps. Il se peut qu'il y ait des recommandations si nous ne travaillons pas
12 avec la Commission sur ces recommandations et il peut y avoir des recommandations
13 que nous on n'est pas en mesure de mettre en œuvre. Donc, ce que j'ai découvert dans
14 des rapports précédents, lorsque c'est très prescriptif, très granulaire et que ça rend la
15 chose difficile pour nous justement pour les recommandations de mise en œuvre.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez été impliquée dans ce processus
17 avant pour ce qui est des recommandations de la mise en œuvre?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui. Par exemple, tout de suite après
19 nous avons eu le rapport Bastarache et l'exemple que je peux donner à ce sujet, ce
20 sont les recommandations sur, par exemple, le fait d'avoir des gardes de jour au sein
21 de chaque... bon, lorsqu'on a la possibilité pour donner... la possibilité au détachement
22 d'avoir ça pour les enfants. Mais si on parle de fournir du soutien, bien sûr, pour les
23 travailleurs de quarts, ça veut dire que, aussi, on pense aux aînés. Donc, y'a différents
24 aspects de ce qui se passe lorsqu'on est justement un travailleur posté ou de quart.

25 **Me RACHEL YOUNG:** C'est-à-dire que si les recommandations
26 sont présentées à un niveau plus global.

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est exact. Parfois, c'est bien de savoir
28 quel est l'objectif, mais on peut... si on peut décider comment y arriver, les résultats

1 sont souvent meilleurs.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez dit que « si vous ne travaillez
3 pas avec la Commission », qu'est-ce que cela veut dire?

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** Il est essentiel que la Commission soit
5 indépendante. Il y a beaucoup d'organismes de surveillance ou d'examen et quand un
6 organisme adopte le rôle d'effectuer une révision, ils vont venir nous parler de la portée
7 de leur examen. Souvent, cette... généralement, c'est à l'organisme de décider de la
8 portée, mais quand ils nous consultent, ça peut les aider, et au moment d'émettre des
9 recommandations, nous avons plusieurs organisations, organismes d'examen qui
10 peuvent nous donner des recommandations, des projets de recommandations. On ne
11 va pas changer... les aider à changer d'avis, mais on pourrait leur dire : mais si vous
12 rédigez la recommandation comme suit, ça pourrait nous permettre...donner un peu
13 plus de marge de manœuvre.

14 **Me RACHEL YOUNG:** À part les recommandations, quels autres
15 facteurs doivent être pris en compte quand la GRC met les recommandations en
16 œuvre?

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Bon, les ressources financières. On va
18 donc créer une équipe quand il y a un rapport majeur. On n'a pas des ressources
19 supplémentaires qui nous permettront de faire ce genre de travail et surtout dans la
20 première année, quand on essaie d'établir le chemin du succès. Peut-être qu'il s'agit
21 d'une législation nécessaire, quelque chose qui serait contraire à la législation, une
22 politique opérationnelle. Ça ne veut pas dire que c'est faisable, peut-être qu'il y a plus
23 d'étapes à suivre ou peut-être que l'on peut comprendre pourquoi que l'on ne peut pas
24 le mettre en œuvre de cette façon-là, mais d'une autre façon.

25 Moi, mon mantra a été pendant plusieurs années de ma carrière
26 qu'il ne faut jamais commencer la discussion sur une note négative, il faut essayer de
27 voir comment on peut y arriver, et les recommandations pour nous sont non
28 négociables.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous avez songé à comment ce
2 processus va fonctionner avec les recommandations qui émaneront de cette enquête?

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Bon, on n'a pas encore préparé des
4 idées détaillées parce qu'on veut quand même voir les recommandations d'abord.
5 Certaines des recommandations sont déjà en cours parce que tout ce qui peut affecter
6 la sécurité des Canadiens et des premiers intervenants doit déjà être mis en œuvre, par
7 exemple « En Alerte ». On ne peut pas attendre les recommandations. Ça, c'est assez
8 énorme. La Nouvelle-Écosse travaille avec ses homologues, on a créé déjà une
9 politique provinciale là-dessus, et nous, on a tout partagé avec les commandants
10 divisionnaires.

11 Il y a plusieurs organismes ou services de police en dehors de la
12 GRC qui cherchent de l'information aussi, car c'est un aspect non négociable. On ne
13 peut pas attendre les recommandations. On a créé une politique nationale, maintenant
14 on songe... on envisage la formation. Chaque province a son propre système pour
15 l'instant, mais on va voir la possibilité d'établir un système national. Comme on est une
16 organisation décentralisée et les gens se déplacent d'une province à l'autre, le plus on
17 peut parler d'une seule voix, plus on peut normaliser les opérations d'un endroit à
18 l'autre et plus il sera facile pour le policier qui se déplace – de Nouvelle-Écosse au
19 Nouveau-Brunswick, par exemple – de savoir quoi faire.

20 Et j'ai un autre mantra : une voix, mais une voix souple. Il faut
21 parler d'une seule voix, mais de façon souple parce que ce que l'on peut faire dans le
22 sud de la Colombie-Britannique ne peut pas être fait à l'Île-du-Prince-Édouard.

23 **Me RACHEL YOUNG:** On parlait à madame Bergerman hier de la
24 possibilité de mettre... de faire de la mise en œuvre au niveau de la division. Selon elle,
25 oui, qu'un commandant divisionnaire pourrait agir sans attendre l'approbation nationale
26 et peut-être qu'il y aurait du financement pour ces initiatives. Est-ce que vous êtes
27 d'accord ou voulez-vous que les divisions attendent à ce que le niveau national décide
28 de la politique?

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** Tout ce qui peut affecter la sécurité des
2 Canadiens ou des intervenants ne peut pas faire l'objet d'attente. Ces choses d'ordre
3 tactique et à haut risque, à risque élevé, doivent être faites tout de suite. Je ne suis pas
4 tout à fait d'accord que c'est à la division de tout mettre en œuvre. Je crois qu'il s'agit
5 d'un modèle hybride parce que certains aspects ont des conséquences nationales,
6 même si la division ne voit pas ces conséquences-là. Mais s'il y a quelque chose qui est
7 tellement important en Nouvelle-Écosse, s'il y a quelque chose en Nouvelle-Écosse qui
8 est important, probablement que c'est important ailleurs.

9 Depuis que je suis devenue commissaire, j'ai créé la Table ronde
10 des chefs de police et on parle de beaucoup d'aspects communs. Les gens
11 s'intéressent à cette table, car on a des ressources pour faire de la recherche ou pour la
12 mise en œuvre. Par exemple, nous sommes en train de mettre en œuvre des caméras
13 corporelles, et donc, on crée la possibilité pour que tous les corps policiers puissent
14 utiliser notre contrat. Pourquoi? Parce qu'un petit service ne pourrait peut-être pas se
15 permettre la recherche et tout ce qui tourne autour de la mise en œuvre. Ça veut pas
16 dire que tous les services doivent l'adopter. Mais ils en ont l'option.

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Donc, il y a combien de représentants?

18 **Me RACHEL YOUNG :** Il y a un ou deux représentants de chaque
19 province et territoire. Ce sont des chefs de différents services de police qui représentent
20 de grandes municipalités, de petit service autochtone et aussi des services de taille
21 moyenne, partout au Canada.

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Est-ce que ça, ça porte sur l'adoption de
23 politique à long terme? Bon, des enjeux de, par exemple, racisme systémique qui a
24 mené aussi à la dé...escalation [sic]. Nous avons comme premier objectif de créer un
25 seul modèle canadien pour l'intervention de crise. Nous sommes à l'étape de
26 consultation avec les collectivités les plus affectées par notre intervention. On veut
27 parler d'une seule voix, plus que jamais. Et d'avoir une voix forte. Il y a 194 services de
28 police au Canada, donc, par rapport à 10 000 aux États-Unis... 18 000, donc on peut

1 parler d'une seule voix. Voilà quelques années, tout le monde faisait cavalier seul, mais
2 ils ont compris que l'union fait la force, donc, maintenant, nous avons un groupe
3 d'experts sur l'intervention en cas de crise, un autre sur les appels de santé mentale, et
4 un troisième groupe d'experts sur les crimes haineux

5 **Me RACHEL YOUNG** : Certains chefs de police ne sont pas
6 d'accord que l'on doive parler d'une seule voix en Nouvelle-Écosse. Les chefs de police
7 municipaux trouvaient que cette seule voix soit celle de la GRC. Est-ce que vous êtes
8 d'accord?

9 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI**: Oui, c'est ça. Mais j'entendais
10 souvent cette expression, «la grosse machine rouge ». Et j'ai dit : Bon, c'est pas nous,
11 ça. On est mieux ensemble. Je dis que les relations doivent être créées à tous les jours,
12 comme la confiance. On ne peut pas cocher et dire, bon, on a la confiance. La
13 confiance doit être entretenue quand les choses vont bien. Et quand les choses vont
14 moins bien, ça... on peut quand même maintenir les relations. Je pense que l'on prend
15 ces relations pour acquises. On dit, bon, tout est beau. Mais les gens changent, les
16 idées aussi, les pressions.

17 Si on fait, se fait concurrence pour les mêmes fonds, dans une
18 même province, c'est difficile parce qu'on se dit, bon, ben, peut-être qu'on a... on donne
19 l'impression de vouloir prendre le contrôle au lieu d'aider. Donc, il est important de créer
20 ces relations de confiance et de crédibilité avant de parler des normes de police ou sur
21 la collaboration.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que la culture de la GRC peut
23 représenter une barrière à l'acceptation des recommandations de changements?

24 **Comm. BRENDA LUCKI**: Tout peut être une barrière, oui. Mais
25 dans mon expérience, je n'ai jamais vu une telle volonté de changement. Que ce soit la
26 formation, équipement tactique, uniformes, tout ce qui peut aider à améliorer les
27 interventions se fait. Tout le monde met les mains à la pâte, la main à la pâte. Mais
28 quand on parle de choses moins opérationnelles, quand on parle des changements de

1 culture, on parle du racisme systémique, des barrières systémiques, ça peut être plus
2 difficile.

3 C'est pour ça que je parle de l'importance de cela. Quel est le
4 risque de le faire, ou de ne pas le faire. Et de chercher l'adhésion des gens. Il faut
5 susciter l'adhésion de nos membres. Sinon, c'est une perte de temps. Les idées doivent
6 provenir de la base. Je ne peux pas dire, bon, je suis la Commissaire de la GRC, et
7 mon équipe exécutive a raison. Et voici ce que l'on va faire. Parce qu'on peut mettre en
8 place toutes sortes de politiques, mais on ne peut pas les faire adopter, ces politiques,
9 nécessairement. On voit l'adhésion et l'engouement pour ces idées et on a pu, donc,
10 changer pas mal la donne.

11 **Me RACHEL YOUNG :** Donc, vous avez vu, donc, des
12 changements depuis 1986? Avez-vous vu l'approche ou la démarche adoptée en
13 matière du changement elle-même changer depuis 1986?

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oh! oui, que oui! Quand j'ai été
15 commandante divisionnaire, je me rendais à Ottawa et je me souviens que tout le
16 monde était... il y avait un grand sens de qui avait le contrôle. Il y avait seulement deux
17 commandantes divisionnaires et bien, je ne voulais... je ne me voyais pas comme
18 commissaire à l'époque. Mais je me disais : Si jamais je suis un commissaire, je n'aurai
19 jamais une table comme ça. Et quand je suis devenue, finalement, commissaire, j'ai...
20 je me souviens que je me suis... en fait non, pardon. Avant, quand j'étais encore
21 commandante divisionnaire, et que j'avais une idée, bon, ne m'écoutez pas, donc je
22 disais, cela n'est pas utile. Quand je suis devenue commissaire, j'ai établi une table où
23 tous les points de vue sont bons. Où tout le monde peut s'exprimer librement, dans de
24 petits groupes de discussion, lors des tables rondes, où il n'y a pas de grade. Et quand
25 je suis arrivée à cette table, quand je suis devenue membre de la GRC, bon, chaque
26 haut gradé était un homme blanc. Et policier.

27 Maintenant, j'ai un comité exécutif principal qui re... qui comprend
28 des civils, des policiers, des hommes, des femmes, des... nous avons une table diverse

1 sur le plan de la couleur et du genre. Quand je suis devenue commandante
2 divisionnaire, il y avait seulement deux femmes qui occupaient ces postes. Et
3 maintenant, nous sommes... pendant une période, on était, on avait dépassé 50%. On
4 est... on travaille beaucoup sur l'analyse du genre, même quand on... il s'agit de
5 l'équipement. Quand on travaille sur les armes à feu. Est-ce qu'il nous faut une
6 gâchette de (inintelligible). Est-ce que ça peut éliminer des personnes de petite taille?
7 Donc il s'agit de se faire de plus en plus... de se rendre de plus en plus inclusifs.

8 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que la possibilité de faire l'objet de
9 litige, de faire l'objet de litige, est-ce que cela affecte comment vous réagissez?

10 **Comm. BRENDA LUCKI**: Oui, c'est toujours une considération
11 parmi d'autres. Parce qu'il faut songer aux risques, et aussi aux avantages. Le risque
12 de litige pourrait faire en sorte que l'on doive faire appel à nos services du contentieux
13 et de dire quel est le risque. Voici ce que l'on veut faire. Parce que nous n'en sommes
14 pas les experts. Et donc, ces gens pourraient nous dire : Quels sont les risques? Ça
15 serait ensuite aux décideurs de dire : Qu'est-ce qu'on peut atténuer ces risques? Et de
16 prendre une décision. S'il y a quelque chose qui ne peut pas être atténué, peut-être qu'il
17 faut changer de cap. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut revenir à la case de départ. Il
18 s'agit de faire des changements. Et on ne le veut pas s'exposer à la responsabilité
19 juridique, à chaque fois que l'on effectue un changement. Si on se fait poursuivre à
20 chaque fois, ce serait problématique. Donc, cela fait partie de nos décisions.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Parlons maintenant de l'incident des pertes
22 massives. Et des différents rapports, comptes-rendus après actions et des examens qui
23 ont été discutés. On a parlé de cela lors de votre interrogatoire. Il s'agit de
24 COMM62475, pages 59 à 63. Donc, vous avez dit que vous connaissiez... vous ne
25 connaissiez pas vraiment les détails, donc, mais, hier, avec madame Bergerman, on
26 a... on s'est attardé à quelques aspects des rapports qui ont été considérés en lien
27 avec l'incident des pertes massives. J'ai compté huit... donc, le rapport après
28 l'événement, qui n'a pas été préparé. Ensuite, le... l'examen qui a été commencé au

1 niveau national, mais qui a été suspendu, suite aux accusations criminelles. Ensuite il y
2 avait la demande, une demande... la demande d'un examen indépendant qui avait été
3 proposé par monsieur Leather et quelques autres. Ça été refusé par les services
4 contractuels et autochtones.

5 Ensuite, un autre rapport qui a été finalisé, mais qui est encore à
6 l'étape du projet et ne semble pas avoir été approuvé. Il y a un rapport mené... une
7 ébauche... une ébauche de rapport sur le GMU, et il y avait aussi un autre rapport qui
8 avait été fait de façon informelle par Dimpoulos, monsieur Dimpoulos... il a envoyé des
9 courriels informels, mais il n'a pas... n'en a pas vraiment ré... reçu une réponse.
10 Ensuite, il y avait l'enquête d'Emploi et développement social Canada, parce qu'il y a eu
11 des gens qui ont été blessés ou tués en milieu de travail. Ça c'est en cours. Et ensuite il
12 y a l'enquête sur les incidents dangereux. Donc, ces six premiers rapports sont
13 internes, les deux autres sont mandatés par la loi. Mais aucun de ces rapports a été
14 terminé. Alors, si on regarde ces six premiers rapports, bon le rapport après actions, le
15 compte-rendu... votre témoin a dit qu'il a une politique qui l'oblige. Mais on n'a pas vu
16 cette politique, je crois. Est-ce que vous connaissez l'existence... vous savez qu'une
17 politique existe? Ou savez-vous si une politique existe?

18 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI:** Pas vraiment.

19 **Me RACHEL YOUNG :** Est-ce que vous savez de quoi il s'agit?

20 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI:** Pas vraiment. Du moins pas
21 beaucoup. Il s'agit d'une... d'un examen qui donne lieu à des exercices théoriques.
22 Mais je ne suis pas vraiment au courant de cela.

23 **Me RACHEL YOUNG :** Madame Bergerman a dit ce matin qu'elle
24 connaissait cette politique, mais elle n'a pas commandé... elle n'a pas commandé
25 cette... ce compte-rendu. Elle disait que c'était la responsabilité de la division, mais elle
26 disait qu'elle n'en avait pas les effectifs dans la division H. Est-ce qu'il serait utile, à ce
27 moment-là, dans un tel cas, de demander de l'aide du niveau national?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, tout à fait. Quand vous m'avez posé

1 la question lors de l'interrogatoire, j'ai approfondi un peu la question. Parce que j'étais
2 étonnée de constater tous ces examens à l'interne. Après l'incident, il y avait déjà, il
3 était déjà question d'une enquête. On savait qu'il y aurait un rapport en vertu du code
4 canadien du travail. Ça, c'est assez normal. Normalement, on fait un examen suite à un
5 incident critique. Mais quand il y a plusieurs choses qui se passent, parfois, on va
6 attendre. Par exemple, un examen d'un incident critique où un compte-rendu peut être
7 fait à n'importe quel moment.

8 Et parfois, on va examiner tout le portrait global avant de... de...
9 d'aller de l'avant. Est-ce qu'on veut, donc, décider, quelles sont les lacunes à la fin du
10 processus. Par exemple, les rapports sur le G... du GTI et du GMU ont été complétés,
11 mais les recommandations n'ont... ne sont pas encore terminées. Je crois qu'il y a une
12 demi-douzaine de recommandations. Certaines de ces recommandations ont déjà été
13 mises en œuvre, et certaines qui portaient sur certaines activités spécifiques. Il y a
14 également eu la STO, la station de transmission opérationnelle a fait des examens sur
15 l'interopérabilité des systèmes radio. Le chiffrage et les radios non... si c'était une radio
16 non chiffrée.

17 Ils ont également examiné tous leurs systèmes, pour voir si leurs
18 procédures opérationnelles normalisées s'inscrivent dans le contexte de ce qui s'est
19 passé. Alors il y a eu des examens ponctuels par unité, mais un compte-rendu suite aux
20 actions ou en cas... ou d'interventions (inintelligible) d'intervention critique pour la
21 décision pour l'intervention en cas d'incident critique. La décision a été prise d'attendre
22 pour les autres examens, pour voir s'il y avait véritablement des écarts, et là, voir les
23 examens qu'il faudrait faire.

24 **Me RACHEL YOUNG** : C'était la décision de qui, de ne pas
25 procéder à l'examen suite aux incidents critiques?

26 **Comm. BRENDA LUCKI**: C'était présenté par... au niveau de
27 service de police contractuel et autochtone, au niveau du commissaire adjoint et
28 commuc... programme des incidents critiques. Ils conservent cela. On voit qu'est-ce

1 qu'on cherche à accomplir, qu'est-ce qu'on va... est-ce qu'il y a autre chose qui va
2 accomplir ceci, ou qui va toucher... avoir un impact sur ceci. Ils sont avec le EDSC, le
3 EESR, et l'enquête est... l'enquête est d'attendre. Ça signifie pas que ça va pas arriver,
4 si tout a été... passe un examen et y aura aucun accord? Je pense pas que ça se
5 produirait, mais bon... mais si jamais y avait aucun accord entre les différents examens,
6 là il faudrait considérer ce qui n'était pas considéré dans l'examen et le traiter. Le
7 besoin ébauche pour le... le... l'examen en cas d'incident critique a été envoyé à Jimmy
8 Salem, il est à la retraite en ce moment. Madame Bergerman pensait que c'était la
9 décision de Dennis (inintelligible) de refuser cet examen-là.

10 **Me RACHEL YOUNG** : Lorsque vous vous dites, eux, est-ce qu'il y
11 avait une personne en particulier à qui revenait la décision?

12 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI**: Tout d'abord, Jimmy Salem
13 (phonétique) était en chargé du programme d'incident en cas critique [sic], (inintelligible)
14 passé un examen. Son patron était Jimmy Daily, ils l'ont passé en revue, ils auraient eu
15 une discussion avec le commissaire adjoint Bryan Brennan. Les gens ne veulent pas
16 automatiquement dire non, ils veulent dire que, finalement, on accomplit ce qu'on
17 cherche à accomplir et que, peut-être que ce n'est pas un non. C'est peut-être plutôt
18 plus tard. Et attendons jusqu'à ce que l'on voie ce qui va arriver. Je pense que
19 finalement, ça aurait été Dennis Daily, mais cela aurait pu être commissaire adjoint
20 Bryan Brennan. Cela relevait de leur responsabilité. C'était dans le secteur des services
21 de police contractuel et autochtone. Avec la considération des deux, probablement.

22 **Me RACHEL YOUNG** : La demande n'a pas été signée par division
23 de façon formelle, ça n'a pas été refusé de façon formelle. Est-ce que c'est inhabituel
24 qui aurait un avis non formel de ne pas prendre la peine d'envoyer une demande
25 formelle?

26 **Comm. BRENDA LUCKI**: Je ne sais pas c'est quoi l'ordre typique.
27 Je ne m'y connais pas. La seule chose que je dis quand j'y ai pensé n'avait rien de
28 typique avec cet événement-ci, bien sûr. Alors, je pense aussi que le fait de le présenter

1 ou non était typique ou non. Je sais que les ressources au sein de la division, c'est un
2 enjeu. C'est pas la raison... une raison pour laquelle ne pas ramener l'examen, c'est
3 une question pour nous de fournir la capacité s'ils en ont besoin. Souvent, on ne veut
4 pas que la division fasse son examen d'elle-même. C'était peut-être une question de
5 bon... on veut pas réinterviewer des gens qui vont interviewer pendant l'enquête,
6 pendant l'enquête DSC et l'enquête EESR. Attendons, et peut-être là, peut-être qu'on
7 peut faire un examen documentaire, si tout était couvert. Je ne dis pas que c'est le cas
8 ici, mais c'est une possibilité.

9 **Me RACHEL YOUNG :** C'est un événement inhabituel, c'est sûr.
10 Mais, ça... on n'a pas l'impression que quelqu'un s'est... que les gens se sont
11 rassemblés, ont dit bon, on... voilà des façons de songer ce qui s'est bien passé, qui
12 s'est mal passé, ce qui s'est bien passé, ce qui s'est mal passé, qui fait quoi, est-ce
13 qu'on fait quelque chose au niveau national? Au niveau divisionnaire? Alors, avoir une
14 approche rationnelle au compte-rendu suite aux actions. Cela ne s'est pas produit,
15 selon ce que vous pouvez percevoir.

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je sais que certains événements,
17 notamment lorsqu'on parle de, en alerte, ils ont fait des examens complets, ils ont
18 considéré les politiques et travaillé avec la province, déterminer comme cela va se
19 traduire sur le terrain, de façon opérationnelle. Et depuis lors, je sais qu'il y a une
20 douzaine d'incidents, ne serait-ce qu'en Nouvelle-Écosse, où ils l'ont employé. Ça,
21 c'était un examen en soi. C'était pas un examen complet suite aux actions du... de A à
22 Z, ça ne couvrait que en alerte. Ils ont établi certaines des choses qui étaient à haut
23 risque et ont dit, bon, on doit les passer en examen, d'abord. On ne peut pas attendre.
24 Alors, plutôt que faire un examen de A à Z, ils ont identifié les éléments qui étaient à
25 haut risque. C'est ça ma compréhension. Vous avez envoyé une note de breffage,
26 faisant savoir au ministre de la Sécurité publique qu'il y avait un examen (inintelligible)
27 qui se passait, c'était l'enquête après... au moment où l'incident critique est terminé, je
28 pense c'est déjà une pièce, c'est COMM0043946, c'est pour rafraichir votre souvenir.

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 4173.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, c'est pour fournir avec une mise à
3 jour au sujet du statut des enquêtes en cours en ce qui a trait à plusieurs homicides.

4 Alors, descendons vers le bas.

5 C'est signé par vous-même en date du 4 décembre 2020, ça date
6 où il y a eu des accusations criminelles sur cette question-ci.

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** D'après ce que j'avais compris sur
8 l'examen NOISP et c'est une question de l'enquête, et dès que l'enquête est intervenue
9 et on a... et il y a eu des accusations. D'abord, ils avaient l'intention de faire intervenir
10 des gens de l'extérieur de la division et de commencer l'examen. Avec les limites de la
11 COVID et la capacité dans certaines divisions, il y a des experts spécifiques dans ce
12 secteur-là qui font ces examens-là, ils n'ont pas pu obtenir ces gens-là sur le terrain et
13 là, tout d'un coup, il y avait des mises en accusation, et dès que cela s'est passé,
14 l'examen NOISP doit attendre, et après notre entretien, j'ai fait le suivi et j'ai appris
15 qu'en juillet, on a abordé les accusations dans les tribunaux, on attend que l'examen
16 NOISP... on attend que tout soit réglé dans les tribunaux. Maintenant, tout est réglé
17 dans les tribunaux, alors j'ai demandé ce qu'on va faire et c'est relancé et on va faire un
18 examen de cela.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, cela a réactivé?

20 Est-ce qu'on peut monter un peu dans le document? On s'arrête là.
21 Un peu plus haut, s'il vous plaît. Descendons, je pense que c'est dans la section des
22 considérations stratégiques.

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'était ça l'intention. Évidemment,
24 on demande dans le premier paragraphe d'envoyer des gens là-bas et ensuite... et à la
25 suite des accusations en décembre, ils vont réévaluer certains domaines qui n'ont
26 plus...

27 **Me RACHEL YOUNG:** À ce stade-là, vous faites savoir au ministre
28 que l'examen est en cours. On a vu un autre rapport de situation en janvier 2021 que

1 cela était suspendu en raison des accusations criminelles, mais ce n'est pas mentionné
2 dans ce document-là.

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est plutôt ironique que cela dirait que
4 c'était en cours. Lorsque les accusations étaient en cours, il faut que les... qu'il y ait des
5 accusations. D'habitude, cela doit attendre, c'est une question de *timing* en quelque
6 sorte.

7 **Me RACHEL YOUNG:** On a vu le mandat pour cet examen-là de
8 août 2020, ç'a été envoyé à celui-là chargé du groupe des crimes majeurs sans copie
9 conforme au commandant divisionnaire Bergerman. Elle a témoigné même hier qu'elle
10 ne savait pas que cet examen NOISP avait été lancé. Est-ce que ça vous surprend?

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui. Si on présume que les gens le
12 savent, c'est ce qui arrive quand on présume que les gens savent quelque chose. Ça
13 me surprend qu'on ne lui a pas fait savoir que cela allait se produire. On veut bien
14 évidemment que les commandants divisionnaires comme moi-même, on ne connaissait
15 pas les choses de façon intime, mais on sait que ça existe. Si on veut obtenir
16 davantage de renseignements, on sait que ça existe au moins et on peut faire les
17 demandes. On peut également faire les demandes de mises à jour, mais si on ne sait
18 pas que ça existe, c'est difficile de le faire. Alors, cela m'a surpris.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez attendu que ces agents de
20 police le fassent savoir au sujet de cet examen-là.

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** J'aurais présumé cela. L'officier en
22 charge des enquêtes criminelles, c'est celui-là qui surveille tout ça parce qu'il surveille
23 tout ce qui a trait aux opérations. Souvent, il y a des choses qui se passent au sein
24 d'une division, alors le commandant divisionnaire ne reçoit pas toutes les notes de
25 breffage sur tout ce qui se passe, mais tout ce qui est important, et moi, je dirais que
26 cela représente quelque chose qui est important. Il faudrait... il aurait fallu lui faire
27 savoir que c'était en cours.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Brennan a indiqué dans son entretien aux

1 alentours de la page 80, il a parlé de cet examen que le fait que l'examen NOISP
2 reprenne que le... il disait que le siège social national s'engagerait auprès de la division
3 « H ». On s'attendrait à ce que la division « H » sache que l'examen reprenne.

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, absolument.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Ensuite, je vais vous poser des questions
6 sur des enjeux liés au leadership de la division « H ». On en a parlé un peu auparavant,
7 nous avons parlé un peu de l'évaluation de bien-être, le sommaire en fait de septembre
8 2021, on n'a pas besoin de le voir à l'écran à ce stade-ci. Vous vous rappellerez que je
9 vous l'ai montré à l'écran lors de votre entretien. C'est la première fois en fait que vous
10 aviez vu ces documents-là.

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Non?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Vous l'aviez vu auparavant, l'examen du
15 bien-être?

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je l'avais vu au mois de juin, quelques
17 jours avant de venir en Nouvelle-Écosse pour les funérailles de la gendarme
18 Stevenson. C'est en 2022.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous auriez préféré (phon.) le
20 voir plus tôt étant donné que c'était complété en septembre 2021?

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ben, je n'y avais pas pensé pendant
22 cette période-là. Ce n'est pas jusqu'à ce que je me voyage vers la Nouvelle-Écosse
23 qu'il y avait une réunion avec les agents de police, c'était une question d'avoir une mise
24 à jour sur l'examen sur le bien-être, j'ai pensé, oh, mon doux! je n'y avais même pas
25 pensé. J'avais un peu oublié tout ça. Quand je me suis informée et les gens m'ont dit,
26 oui, c'était toujours sur le radar, le rapport avait été terminé en septembre 2021, j'avais
27 pas reçu un rapport, un exemple du rapport, je l'ai passé, je l'ai lu rapidement avant de
28 me rendre à la division « H », j'ai dit que j'allais leur présenter davantage de

1 renseignements à l'avenir et qu'il y avait encore du travail à faire.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Quand vous dites vous avez été chercher
3 pour apprendre, de la part de qui?

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'était avec... l'activité était codirigée,
5 surtout par l'agent responsable des ressources humaines, ainsi que le commissaire
6 adjoint Brennan cofacilitait le processus, disons.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Pourquoi est-ce que vous alliez en
8 Nouvelle-Écosse en juin-juillet 2022?

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'était pour l'évènement commémoratif
10 pour la gendarme Stevenson. À chaque fois que je rentre dans une division, je cherche
11 à avoir des réunions un peu... des assemblées avec les membres et je visite les
12 détachements.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous vu... Nous avons... nous
14 n'avons vu que le rapport sommaire. Avez-vous le rapport complet?

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** <Non interprété>

16 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, le rapport existe.

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Et le résumé que nous avons vu résumait
19 des rétroactions des agents de la division « H » comme quoi des relations
20 dysfonctionnelles avec des partenaires provinciaux et municipaux avaient été permis de
21 continuer depuis des années. Étiez-vous au courant de cette dynamique-là avant
22 d'avoir lu le rapport?

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas de façon intime avant les pertes
24 massives, mais dans les mois récents, j'ai reçu une lettre du président de l'Association
25 des chefs de police de la GRC en parlant de changer le statut de la GRC au sein de
26 cette organisation-là. Évidemment, lorsque j'ai reçu la lettre, je me suis approfondie et
27 je me suis demandé pourquoi ça se passe. Je savais... je ne suis pas les médias de
28 façon intime, je savais qu'il y avait des difficultés, étant donné les évènements des

1 pertes massives, entre les agences policières. J'étais au courant qu'il y avait des
2 difficultés en matière de ces relations-là, mais je ne savais pas c'était quoi la portée.
3 Mais quand j'ai reçu la lettre et j'ai répondu, c'est là où j'ai reçu davantage de
4 renseignements.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Je veux indiquer que nous avons produit
6 une assignation à produire pour le rapport complet Quintet.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Désolé...

8 **Me RACHEL YOUNG:** Microphone?

9 **Me PATRICIA MacPHEE:** Merci. Ce serait un moment de clarifier
10 quelque chose. Le rapport qui a été fourni à la Commission est le seul rapport, il n'y a
11 aucune autre version. Je sais que c'était appelé un « Rapport sommaire », mais y'a pas
12 une version plus longue de ce rapport-là, c'est un seul rapport.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Elle offre un témoignage qui va à
14 l'encontre... qui contredit le... qui contredit le témoignage de la témoin à la barre des
15 témoins.

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** Il y a un seul rapport. Quand on dit
17 « sommaire », les agents de la division ont été donnés un courriel qui présentait un
18 résumé des thématiques, c'était tiré du rapport. Il n'y avait pas une version raccourcie,
19 c'était un seul rapport.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on peut voir le rapport, le
21 document, s'il vous plait, Madame la registraire?

22 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, faisons que cela soit clarifié.

23 **Me RACHEL YOUNG:** 62456. Ça dit à la page titre : « Rapport
24 sommaire – Évaluation du bien-être ». C'est le document dont je vous parlais pendant
25 l'entretien.

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Il n'y a pas d'autres documents. En ce
27 qui a trait à l'évaluation du bien-être, c'est le seul document que nous avons reçu de
28 cette entreprise-là.

1 **Me RACHEL YOUNG:** J'avais compris justement que madame
2 MacPhee... avant que madame MacPhee (inintelligible) ce document et que vous
3 aviez... je pensais que vous aviez dit qu'il y avait un rapport complet que vous avez vu
4 quand vous avez fait référence à un rapport complet.

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je faisais référence à la version non
6 caviardée. Alors, j'ai vu une version non caviardée, et là, celle-là est caviardée.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on peut descendre dans le
8 document, Madame la greffière? Continuons. Un peu plus bas. Ici, à la page 4, ce
9 sont... vous pouvez monter un peu pour voir l'en-tête de cette section-ci.

10 C'est des éléments clés de la déclaration du travail. Alors, y'a des
11 ellipses entre les paragraphes, c'est des extraits, et cela ne semble pas être les
12 déclarations complètes du travail. Avez-vous vu la déclaration complète du travail?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense que oui. Je ne l'ai pas lu de
14 façon approfondie. C'est une des parties du processus d'approvisionnement, c'est la
15 déclaration du travail.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Et la Commission a également produit... a
17 fait une assignation à produire pour la déclaration de travail. Le point de vue de
18 madame Bergerman qu'elle a exprimé hier, c'est que les relations entre la GRC et les
19 partenaires municipaux en Nouvelle-Écosse n'étaient pas... étaient assez bonnes avant
20 les évènements, mais qu'il y a eu détérioration suite aux pertes massives une fois que
21 la GRC a été assujettie à des critiques de la part du public. Êtes-vous au courant de
22 changements de dynamique entre le leadership de la division « H » et ses partenaires
23 provinciaux, municipaux, avant et après les évènements?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas avant, uniquement que les médias
25 signalaient par après les autres différentes réactions à l'intervention opérationnelle.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Les rapports que nous avons vus
27 indiquaient qu'il y avait des questions de morale considérables au niveau de... parmi
28 les membres de la division « H ». Auriez-vous voulu savoir ça au moment où on

1 complétait le rapport en septembre 2021?

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** J'étais au courant de cela. Je recevais
3 des mises à jour, comptes rendus réguliers lorsqu'ils faisaient l'examen de bien-être,
4 pas dans le détail, mais le commissaire adjoint Brennan avait parlé à quelques
5 employés à la division « H » pour faire... établir les faits, davantage de faits, et comme
6 toute autre chose, on cherche à aborder les choses, traiter les choses au niveau le plus
7 bas, et je pense qu'il avait fait la dotation de missions pour l'agent responsable des
8 enquêtes criminelles pour faire le travail pour améliorer la situation. Et voilà, il est venu
9 au conseil exécutif, les enjeux y sont encore, l'agent qui depuis lors a pris sa retraite
10 avait déjà fait affaire avec l'aide de cette entreprise sur le bien-être : « Si vous voulez
11 faire un examen indépendant, vous pourriez accéder à leurs services. » Alors, il a
12 présenté cette idée-là au comité exécutif, et alors on a décidé de faire ce rapport-là, on
13 a discuté cela de façon périphérique, et lui et l'agent des ressources humaines ont
14 lancé le processus d'approvisionnement pour obtenir... faire que la compagnie
15 indépendante fasse l'examen. Il y avait eu le mandat, la déclaration du travail, ils ont fait
16 20 ou plus entretiens comme partie de leur examen, 25 ou 30.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Savez-vous comment vous avez choisi la
18 compagnie Quintet?

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense qu'il y avait une offre
20 permanente, ça faisait que le processus d'approvisionnement était plus simple. C'est ce
21 qu'on m'a dit.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Vous savez que...

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je n'ai aucune idée.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Étiez-vous préoccupée lorsque vous avez
25 appris qu'il y avait des problèmes de bien-être?

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je suis toujours préoccupée. Je n'étais
27 pas surprise complètement parce que je pense les circonstances par lesquelles cette
28 division est passée, en particulier après les pertes massives, on a pris des critiques des

1 personnes au sujet de la division, au sein de la division, et aussi de la province. C'est
2 pas chose facile, vous savez, permettre ou offrir une voix d'expression aux personnes
3 pour parler de ces problèmes, je pense que pas mal de choses sont sorties à la
4 surface, ont monté à la surface et on devait passer par là et réfléchir aux questions,
5 c'est quoi les raisons, s'il y a des solutions pour ces problèmes. Même si quelqu'un
6 aurait dit quelque chose qui croit qu'il n'a pas dit que c'était pas vrai, donc c'était une...
7 on va voir si c'était un gros problème ou quelque chose qu'on pouvait régler. Donc, j'ai
8 essayé de, bien sûr, trouver des solutions pour les conflits qui... et justement aussi pour
9 arriver à des solutions pour toutes sortes de problèmes.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, Madame, vous avez dit que vous
11 n'avez pas vu ce rapport sur lequel on vous a posé des questions. Est-ce que vous
12 avez reçu certaines explications à ce sujet?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, ce n'était pas une grosse
14 explication parce que la personne qui gardait ce rapport est en retraite maintenant et il y
15 a une nouvelle personne qui est à ce poste, ça fait comme quelque chose comme six
16 semaines seulement, donc dans le processus de gérer tout cela, elle n'a pas
17 d'explication à ce sujet parce que ça remonte à septembre 2021. Le commissaire
18 adjoint Brian [sic] en faisait partie, a participé à cela, mais de ce que j'ai compris, devoir
19 faire avec l'entreprise qui a fait ça pour la protection du contrat, donc c'était du côté de
20 CSOHO, donc je ne sais pas pourquoi il n'ait pas fait cela, et même le CHAO était très
21 surpris que ç'a duré quand même six à huit mois alors que je n'étais pas au courant de
22 cela.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, ç'a été initialement au début
24 suggéré par la commissaire adjointe ou divisionnaire Bergerman jusqu'à ce que vous
25 l'ayez appris?

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ce n'est pas la compréhension que j'ai
27 sur la base de mes réunions avec le commissaire. Le commissaire adjoint Brennan a
28 beaucoup de relations en Nouvelle-Écosse, donc il connaît beaucoup de monde, si le

1 (inintelligible), le monde le contactait, c'est pour leur transmettre... lui transmettre des
2 choses, et donc, il était question de trouver des solutions pour le problème, mais la
3 raison pour cela, c'est que lorsqu'il a parlé de cela à la commandante divisionnaire
4 Bergerman, et donc, c'était une occasion de parler des problèmes et de parler
5 justement d'un plan pour pouvoir justement gérer cela à son niveau, et évidemment,
6 j'imagine que... je pense que pour ce qui est de... il était question d'une analyse de
7 cela.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, une fois qu'il était question de
9 recommandations, de mises en oeuvre, n'est-ce pas? C'était ça, le point?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, il y a du monde qui m'a dit... qui
11 m'ont dit qu'il était question de recommandations, mais honnêtement, vous savez,
12 lorsque le deuxième rapport a été... et que l'on décide qu'est-ce qu'il y a lieu de faire à
13 partir de là, et aussi, comme je l'ai dit, pour ce qui est des recommandations,
14 commencer à travailler sur la base d'un plan d'action. C'est clair que, bien sûr, c'est
15 pour le bien-être de la division.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Mais c'est pas le cas. Vous voyez, la
17 commandante divisionnaire n'a pas été en retraite jusqu'à 2021, et donc, c'est un
18 partage en ce qui concerne la division « H ».

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense que, si je me souviens bien, la
20 commandante divisionnaire Bergerman a pris sa retraite en 2021.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Après le rapport. Elle était là jusqu'en 2021.

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Et aussi, le rapport a été publié en 2021,
23 et donc, je pense que c'était ses derniers jours... enfin, j'imagine, je crois le deviner,
24 mais il n'y avait pas de successeur de suite pour ce poste, donc... il y avait un
25 commandant divisionnaire intérimaire qui était Chris Leather, donc il était... il devait le
26 savoir.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Pas seulement cela, mais lorsque Chris
28 Leather occupait le poste à titre intérimaire, il a demandé à ce sujet, il avait demandé.

1 Étiez-vous au courant?

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je n'ai aucune idée. Je sais
3 seulement que l'intention, lorsqu'on a vu ce rapport, lorsqu'il a été rédigé, et, bien sûr,
4 j'avais trouvé ça après les faits, j'avais découvert ça après les faits, mais ça n'a pas
5 protégé la confidentialité de pas mal de personnes parce qu'il allait être confidentiel;
6 c'est pour ça que le monde a parlé de façon libre, ils se sont exprimés et la
7 confidentialité n'a pas été respectée. Donc, je pense que personne n'avait eu cette
8 intention. Donc, on avait besoin d'avoir ou donner un sommaire, un résumé analytique,
9 mais ça n'a pas protégé la confidentialité des participants à qui on a garanti qu'ils
10 seraient confidentiels.

11 **Me RACHEL YOUNG:** C'est quoi l'utilité de ce rapport, maintenant,
12 s'il ne peut pas être partagé de la façon dont il l'a été?

13 **Comm. BRENDA LUCKI :** Je pense que les leçons à tirer, si
14 jamais il est question d'un examen, il a besoin d'être rédigé... le rapport a besoin d'être
15 rédigé de telle façon à ce qu'il peut être partagé, à ce qu'il peut être divulgué parce que
16 lorsqu'il est question de confidentialité, il se peut que les conversations seraient
17 différentes. Donc, il est question de déterminer ce que le monde a dit lorsqu'on leur a dit
18 que ce serait confidentiel. Ils ne peuvent pas être identifiés. Quand le protocole qui est
19 mis en place... si vous dites : écoutez, vous allez être interrogé et tout va être divulgué,
20 à ce moment-là, si on fait... je ne sais pas, combien d'honnêteté on va avoir. Mais pour
21 ce rapport en particulier, pour la raison du fait que les participants, on leur a dit que ça
22 allait être confidentiel.

23 Maintenant, je m'inquiète que désormais, en tant qu'organisme,
24 qu'on ne pourra plus rédiger ou élaborer des rapports de bien-être pour la simple raison
25 que si c'est... il est censé être totalement divulgué au public et que ça va... il va
26 divulguer les commentaires de certains participants qui seront identifiables. Ça
27 m'inquiète.

28 Je pense que pour l'utilité... l'utilisation de la Commission, je sais

1 qu'ils ont accès à ce rapport, qu'ils ont accès à ce rapport, mais je ne sais pas comment
2 le contenu de ce rapport va être traduit en termes de... en tenant en considération la
3 confidentialité des participants. C'est juste mon ressenti à moi.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, c'est pour l'utilité, la nécessité du
5 changement au sein de l'organisme, de l'organisation – donc, si on prend note sur la
6 base d'un plan d'action, est-ce que c'est ça qui arrive, selon votre connaissance?

7 **Comm. BRENDA LUCKI :** Non – juste récemment, parce que bien
8 sûr, j'ai découvert que le rapport avait été complété aussi. On m'a dit... j'ai appris qu'il y
9 a un petit courriel en décembre et en janvier qui parlait de ce rapport en général sur
10 certains thèmes et qu'ils allaient travailler dessus et bien sûr, les traduire en action.

11 Lorsque j'ai parlé aux officiers de la division H, il était question d'un
12 sommaire et d'avoir une liste de chaque recommandation et que si un plan d'action
13 n'est pas élaboré, à ce moment-là, il sera question de l'élaborer pour faire participer tout
14 le monde. Donc tout ça s'est passé, mais...

15 **Me RACHEL YOUNG:** En juillet 2022?

16 **Comm. BRENDA LUCKI :** Oui.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, vous ne savez pas pourquoi...

18 **Comm. BRENDA LUCKI :** Je ne sais pas, je pense qu'il s'est
19 passé quelque chose, donc je ne suis pas sûre. C'est vraiment dommage parce que les
20 participants ont pris tout le temps de venir, de se faire interroger et ils ont le droit de
21 savoir ce qui va se passer. Comment on peut apporter des solutions à quelque chose
22 si, bien sûr... parce que ça ferme la boucle et donc, je pense que... je suis très à cheval
23 pour ce qui est de la conformité, donc je n'étais pas contente du fait que... Je sais qu'il
24 y avait certaines choses, je sais qu'il y a du travail qu'il allait être fait de façon informel,
25 pas par le biais d'un document de suivi, qu'il était question de travailler sur certains
26 points, mais encore une fois, pour la... pour plus de transparence, rétroaction, ça a
27 besoin d'être fait de meilleure façon, d'une meilleure manière.

28 **Me RACHEL YOUNG:** C'est clair qu'il y a des dysfonctions, mais

1 on continue quand même, au sein de votre province, n'est-ce-pas?

2 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, définitivement.

3 **Me RACHEL YOUNG**: Madame Bergerman a dit qu'un certain
4 nombre d'officiers se sont plaints à elle parce qu'ils ont eu des problèmes de
5 dépression et ils avaient du mal à continuer. Avez-vous pris en considération c'était
6 quoi les exigences pour ce qui est de rapporter au siège national ou des... pour ce qui
7 est de... les hautes directions de chaque...?

8 **Comm. BRENDA LUCKI** : Bien sûr, lorsqu'il y a de gros
9 évènements, c'est clair qu'il y a des personnes qui vont réévaluer leur vie et qui vont
10 dire « OK, je pense que je suis en âge de prendre une retraite parce que c'est tellement
11 stressant », donc ils vont faire une autoévaluation. Ça, c'est inhabituel, mais pour dire
12 que c'est attribuable au siège national, aux relations au sein des divisions, je ne pense
13 pas que la majorité des gens pensent de cette façon.

14 Mais je pense que plutôt, ils pensent en fait que ce qui s'est passé
15 et des récits négatifs qui en ont résulté aussi pour les questions de confiance au sein de
16 la GRC qui est, selon eux... et ils veulent maintenir les bonnes relations qu'ils ont avec
17 la population de la Nouvelle-Écosse. Et donc, ils ne sont pas en mesure d'écouter cela
18 et de prendre cela sur eux parce qu'en tant que responsable, je sais que la majorité de
19 mes gens font... de mes membres font du très bon travail, ils entretiennent
20 d'excellentes relations avec la communauté, avec les collectivités. Et ensuite, quand il
21 se passe quelque chose, on ne veut pas qu'il y ait cette espèce de coupure – c'est un
22 point de retour et c'est ce qui s'est passé, certainement et donc, pour ce qui est des
23 responsables, parce qu'ils le prennent pour eux parce qu'ils se sentent concernés.

24 En tant que commissaire, je suis en plein dedans, dans la situation,
25 mais lorsque je vois les médias, les récits, certaines théories qui sont là, c'est dur de
26 prendre ça. Je ne suis pas une personne qui regarde les médias, mais j'en ai assez
27 entendu – vous ne pouvez pas imaginer... je ne peux pas imaginer écouter ça à tous
28 les jours sans qu'il y ait des répercussions négatives sur soi-même lorsqu'on est en âge

1 de retraite et qu'on va prendre la retraite, c'est dur, c'est difficile. Et vraiment, je lève
2 mon chapeau pour les personnes qui sont... qui ont traversé tout ça, qui ont vécu tout
3 ça. Vous savez, ce n'est pas une tâche facile à faire. Ça me rend triste, ça me... parce
4 que ça a affecté le monde. Et vous voyez... je vois Madame Bergerman, je vois le
5 surintendant Campbell; ils ont eu de la pression tout le temps et bien sûr, pour le travail
6 de la division aussi, pour prendre soin de cette division.

7 Donc, ce n'est pas facile d'être un leader; les critiques ne sont pas
8 juste au sujet de cet évènement. Lors des évènements de Georges Floyd, pour ce qui
9 est du racisme systémique dans le cadre du maintien de l'ordre, bien sûr, lorsque les
10 gens ne veulent pas rejoindre votre organisation, ne veulent pas travailler dans votre
11 organisation. Et ça, ça fait mal, ça fait de l'effet sur soi. Je sais qu'est-ce que ça fait
12 parce que ça a été mon cas, chaque jour et je me pose toujours la question :
13 comment... qu'est-ce que je dois faire de mieux? Je dois m'améliorer et lorsque j'ai pris
14 le poste et... je me suis dit, j'ai fait une joke puis j'ai dit « Je vais être en mesure de
15 supporter toutes les pierres qu'on me lance vers moi », mais finalement, il y avait
16 beaucoup... il y en a beaucoup, ça ne marche pas comme ça. Chaque chose que l'on
17 voit, on doit se dire : oui, d'accord, on va changer ça, mais c'est assez pour maintenant,
18 parce qu'on n'a pas les ressources pour cela. Pour ça, ça peut attendre une autre
19 année. Celui-là, non, c'est très urgent, on doit le faire. Donc, il est question de priorité
20 des choses pour assurer le changement.

21 Je n'ai pas... après cela, je n'ai pas tout appris en un clin d'œil et je
22 ne vais pas tout perdre. Donc, le changement de la culture ne peut pas se faire en un
23 clin d'œil. Ça prend du temps. Et pour que ce soit durable, ça doit prendre du temps. Il
24 ne faut pas que ça ait l'effet yoyo qu'il y a ça... non. On veut changer de façon très
25 stratégique, très succincte et très durable, assurer une pérennité par la création, la mise
26 en place de processus au niveau de toute la Nouvelle-Écosse.

27 Donc, ça ne va pas s'arrêter – ce n'est pas parce qu'on n'a pas eu
28 une bonne idée, que la personne... ou qu'il y ait une bonne idée qui soit partie que son

1 idée s'arrête, non. Il faut qu'il y ait un processus, des structures, un suivi et les gens
2 doivent garder l'œil sur ça, pour ce changement de culture.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, lorsqu'il était agent de... entre autres,
4 il n'a pas rencontré ses prédécesseurs, lorsqu'il a quitté, il n'était pas encore assigné, il
5 n'y a pas eu de processus de transition, il n'y a pas eu d'espèce de passation de
6 consigne. Donc, il a mentionné ça aux commissaires qu'il y avait des possibles
7 recommandations. Est-ce qu'aussi, vous avez l'intention d'ajuster ça?

8 **Comm. BRENDA LUCKI :** Je ne suis pas très préoccupée pour ce
9 qui est de la transition parce que parfois, on quitte très rapidement, peut-être qu'il n'a
10 pas eu le temps.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Mais il a eu une notification de six mois,
12 quand même; il a continué à poser des questions. Lorsqu'il a quitté, toutes ses... tous
13 ses postes, il a dû même voyager de nouveau pour s'assurer que la personne qui était
14 après lui, donc ça n'a pas été identifié de la façon ou déterminé.

15 **Comm. BRENDA LUCKI :** Je ne suis pas en train de dire cela,
16 mais je suis pas très préoccupée, mais lorsque j'ai... lorsque moi, j'ai pris mon poste,
17 mon prédécesseur avait quitté, mais j'avais toute une équipe qui m'avait informée sur
18 un plan continu pendant des mois au sujet du personnel. Donc, même chose que je fais
19 lorsqu'ils changent... par exemple, il y a un changement de ministre, donc il y a... j'ai
20 déjà informé le ministre Blair. Aussi, nous nous assurons que les réunions ou les
21 briefings soient classés par ordre de priorité et bien sûr, lorsque quelque chose arrive,
22 on va dire « Oh oui, d'accord, on va vous informer sur cela aussi. »

23 Donc, il y a eu... il doit y avoir des processus de transition. Il y a un
24 processus qui est en place pour le commandant divisionnaire. Il y a la planification
25 stratégique pour la stratégie et donc, la réponse pour s'assurer que tout se passe bien.

26 Mais si, en fait, ils n'ont pas le bénéfice d'avoir cela – par exemple,
27 avec la personne qui était avant eux, donc il doit y avoir un processus pour que
28 l'information soit le plus efficiente et efficace possible. Si jamais – je vais vous donner

1 un exemple – ma responsabilité en tant qu’officier, ma responsabilité professionnelle
2 pour la GRC est pour ce qui est du remplacement. Donc, c’était... pour le
3 remplacement, c’était une très bonne transition. Lorsque cela arrive et qu’on fait ça,
4 parfois ça marche et parfois, ça ne marche pas.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Pensez-vous que la gestion de transition ou
6 le manque de gestion de transition va affecter, va avoir des répercussions sur le
7 leadership – par exemple, pendant la période 2018-2019, maintenant, la plupart des
8 officiers supérieurs sont partis – si quelqu’un essaie de savoir qui est qui au sein de la
9 province?

10 **Comm. BRENDA LUCKI :** Oui, absolument. Mais je dois dire ça,
11 pendant toutes ces années où j’ai été commissaire, c’est très inhabituel, ce qui arrive à
12 chaque division lorsqu’il est question de quitter un poste et aussi, les effets aussi des
13 pertes massives pour ce qui est du temps. Donc, on a une sorte de directive générale,
14 mais ayant trois... bien sûr, hauts responsables qui quittent pratiquement en même
15 temps, qu’il est question bien sûr de les remplacer et tous à la fois. Donc, c’est très
16 inhabituel.

17 Ensuite, il y avait des circonstances très spéciales parce qu’on
18 avait quelqu’un qui a été assigné dans des circonstances inhabituelles; ensuite, nous
19 avons quelqu’un d’autre qui a été assigné, qui a été nommé. Donc, toujours est-il qu’ils
20 avaient des circonstances très inhabituelles. Donc, je ne sais pas si c’est une chance
21 de sécuriser, justement, lorsqu’il était... et donc, ça a marché, mais ça n’a pas été
22 facile. Ça a été très douloureux de voir cela se passer. Et quelqu’un comme Chris
23 Leather, c’est ce qui se passe – il serait là pour un ou deux mois, donc du coup, il y
24 avait deux mois et plusieurs autres mois et ça n’a pas été inhabituel de faire cela. C’est
25 juste quelque chose...

26 Donc, il y a des leçons à tirer lorsqu’on a des discussions, bien sûr,
27 avec les hauts responsables. Pour ce qui est des ressources, on se dit : on a besoin de
28 nous adapter à l’avenir, de faire plus de planification réussie. Mais ce que je peux dire,

1 c'est qu'on ne parle pas de planification de succession et ça, c'est inacceptable. On a
2 besoin d'améliorer cela – lorsqu'une personne quitte, on doit se dire « Qui est le
3 candidat potentiel » et si quelqu'un quitte du groupe et on se retrouve subitement sans
4 personne... Et donc, il est question, bien sûr... c'est clair qu'on doit améliorer cela.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Parlons d'une autre question qui a
6 apparemment affecté les relations entre les chefs municipaux de la Nouvelle-Écosse et
7 la GRC en 2021. J'aimerais savoir s'il s'agit d'une question qui affecte la Nouvelle-
8 Écosse ou en fait, toutes les provinces du Canada; c'est la pratique du suivi des
9 dépenses sur les services spécialisés utilisés par les services municipaux.

10 Historiquement, en Nouvelle-Écosse, en vertu d'une disposition
11 historique, ce coût a été absorbé par la province, épongé par la province. Quand
12 Monsieur Leather est arrivé, il a commencé le processus de suivi afin de permettre à la
13 GRC de rendre les comptes au gouvernement provincial face au déficit. Est-ce que
14 c'est une démarche qui a été adoptée dans toutes les provinces?

15 **Comm. BRENDA LUCKI :** La question est intéressante, car en
16 2009, quand j'ai été à Thompson, au Manitoba, officier du district, on avait... on faisait
17 un suivi trimestriel et sur toutes les ressources reçues rattachées au numéro de dossier
18 et le montant. On ne pouvait pas récupérer les coûts, mais on leur montrait ce qu'ils
19 recevaient pour rien.

20 Voilà – avant de devenir commissaire, on a demandé une étude de
21 KPNG du financement de la GRC en matière de... en 2016, environ et on a dit au
22 gouvernement que la GRC n'est pas financée pour faire tout ce qu'on lui demande de
23 faire et on estime 700 millions de dollars de travail non rémunéré pour la GRC, que la
24 GRC a fait pour d'autres services et non récupérés. Donc ça, ça arrive souvent.

25 Et on le regarde attentivement, car dans 10 ans, on va avoir un
26 nouveau contrat; il ne faut pas commencer à parler de ce nouveau contrat et regarder
27 ces choses qui ne sont pas récupérées. Par exemple, la protection des témoins; on fait
28 ce travail-là et le coût est absorbé par le gouvernement fédéral, mais de 80 à 90 % des

1 dossiers sont provinciaux. C'est le côté fédéral qui paie la note, même si le gros de ce
2 budget est absorbé par les provinces.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, quand vous dites provincial, c'est
4 parce que ces choses...

5 **Comm. BRENDA LUCKI :** C'est parce que la personne est
6 protégée en vertu d'un dossier provincial et non pas fédéral. Ce n'est pas un dossier de
7 sécurité nationale qui relèverait du fédéral; il s'agit d'un dossier généré par le système
8 provincial. La surveillance, même chose.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Mais est-ce que vous dites qu'il s'agit d'une
10 pratique de longue haleine et si oui, quelle est la source de cette pratique? Est-ce que
11 c'était le commissaire ou la commissaire qui a décidé de faire ce suivi?

12 **Comm. BRENDA LUCKI :** Ce n'est pas quelque chose qui se fait
13 au Canada, partout au Canada, à ma connaissance. Mais en Nouvelle-Écosse, quand
14 on présente un cas et que l'on veut présenter les données probantes, il faut présenter
15 ces données, justement, ces données probantes. Si on dit à la province que l'on vous
16 donne tant de ressources qui ne sont jamais récupérées, cela nous met en position de
17 déficit au début de l'année. Eh bien, il faut étayer cet argument. C'est probablement
18 pour cela que l'on a fait; il y a d'autres entités qui l'ont fait, mais ce n'est pas une
19 pratique qui est normalisée.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Selon ma compréhension, les chefs
21 municipaux n'ont pas trop aimé ça parce qu'il y avait une correspondance qui indiquait
22 que ce n'était pas durable. Donc, ils le voyaient comme une menace proférée par la
23 GRC, que la GRC allait cesser de fournir ces services. Est-ce que c'est possible?

24 **Comm. BRENDA LUCKI :** Nous n'allons jamais mettre en danger
25 la sécurité des Canadiens. Même si c'est quelque chose que l'on fait, même si on ne
26 devrait pas être responsable du coût associé, on va continuer à le faire. Mais si on
27 continue à le faire, peut-être qu'on arrivera à un moment où on ne pourra pas maintenir
28 certaines activités. Bien que cette activité ne serait pas arrêtée parce qu'on ne veut pas

1 compromettre la sécurité des officiers, des policiers, peut-être que l'on devrait laisser
2 tomber d'autres choses et on ne veut pas faire cela. Mais on ne va jamais
3 compromettre la sécurité des Canadiens, il faut trouver une solution financière.

4 **Me RACHEL YOUNG:** On nous a dit que la province de la
5 Nouvelle-Écosse va incessamment introduire de nouvelles normes de police, est-ce
6 que la... est-ce que cela va être accepté ailleurs?

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Il y a certaines divisions qui ont adopté
8 des normes qui ne peuvent pas parce qu'elles ne sont pas conformes à des lois
9 fédérales. Prenons l'exemple, et je ne connais pas les détails, mais la *Loi de Clare*,
10 quand elle a été en Saskatchewan, on n'avait pas la possibilité de le faire à cause de la
11 *Loi sur la vie privée... la protection de la vie privée*, qui est une loi fédérale. Donc, de la
12 manière que cette loi a été adoptée, on ne pouvait pas l'appliquer parce que ce serait
13 contraire à la loi fédérale, donc on a travaillé avec la province pour trouver une façon de
14 faire. Il ne s'agit d'un manque de volonté, c'est juste que parfois ça serait contre la loi.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, la GRC facilitait le processus et avait
16 un mot à dire, mais si les normes sont en conflit avec la politique de la GRC, est-ce que
17 c'est la politique de la GRC qui primerait?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** La politique est adaptable. Quand...
19 bon, les lois, non, ça dépend des lignes directrices. C'est quelque chose de non
20 négociable, il faut trouver une façon de travailler avec la province sur les normes. C'est
21 quand on parle par exemple des caméras corporelles, ça coute cher, donc le
22 gouvernement dit, bon, bien, on va vous financer ce programme pendant une certaine
23 période, mais pas pour toujours. On n'a pas dit du jour au lendemain vous devez
24 absorber le cout. Il s'agit toujours de travailler pour le bien-être de tous.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Y a-t-il un lien entre les normes de polices
26 et les couts? Savons-nous si le fait de reformuler les normes de polices en Nouvelle-
27 Écosse aurait un impact sur les couts?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ça dépend de la norme. Ça dépend de

1 la norme. Quand on change une norme, il y a normalement un cout associé. Parfois
2 c'est parce que l'on enlève des couts à un certain endroit afin de les déplacer ailleurs. Il
3 n'y a pas aucune règle qui fait en sorte que les nouvelles normes doivent absolument
4 couter plus cher. Si une politique nous oblige à faire mieux dans le cadre d'une certaine
5 enquête, ça ne coute pas nécessairement de l'argent, mais s'il s'agit de mettre en place
6 de nouvelles formations, oui, ça, ça pourrait couter, il pourrait nous falloir de nouvelles
7 ressources.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Savez-vous s'il y a des discussions sur les
9 couts et qui... à qui ces couts incomberaient?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je ne connais pas exactement les
11 détails de cela. Je sais que nous devons, comme GRC, examiner nos propres normes
12 et il y a... il a été question des normes de la commissaire. Par exemple, dans le rapport
13 MacNeil, on parle des carabines. Quand il s'agit de quelque chose de si important pour
14 la sécurité des policiers et des Canadiens, il ne peut pas y avoir une situation où une
15 province les a et une autre non parce que l'une des provinces est pauvre, n'a pas assez
16 d'argent. C'est une question à risque élevé. Donc, il faut changer la norme afin de faire
17 en sorte que tout le monde puisse mettre en œuvre la norme. Il ne peut pas y avoir une
18 situation de province nantie et moins bien nantie.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, c'est une discussion nationale qu'il
20 faut avoir, n'est-ce pas?

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Quand une province change ses
22 normes, nous allons toujours regarder cette situation par le biais d'un filtre national
23 parce que si la province trouve nécessaire d'établir une nouvelle norme, peut-être que
24 c'est une norme qu'il faudrait déployer partout, il faudrait le faire comme cela étant
25 donné la décentralisation de nos services de police. Par exemple... nos services
26 policiers. Par exemple, en Alberta, il y a un nouveau programme de réintégration pour
27 les gens qui sont en congé pendant une certaine période et cela les aide donc à se
28 réintégrer et à se refaire les compétences. C'était un programme tellement utile que l'on

1 s'est dit : pourquoi ne pas appliquer ce programme partout? Comment est-ce qu'on
2 peut le faire en minimisant les couts? Le programme avait été créé en Alberta, il ne
3 fallait pas réinventer la roue.

4 Un autre exemple en Nouvelle-Écosse, c'était une initiative qui
5 permettait d'assermenter les témoins sur une plume d'aigle. C'était quelque chose qui
6 était tout à fait utile et qui ne représentait pas de couts supplémentaires. On l'a appliqué
7 finalement.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que ce serait le bon moment de
9 prendre le diner, n'est-ce pas?

10 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, on va prendre une heure pour
11 le diner.

12 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pause des procédures.
13 Reprise dans une heure.

14 --- **L'audience est en pause à 13 h 03**

15 --- **L'audience est reprise à 14 h 12**

16 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Rebienvenue. C'est la
17 reprise des procédures.

18 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Bonjour. Merci.

19 Si le témoin pouvait revenir à la barre des témoins.

20 Rebonjour, Madame la commissaire Lucki. Maitre Young va
21 continuer ses questions.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Madame la commissaire Lucki.

23 Ensuite, ce sera le rôle des communications au sein de la GRC
24 suite aux évènements. Nous avons beaucoup entendu parler des stratégies des
25 communications de la GRC. Vous aviez dit dans votre entretien à la page 36 que vous
26 avez toute une équipe d'experts en matière de communications au siège social national
27 pour qu'ils aident ou qu'ils prennent la relève pour les communications lors des
28 communications lors d'évènements majeurs.

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est selon les circonstances, oui.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Pendant les premiers quelques mois suite
3 aux évènements, vous avez fait des conférences de presse et la division « H » avait
4 également des conférences de presse.

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Dans les journées qui ont suivi, peut-
6 être pas les mois qui ont suivi, mais certainement dans les premiers 10 à 12 jours.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Également, une partie de la stratégie des
8 communications par la division « H » impliquait ce qu'on appelait l'équipe de gestion
9 des questions d'intérêt, on en a parlé dans votre entretien. C'était quoi l'objectif de ce
10 comité-là? Une équipe de gestion des questions d'intérêt était organisée par la division
11 « H » afin qu'on puisse avoir des comptes rendus de la division « H » vers le siège
12 social national.

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je n'étais pas très familière de l'équipe
14 de gestion des questions d'intérêt. Lorsque vous m'en avez parlé lors de l'entretien, j'en
15 ai parlé... j'ai appris un peu à son sujet par la suite, mais je n'avais pas de
16 correspondance avec eux du tout, je ne savais pas que ça existait à l'époque où cela a
17 été créé.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Bien, il y avait deux surintendants qui ont
19 fait... qu'on a fait venir de l'extérieur de la province, le surintendant Dimopoulos et
20 Santosuosso.

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que c'est quelque chose de typique?
23 Est-ce que la GRC organise ces équipes de gestion à des questions d'intérêt à la suite
24 des évènements majeurs ou est-ce que c'était une affaire ponctuelle pour cette
25 situation.

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est la première fois dont j'entends
27 parler... que j'ai entendu parler de ce genre de choses. Ça peut exister dans d'autres
28 divisions à la suite des évènements. Évidemment, ils ne prennent pas une question de

1 gestion des questions d'intérêt à la suite de Mayerthorpe, il y a plusieurs choses qui
2 devaient être faites, alors ils ont créé un groupe de travail, disons. Je ne suis pas
3 certaine si c'était précisément la désignation de gestion de questions d'intérêt.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Vous semblez avoir quelques contacts
5 directs avec les membres de l'équipe.

6 <Non interprété> COMM... ce sont les notes du surintendant
7 Dimopoulos à la page 54.

8 Alors, vous voyez là à gauche? Ce ne sont pas vos notes, je le sais
9 bien, mais la date, le 1^{er} septembre 2020 à 14 heures, un breffage avec les
10 commissaires Darren Campbell, Chris Leather, Brian Brennan, Dennis Daley, Alison
11 Whelan et Robert Riley. Je pense que nous connaissons la plupart des gens, alors... et
12 Robert Riley, c'était votre chef d'état-major à l'époque?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Alison Whelan, c'était qui?

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** À ce moment-ci, elle est mon agente
16 des politiques stratégiques et des relations externes. Elle aura occupé probablement ce
17 poste-là à ce stade-là aussi. Elle n'était pas dans ce poste-là au moment des pertes
18 massives.

19 **Me RACHEL YOUNG:** C'était quoi son poste au moment des
20 pertes massives?

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'était au niveau des services de police
22 fédérale.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Elle est civile?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, ça, c'était à 14 heures. Et là, à
26 14 h 05 :

27 « Présentation terminée, pas complétée : la
28 commissaire devait partir. La présentation n'est pas

1 complétée, enjeux n'ont pas été discutés et
2 commentaires superficiels faits au sujet du style de la
3 présentation par la commissaire au sujet l'utilisation
4 du deuxième écran. »

5 Est-ce qu'on peut le mettre à l'écran un peu plus grand?
6 « Alison Whelan a remis en question les objectifs et
7 les explications fournies par Darren Campbell.
8 Présentation très frustrante. Aucun engagement,
9 aucune compréhension de la gravité de ce qui s'en
10 vient. »

11 Est-ce que vous vous rappelez de cette présentation-là?

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non. Non, je ne me rappelle pas de
13 cette présentation-là. Tout d'abord, je pensais que c'était peut-être, mais ce n'est pas
14 cela, c'est quand j'ai reçu un breffage complet sur la séquence des événements, c'était
15 plusieurs mois après les événements, mais je ne pense pas que c'était ceci.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Étant donné ceux qui sont présents, on peut
17 faire référence que cette... que c'était... on peut inférer que c'était un compte rendu sur
18 la division « H-Strong », c'est Dimopoulos. Ce sont les lettres de Dimopoulos. Il faisait
19 partie de l'équipe de gestion des intérêts.

20 **Comm. BRENDA LUCKI:** Malheureusement, je ne me rappelle
21 pas.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, vous ne vous rappelez pas pourquoi
23 il serait là avec les autres gens?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'était une forme de breffage au niveau
25 de H-Strong ou les pertes massives, mais quand on dit « les enjeux pas discutés », je
26 ne suis pas certaine c'était quoi le sujet de la présentation et le fait que nous étions là
27 pendant deux heures, j'ai aucun souvenir.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Vous ne vous rappelez pas pourquoi vous

1 avez dû partir avant la fin de la présentation?

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Désolée?

3 **Me RACHEL YOUNG:** C'est indiqué que vous avez dû partir et qu'il
4 n'était pas terminé... et que la présentation n'était pas terminée.

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je ne me rappelle pas.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Un autre membre de l'équipe de gestion
7 des questions d'intérêt, le surintendant principal John Robin dans la collectivité qui
8 parlait des témoins civils pendant... une carte de visite SiRT avec une carte d'affaires,
9 c'était dans le cadre d'une enquête SiRT, avec une carte de visite qui indiquait
10 « Commission des pertes massives », le côté français dit « Réponse à la
11 Commission », mais à la droite, ça dit... ça indique uniquement « Commission des
12 pertes massives de la Nouvelle-Écosse ». Étiez-vous au courant de cela?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Des gens me l'ont fait savoir par
14 l'entremise d'une lettre des commissaires de la Commission des pertes massives. Je
15 n'ai pas vu la véritable carte moi-même.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, cette lettre-là, c'est le
17 COMM0061748. Est-ce qu'on peut voir cela à l'écran, s'il vous plaît? On n'a pas besoin
18 de le mettre à l'écran, y'a une série de courriels associés, on en a fait une pièce qui
19 explique comment la Commission a obtenu cette carte de visite.

20 Voilà, c'est ça la lettre que les commissaires vous ont écrite le
21 11 mai 2021 exprimant leurs préoccupations en ce qui a trait à la carte de visite.

22 Et est-ce qu'on peut en faire une pièce?

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est 4225.

24 **--- PIÈCE No. 4225:**

25 (COMM0061748) Lettre du 11 mai 2021 des commissaires
26 de la Commission des pertes massives adressée à la
27 commissaire Brenda Lucki

28 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous avez envoyé une réponse, vous

1 avez envoyé une réponse.

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 4226.

3 **--- PIÈCE No. 4226:**

4 (COMM0061749) Réponse de la commissaire Brenda Lucki
5 du 19 mai 2021 à la lettre des commissaires de la
6 Commission des pertes massives du 11 mai 2021

7 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on peut voir la lettre, s'il vous
8 plait?

9 Est-ce que vous vous rappelez de cette lettre?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

11 **Me RACHEL YOUNG:** C'était votre réponse, c'était le 19 mai. Vous
12 avez remercié aux commissaires d'avoir partagé leurs préoccupations et vous avez
13 rassuré les commissaires que vous respectez leur mandat.

14 Si on peut descendre vers le bas.

15 Cela a été clarifié que ce n'est pas un employé de la Commission
16 des pertes massives.

17 Est-ce qu'on peut...

18 Et là, vous avez... vous vous êtes excusée de ce qui s'était passé.
19 Avez-vous vérifié pour voir ce que faisait John Robin?

20 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas moi personnellement, mais comme
21 on me l'a fait savoir, j'ai assigné une mission, y'a une unité qui a assigné une mission à
22 la division pour déterminer afin que moi je puisse préparer ma réponse, ils auraient
23 fait... ils auraient étudié la question. C'est là où nous avons découvert, selon ce que
24 j'avais compris, il n'y avait pas une intention d'avoir une mauvaise représentation, mais
25 évidemment, je peux voir le lien avec les préoccupations des commissaires et j'étais
26 reconnaissante que cela avait été... qu'on avait attiré notre attention à ce sujet. Si on
27 avait compromis l'indépendance de la Commission, ça aurait été très néfaste. On ne
28 voulait pas affecter leur indépendance, alors on a corrigé cela. Le surintendant

1 principal, on lui a fait qu'il cesse d'utiliser cette carte-là et nous avons également fait
2 des relations médiatiques pour 'assurer qu'on soit... qu'on se détache de cela.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Qu'est-ce qu'il faisait finalement? Il n'est
4 pas membre de l'enquête même.

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Cette partie-là, je ne sais pas. Je pense
6 que c'était péremptoire de ce que nous avons connu comme étant H-Strong-2 pour
7 identifier les faits pour pouvoir répondre aux demandes de la Commission. Je ne le sais
8 pas précisément, je sais qu'on l'a envoyé à la division pour aider avec les enjeux
9 découlant de non pas de l'enquête, mais de l'évènement.

10 **Me RACHEL YOUNG:** On a vu un courriel de Christ Leather en
11 date du 29 avril, la date après que vous avez eu la réunion avec le groupe de la division
12 « H » pour indiquer que vous n'étiez pas contents avec le breffage vers le haut, alors ils
13 ont dit en réaction à ça qu'ils allaient créer l'équipe de gestion des questions d'intérêt. Il
14 y avait un rôle pour la divulgation, mais à ma connaissance, il n'y a pas de rôle en
15 matière d'enquête ou d'opération. Est-ce que c'est ça votre compréhension aussi?

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne suis pas certaine, j'avais peu
17 d'implication directe avec l'équipe de gestion des questions d'intérêt comme telle.
18 Évidemment, j'ai eu une réunion avec eux, mais je ne me rappelle pas beaucoup
19 d'interaction de ma part, c'était surtout des sessions de breffage de façon générale. Je
20 ne le rattachais pas à une entité, je pensais que je reçois des séances de breffage sur
21 les évènements eux-mêmes et certains des incidents découlant des examens réalisés,
22 mais je ne le rattachais pas à l'équipe de gestion des questions d'intérêt.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Ça, c'est le surintendant John Robin qui est
24 le mari du surintendant principal Janis Gray de la division « H ». Vous êtes également
25 au courant du fait que Mike Butcher, qui était sur les questions et l'équipe de gestion
26 des questions d'intérêt est le mari de Lee Bergerman?

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** <Non interprété>.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Pouvons-nous voir COMM... je pense que

1 c'est déjà une pièce, c'est la politique sur les conflits d'intérêts de la GRC. Section 9, s'il
2 vous plait. Voilà.

3 9.2, c'est au sujet des employés; 9.2.1 dit ne pas accorder de
4 traitement préférentiel ou des avantages à des familles, des amis ou toute autre
5 personne ou instance, et il faut éviter l'embauche ou la supervision directe de membres
6 d'une famille, toute personne avec qui vous avez ou déjà eu une relation personnelle
7 pour éviter un conflit d'intérêts. On s'attendrait à ce que des hauts placés dans la
8 division « H » étaient au courant de cette politique-là.

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Et de suivre la politique.

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on peut voir le COMM0054303?

13 C'est le Code de conduite de la GRC. C'est déjà une pièce, il me semble, Madame la
14 greffière?

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la 4243.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Le point 6, s'il vous plait.

17 Numéro 6, ça touche les conflits d'intérêts. Les membres doivent
18 éviter les conflits d'intérêts véritables apparents ou potentiels entre leurs responsabilités
19 professionnelles et leurs intérêts privés. Vous vous attendez à ce que vos officiers
20 supérieurs suivent cela. Selon vous, est-ce que la nomination de ces personnes-là
21 aurait... est-ce que cela va à l'encontre des politiques de la GRC?

22 **Comm. BRENDA LUCKI :** Oui, il me semble que oui – on a fait un
23 examen de cela quand on a appris cela et je pense d'emblée, c'était plutôt évident
24 qu'un conflit d'intérêt existait, mais on voulait juste s'assurer qu'on fasse les enquêtes
25 en bonne et due forme pour s'assurer que la procédure était équitable.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Et ils ont cessé d'avoir ces postes-là, n'est-
27 ce-pas, ces hommes-là? Et est-ce qu'il y a eu des conséquences, des conséquences
28 disciplinaires ou pour leurs épouses?

1 **Comm. BRENDA LUCKI** : Pas à ma connaissance.

2 **Me RACHEL YOUNG**: Savez-vous qui a pris la décision
3 d'embaucher les deux époux?

4 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je ne suis pas certaine; je pense avoir
5 lu quelque part que c'était entre le surintendant Leather, Chris Leather, mais je ne suis
6 pas certain. Je ne sais pas.

7 **Me RACHEL YOUNG**: Est-ce que cela aurait fait partie de
8 l'examen pour examiner qui aurait pris la décision?

9 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, cela faisait partie de l'examen, de
10 déterminer qui a pris la décision d'embaucher ces personnes-là.

11 **Me RACHEL YOUNG**: Nous avons parlé de votre réunion le 28
12 avril 2020, suite à la conférence de presse. Dans votre entretien... depuis cet entretien-
13 là le 4 août, il y a quelques points qui ont apparu sur lesquels je voudrais vous poser
14 des questions.

15 Vendredi dernier, à 18 h 58 heure de l'Atlantique, la Commission a
16 reçu un courriel du Procureur général du Canada, une nouvelle divulgation. Peut-être
17 qu'on peut mettre cela – c'est COM006351. Est-ce qu'on peut la marquer comme
18 pièce?

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est la pièce 4227.

20 **--- PIÈCE No. 4227**

21 (COMM0063051) Courriel du procureur général du Canada

22 **Me RACHEL YOUNG**: Alors, si on peut descendre un peu... voilà,
23 c'est le courriel de votre part que nous avons déjà vu. Nous avons déjà vu une variation
24 de cette série de courriels; c'est de vous jusqu'au chargé d'état-major du ministre et ça
25 contient les détails sur les armes à feu. L'une des personnes en copie conforme, il y a
26 Rob O'Reiley – c'est le chef d'état-major et Rob Stewart était le sous-ministre de la
27 Sécurité publique. Et si on monte un tout petit peu... arrêtons là, il y a également
28 Monsieur Stewart qui achemine ce courriel et... et certains de ceux-là, est-ce qu'ils sont

1 sur la liste des gens à être bannis? Ça, c'est le 23 avril 2020. Avez-vous envoyé... une
2 demande de réacheminer ce courriel pour faire la demande?

3 **Comm. BRENDA LUCKI** : Non, je n'ai pas fait cela.

4 **Me RACHEL YOUNG**: Est-ce que ça a été assigné à quelqu'un
5 d'autre?

6 **Comm. BRENDA LUCKI** : Ça ne me surprend pas. Quand je
7 reçois des courriels où je n'ai pas l'expertise, j'accède souvent à mes experts. La
8 personne à qui il l'a envoyé, c'était l'expert en la matière, en matière de sécurité
9 publique, en matière d'armes à feu.

10 **Me RACHEL YOUNG**: C'est Randall Koops?

11 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui.

12 **Me RACHEL YOUNG**: Alors évidemment, s'il y a copie conforme à
13 quelqu'un, on perd le contrôle; n'importe qui que vous mettez en copie conforme peut
14 réacheminer le courriel. Êtes-vous au courant que dans la division H, certainement
15 dans l'esprit, il me semble, Chris Leather que cela ne devait pas être partagé au-delà
16 de la GRC, les renseignements sur les armes à feu?

17 **Comm. BRENDA LUCKI** : Lorsque j'ai envoyé les renseignements
18 le 23, la demande, c'était que le ministre et le gouvernement du Canada, en fait,
19 cherchaient ces renseignements-là quand j'ai fait la demande d'emblée. Et là, quand j'ai
20 reçu les renseignements, il n'y avait pas de limite sur ces renseignements-là. C'était
21 presque en même temps ou un peu avant, je n'ai pas vu le courriel; c'était un courriel
22 partagé uniquement à l'interne. Moi-même, j'ai trouvé cela un peu redondant parce
23 qu'on partage les choses à l'interne, à un certain niveau, je n'ai aucune hésitation ; tout
24 ce que je sais, je n'hésite nullement de le partager au niveau de mon comité exécutif
25 des cadres supérieurs. S'il y a des limites, « Veuillez ne pas partager à l'extérieur de la
26 GRC », « Veuillez ne pas partager avec le Gouvernement du Canada ou ne pas
27 partager avec le ministre ». Je reçois beaucoup de renseignements, notamment du côté
28 de la police fédérale et il y a toujours des limites à ce sujet. Les renseignements que j'ai

1 reçus n'avaient pas de limites; ainsi, je l'ai partagé vers le haut.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Par la liste d'être banni, est-ce que c'était
3 sur la liste des armes à feu à bannir qui serait annoncée en mars 2020?

4 **Comm. BRENDA LUCKI :** Nous travaillons sous le ministre
5 Goodale et ensuite, le ministre Blair sur les lois sur les armes à feu. La loi a été créée
6 ou rédigée et créée en janvier de cette année-là, en 2020 et ça n'a pas changé. Ce que
7 vous avez vu annoncé, publié, disons présenté en mai 2020, rien n'avait changé. Alors,
8 ça n'avait aucune importance quel fusil avait été utilisé dans l'incident parce que la loi
9 était déjà rédigée dans sa forme finale et cela était présenté en mai 2020.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Si ça n'importait pas, pourquoi est-ce qu'elle
11 posait la question?

12 **Comm. BRENDA LUCKI :** Probablement parce qu'ils ont un intérêt
13 dans les fusils, étant donné la liste des fusils qu'il ne connaît pas. Il connaît
14 suffisamment bien la loi; c'est le sous-ministre, alors il aurait consulté son expert en la
15 matière, Randall Koops. C'est curieux, en fait, si cela faisait partie des listes qu'ils
16 avaient élaborées; ils ne pouvaient pas changer la loi, arrivés à ce stade-là.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Cela faisait partie de la liste et quoi d'autre?
18 On aurait utilisé ce renseignement comment?

19 **Comm. BRENDA LUCKI :** Pardon?

20 **Me RACHEL YOUNG:** Si la réponse est « oui », certains des fusils
21 sont sur la liste à être des fusils interdits, c'est quoi l'objectif? Est-ce qu'on a à s'en
22 servir? Je ne sais pas – peut-être que cela aurait fait partie lorsqu'ils auraient publié la
23 loi, ça fera... cela aurait fait partie des arguments.

24 **Comm. BRENDA LUCKI :** Je ne suis pas certaine, mais ça n'a
25 pas... aucun de cela a été utilisé pour les médias et on leur a demandé de ne pas le
26 partager au-delà de ces niveau-là. Dans ce courriel-là, ce n'est pas ce qui s'est produit,
27 mais bon.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Étiez-vous au courant que Darren Campbell

1 ne voulait pas que les détails sur les armes à feu soient partagés?

2 **Comm. BRENDA LUCKI** : Pas directement de Darren Campbell,
3 non. Quand j'ai reçu... comme je viens de dire, quand j'ai reçu des renseignements sur
4 les armes à feu, on n'a pas indiqué ce qu'on pouvait partager, ce qu'on ne pouvait pas
5 partager. La seule limite, c'est que c'était des armes... les armes à feu saisies et non
6 pas les armes à feu utilisées parce que ces fusils-là étaient encore... faisaient encore
7 l'objet d'examen médico-légal. C'était la seule description de la liste.

8 **Me RACHEL YOUNG**: Le prochain COM, s'il vous plait? Depuis
9 l'interview de la Commission avec vous le 4 août, la Commission a interviewé le sous-
10 commissaire Bennan, le 10 août, il a discuté de certains des courriels et discussions
11 avant avril et après... après avril 2020, la conférence de presse. Le courriel, c'est entre
12 Lia Scanlan et le sous-commissaire Brennan.

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Est-ce que je peux avoir
14 le COM de nouveau?

15 **--- PIÈCE No. 4228 :**

16 (COMM0049334) Courriel entre Mme Scanlan et DC
17 Brennan

18 **Me RACHEL YOUNG**: 0049334. Ça, c'est la transcription – on peut
19 travailler avec ça. Si on descend à la page 46, c'est le numéro de document du courriel,
20 un peu plus vers le bas, pages 44 à 46, ça ne figure pas là-bas? On va trouver le
21 courriel, mais il y a une série de courriels entre Lia Scanlan et le sous-commissaire
22 Brennan et le sous-commissaire Brennan, dans son entretien, la transcription, vous
23 l'avez vue à l'écran. Vous avez dit avant la conférence de presse que Darren Campbell
24 n'était pas à l'aise de discuter des détails au sujet des armes à feu.

25 Voilà le courriel à l'écran. Si on peut... est-ce qu'on peut l'agrandir,
26 s'il vous plaît? Et là, descendez jusqu'au bas... c'est à 12 h 44 le 28 avril, le
27 surintendant Campbell, ça vient de Madame Scanlan :

28 « ...a l'intention de confirmer que les armes de poing

1 semi-automatiques et ceux qu'on peut considérer
2 comme des armes d'assaut. Lui et l'équipe d'enquête
3 pensent que les gens ont des renseignements sur
4 les fusils – aucun autre fusil n'a été saisi à part ceux
5 qui ont été dans le véhicule et c'est ce qu'il est à
6 l'aise de partager. »

7 Le sous-commissaire Brennan demande :

8 « Pour être clair, Darren n'est pas confortable
9 d'indiquer le fabricant ou le modèle des armes
10 saisies? »

11 Et alors, c'est indiqué :

12 « Merci Brian, voir en bas, ci-dessous, il a fourni vos
13 réponses. Oui, c'est correct – l'équipe d'enquête,
14 notamment Campbell. »

15 Alors, le sous-commissaire Brennan a dit à la Commission... a dit
16 que c'était clair avant le point... la conférence de presse, au niveau des attentes de ce
17 qu'il allait dire à la division H et il a dit que vous avez travaillé dans le même couloir, il
18 vous aurait dit que c'était logique qu'il l'aurait fait. Il n'avait pas un souvenir précis
19 d'avoir fait et il a dit qu'il vous l'aurait fait savoir parce que vous étiez au courant de la
20 conférence qui s'en venait.

21 Vous rappelez-vous qu'il vous a dit qu'avant la conférence de
22 presse, la division H n'était pas à l'aise de parler des armes à feu?

23 **Comm. BRENDA LUCKI :** En fait, je pensais que je travaillais
24 depuis la maison – c'était la COVID, c'était tôt pendant la COVID. Je ne me rappelle
25 pas du tout de la discussion; je me rappelle, comme je viens de dire, on m'a posé des
26 questions si les armes allaient faire partie de la publication vers les médias. Je me
27 rappelle que mes gens des comm, au sujet des armes à feu, oui, mais également les
28 personnes décédées, les emplacements des personnes décédées, le genre de

1 véhicule, les antécédents de l'auteur, tout ce qui avait trait à l'évènement, ils poussaient
2 fort... ils poussaient fort, les gens des communications poussaient fort, mais personne
3 des communications ne considère la question de façon stratégique. Ils vont... ils
4 surveillent qu'est-ce qui se passe dans les communications, les médias, ils regardent
5 c'est quoi les critique, les écarts en matière de communications. Il y a beaucoup de
6 critiques émises, on posait beaucoup de questions au sujet des armes.

7 Alors, d'après ce que j'ai compris, selon mes professionnels de
8 communications, ils cherchaient à faire davantage preuve de transparence dans leurs
9 démarches en ce qui avait trait aux communications plutôt que de ne pas faire preuve
10 de transparence à cause d'une enquête. C'était un peu différent, étant donné que
11 l'auteur était décédé; il n'y allait pas avoir de procédures, d'immenses procédures
12 devant les tribunaux pour déterminer la culpabilité de l'auteur parce que l'auteur était
13 décédé. Ils poussaient vraiment fort avec les gens des communications de faire preuve
14 de davantage de proactivité plutôt que d'être réactif. Le récit dont nous venons de
15 discuter changeait de façon négative en ce qui avait trait à l'évènement et à l'endroit de
16 la GRC; mes communications stratégiques considéraient la question et cherchaient à
17 déterminer comment aborder cela pour aller à l'encontre de cela.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Vos professionnels des communications
19 comprennent Sharon Tessier. Alors, dites-vous que cela aurait aidé à aller à l'encontre
20 des couvertures médiatiques négatives de publier des détails sur les armes à feu?

21 **Comm. BRENDA LUCKI :** Non, je n'étais pas impliquée sur cette
22 question-là, mais j'ai reçu une question du ministère, qui posait des questions sur les
23 armes à feu, s'il allait y avoir... faire partie du point de presse le 28. Je n'avais aucune
24 idée; j'ai rejoint mes gens des communications puis j'ai demandé si ça allait faire partie
25 de l'évènement médiatique le 28 et ils sont revenus et ils m'ont dit que oui, ça allait faire
26 partie de cela. Le va-et-vient, je n'étais pas au courant de cela. Il y avait tellement de
27 versions des notes d'allocution; j'ai reçu une version en début de journée, il y avait
28 d'autres versions que l'on envoyait. C'était vraiment... ça bougeait vite, ils travaillaient

1 fort et rapidement pour se préparer à... pour l'après-midi. Les notes d'allocution
2 changeaient rapidement, je n'ai pas suivi les changements. D'habitude, je prends la
3 version finale des notes d'allocution et je l'envoierais aux personnes typiques auxquelles
4 j'envoie des notes d'information – le ministre, le sous-ministre et l'aviseur de sécurité
5 nationale. Mais je n'ai pas fait cela parce que la version finale est sortie en même temps
6 que l'évènement médiatique lui-même, alors je n'ai pas pris la peine de réacheminer.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Le sous-commissaire Brennan faisait la
8 liaison avec la division H, n'est-ce-pas?

9 **Comm. BRENDA LUCKI :** Oui.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, on s'attendra à ce qu'il assure que
11 vous soyez... ayez un bon compte-rendu.

12 **Comm. BRENDA LUCKI :** Dans une situation habituelle, on aurait
13 eu ma salle de conférence, on aurait travaillé dans la salle de conférence, on aurait pu
14 travailler... communiquer en face à face. Il y avait des journées où j'étais la seule
15 personne dans le bureau, je n'étais même pas là avec mon chef d'état-major
16 d'habitude. Le sous-commissaire Brennan travaille souvent depuis chez lui, de même
17 que Sharon Tessier; c'était rare où nous partagions la même salle ou même dans le
18 même... sur le même étage. D'habitude, ces journées-là, je travaille à partir de ma
19 maison.

20 **Me RACHEL YOUNG:** La raison que je pose la question est que
21 tout le monde a dit que vous avez exprimé clairement... qu'il y avait une attente chez
22 vous que les détails soient publiés lors de la conférence de presse et le sous-
23 commissaire Brennan indique qu'il vous a dit que la division H ne voulait pas publier ces
24 détails-là.

25 **Comm. BRENDA LUCKI :** Ben, s'il me l'avait dit, la première
26 chose que j'aurais faite, j'aurais fait un compte-rendu vers le haut pour dire que cela ne
27 fait pas partie de la conférence de presse. Les armes à feu, ce n'était pas ça qui était
28 important; c'est qu'on m'avait donné des renseignements erronés. Je veux recevoir

1 des bons renseignements. On me pose des questions : est-ce que cela est inclus? On
2 m'a dit que oui, puis le temps de répondre à la question, oui, comme quoi, indiqué oui,
3 cela fait partie de la publication vers les médias. Si on m'avait dit que cela n'a pas à
4 faire partie de la publication vers les médias, j'aurais pris le téléphone et j'aurais dit
5 « Non, ça ne sera pas publié ». J'aurais corrigé les renseignements. Le fait que j'avais
6 reçu des fausses informations, ça m'a frustrée. C'était un autre exemple des mauvaises
7 communications au cours des derniers huit à dix jours.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que Tessier avait exercé des
9 pressions sur Scanlan de les publier?

10 **Comm. BRENDA LUCKI :** Les questions, c'était : est-ce que ça va
11 être publié? Ce n'était pas une directive de publier les renseignements, mais je sais que
12 de façon générale, les gens des communications étaient très frustrés parce qu'ils
13 voulaient que les communications dans la division H soient plus transparentes, plus
14 franches, de fournir davantage de renseignements. C'était frustrant; dans une des
15 publications vers les médias, on parlait du nombre de personnes décédées, mon chiffre
16 était différent de celui-là des médias et celui-là était différent du chiffre de la division H
17 et on avait reçu les renseignements de la division H. Alors, cela portait à confusion.
18 Pourquoi les gens recevaient des différents renseignements? Moi, je n'invente pas les
19 renseignements, je reçois les renseignements des communications et je répète les
20 renseignements lors d'un évènement.

21 Il y avait beaucoup de frustration; d'habitude, dans un tel
22 évènement, il y a deux ou trois notes d'allocution ou des rapports situationnels par jour.
23 J'en ai reçu trois, peut-être, dans huit à dix jours, alors le flux des communications, ce
24 n'était pas au début normal pour un tel évènement ou pour tout évènement majeur.
25 Alors, il y avait... je vivais certains moments de frustration; le fait que moi, je donne un
26 mauvais renseignement au chef d'état-major du ministre et l'aviseur, le conseiller en
27 matière de sécurité nationale.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Un autre exemple – Madame la greffière,

1 vous avez mis le courriel à l'écran? Est-ce qu'on a eu le COM?

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Ça a été marqué comme
3 pièce (l'interprète a raté le chiffre).

4 **Comm. BRENDA LUCKI** : Est-ce que je peux ajouter quelque
5 chose en ce qui a trait aux communications? Moi, je ne pense pas que c'est la faute
6 d'un individu particulier ou des gens sur le terrain. L'Unité des communications en
7 Nouvelle-Écosse est organisée pour des communications de tous les jours, mais pas
8 pour les grands événements comme cela s'est produit lors des pertes massives. Ils
9 n'avaient pas la capacité. Alors, c'est très difficile pour eux d'assurer le flux et la vitesse,
10 la rapidité des renseignements, de le véhiculer. C'était difficile de faire preuve de
11 proactivité dans les communications; ils n'avaient pas le temps de considérer les
12 questions de façon stratégique.

13 C'est là où les communications stratégiques nationales prêtaient
14 main forte : d'habitude, on envoie des gens là-bas immédiatement, mais étant donné
15 les restrictions, on a envoyé du personnel opérationnel. On avait peur qu'on allait
16 apporter de la COVID en Nouvelle-Écosse et l'une des parties des règlements, c'était
17 les membres opérationnels – moi, je regardais cela maintenant. Si je devais refaire la
18 chose, l'importance des communications, selon moi, c'est différent de l'intervention en
19 matière des opérations, mais les communications sont tout autant important parce que
20 bon, il y a des choses qui se produisent, mais si on ne peut pas les communiquer...
21 c'est ce que les familles méritent, les Néo-Écossais et les Néo-Écossaises le méritent.
22 Les Canadiens voulaient savoir ce qui se passait; je ne veux pas utiliser ce terme, mais
23 c'était du jamais vu. Il fallait avoir des meilleures communications et eux, ils n'avaient
24 pas la capacité et ils ne peuvent pas organiser une unité des communications pour une
25 situation hypothétique.

26 Alors, on doit avoir des plans d'urgence si quelque chose de grand
27 comme ceci se produit. Peut-être qu'ils n'ont pas la capacité, mais on doit pouvoir les
28 aider pour leur fournir des capacités et on ne l'a pas fait. On l'a fait au huit ou neuvième

1 jour; c'était là où l'Unité des communications travaillait 24 heures sur 24 pendant huit ou
2 neuf jours, pas durable. Il y avait un sentiment d'urgence. Avec le recul, l'équipe des
3 communications qu'on a établie, on aurait dû être là le premier ou le deuxième jour par
4 la suite par la suite pour aider.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous attendiez que les
6 communications prennent une grande partie du temps d'un officier supérieur?

7 **Comm. BRENDA LUCKI :** Généralement non, mais ils n'avaient
8 pas des gens de communication. Souvent, c'est par la personne même; mais la
9 première instance, c'est avantageux que la personne qui mène, notamment le
10 commandant divisionnaire ou l'officier en charge des enquêtes criminelles, c'est
11 important que les gens les voient pour fournir les communications dont ils ont besoin
12 dans les instances. Au fur et à mesure que ça avance, parfois on va faire un... on va
13 donner le travail à la personne des communications.

14 Je sais que le 28, ils ont passé beaucoup de temps à préparer pour
15 ça, c'était un grand événement – plus de deux heures de long. On ne peut pas
16 improviser un événement médiatique de deux heures avec des questions/réponses.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Selon un estimé, ils ont passé sept jours
18 pour se préparer pour la conférence de presse le 28 avril.

19 **Comm. BRENDA LUCKI :** Moi, je ne me suis pas rendu compte
20 que c'était sept jours, que ça a pris longtemps pour préparer. Il y avait beaucoup de
21 renseignements qu'ils cherchaient à partager. Mais cela revient à s'ils fournissaient des
22 renseignements à tous les jours, d'un jour à l'autre, dès qu'ils l'auraient reçu, ils
23 n'auraient peut-être pas eu besoin d'avoir une grande conférence.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Vous voulez dire aux médias ou à Ottawa?

25 **Comm. BRENDA LUCKI :** Non, aux médias.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, pour vous donner une notion, le
27 surintendant principal Leather avait estimé dans son entretien avec la Commission –
28 c'est le COM0059832, la pièce 3892, à la page 15 – c'était plus élevé directement après

1 les évènements, pendant les six mois suite aux évènements qu'il passait 20 % de son
2 temps sur ce qu'il appelait les « communications corporatives », (inintelligible). Ce n'est
3 pas des messages publics lors des urgences, ce sont des messages à l'intention du
4 public. Certains semblent être par la suite pour justifier... par la suite pour justifier les
5 actions de la GRC. Est-ce que c'est un montant convenable pour un officier
6 responsable des enquêtes criminelles?

7 **Comm. BRENDA LUCKI :** C'est malheureux que le chargé des
8 enquêtes criminelles ait passé autant de temps à le faire, mais il fallait quelqu'un là pour
9 l'aider. Les communications sont tellement importantes qu'on doit réagir pour les
10 demandes de renseignements pour cet évènement ou d'autres évènements; on doit
11 pouvoir intervenir, on doit pouvoir communiquer à l'interne et à l'externe.

12 Alors, s'il s'agit d'une demande pour des renseignements, on aurait
13 pu passer du temps sur En Alerte ou d'autres aspects. On ne peut pas ignorer cela –
14 cela fait partie de ses responsabilités comme agent responsable des enquêtes
15 criminelles, de fournir ces renseignements-là. Est-ce que ça signifie que lui-même
16 devrait faire ça? Moi, je ne pense pas. Je pense qu'il devrait y avoir des gens qui
17 travaillent avec lui à faire cela parce qu'il a d'autres choses auxquelles il pourrait
18 consacrer son temps.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Dans la mesure où l'Équipe de gestion des
20 questions d'intérêt a fait... tous les messages des médias passaient par là, il y a deux
21 surintendants qu'on a importé d'autres provinces. On a entendu à quel point il y a peu
22 de ressources. Est-ce que cela c'était la meilleure utilisation du temps pour les officiers
23 supérieurs?

24 **Comm. BRENDA LUCKI :** Parfois, c'est un mal nécessaire; c'est
25 eux qui ont les renseignements, il n'y a personne d'autre qui a ce renseignement-là,
26 ainsi, ils doivent... Mais c'est quelque chose qui est au sein de la documentation
27 divisionnaire, des divisions qu'ils ont besoin de renseignements de la STO ou des
28 renseignements du détachement X – il devrait pas personnellement lui-même être la

1 personne qui cherche à obtenir ces renseignements-là. Il devrait y avoir des gens là
2 pour l'aider. Moi, j'ai toute une équipe de dotation de missions – lorsque je reçois des
3 demandes, ce n'est pas moi-même qui passe dans les documents. Ce n'est pas une
4 bonne façon d'utiliser mon temps et ça ne serait pas non plus une bonne utilisation du
5 surintendant principal Leather.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous des suggestions que vous
7 voudriez faire aux commissaires dans le cadre de leurs recommandations potentielles?

8 **Comm. BRENDA LUCKI :** Oh mon doux! Je songe à ceci et la
9 première chose qui me vient à l'esprit, c'est tout ce qui garderait... assurerait la sécurité
10 des Canadiens, des Néo-Écossais. Ça, ça doit être notre priorité. Si on peut faire que
11 les choses soient mieux, plus efficaces, plus sécuritaires, absolument. Il y a des grands
12 enjeux ici, des grandes idées, de grands concepts, notamment l'attribution des
13 ressources. C'est immense – ce n'est pas quelque chose qu'on va résoudre du jour au
14 lendemain. S'il y avait une solution facile, j'ose croire qu'on l'aurait identifiée déjà.

15 Tout ce qui fera qu'on devienne une meilleure organisation, une
16 organisation digne de la confiance des Canadiens, qui peut intervenir dans des
17 évènements qui se produisent, comme ces évènements-là ici – qu'il s'agisse
18 d'équipement, de technologie, de ressources, de formation. Bien sûr, ça, ça va toujours
19 être utile et dans la mesure où peut les mettre en œuvre, je m'engage qu'on va faire
20 tout ce qu'on peut pour être une meilleure GRC en fonction de ces recommandations-ci.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Madame la registraire, je voudrais mettre...
22 faire que tous les autres documents associés à ce témoin deviennent des pièces.

23 Voilà, Madame, mes questions pour l'instant.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Madame la commissaire, on va
25 continuer de suivre notre procédure. Nos avocats vont rencontrer les avocats des
26 participants et ils discuteront l'ordre des questions qui seront posées afin que ce soit fait
27 de façon logique. Cela va probablement prendre une demi-heure; on va réserver une
28 demi-heure maintenant et si vous avez besoin de davantage de temps, Maître Young,

1 faites-nous le savoir et vous êtes là pendant le restant d'aujourd'hui et demain – ça
2 s'appelle un caucus, mais c'est finalement une réunion, à ces fins-là. On va voir
3 comment va la réunion et on vous reviendra dans une demi-heure.

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci, c'est la pause.
5 Les procédures reprendront dans 30 minutes.

6 --- **La séance est suspendue à 14 h 54**

7 --- **La séance est reprise à 15h 30**

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL SCOTT :**

9 **Me MICHAEL SCOTT** : Merci, commissaire. Commissaire Lucki, je
10 suis Mike Scott, je suis avocat, je représente la majorité des familles des victimes des
11 évènements d'avril 2020.

12 Je voudrais donner suite à une question posée par l'avocate de la
13 Commission. Vous savez que cette enquête se poursuit depuis quelques mois et que
14 l'on a entendu, on a des douzaines de témoins, on a lu des milliers de documents et
15 vous comprenez la complexité des enjeux qui doivent être étudiés par la Commission
16 en produisant ce rapport.

17 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, absolument.

18 **Me MICHAEL SCOTT** : Et vous comprenez aussi qu'à la fin de ce
19 processus, à l'issue, la Commission va produire un rapport qui fera plus de 1 000
20 pages, étant donné l'envergure du mandat qui lui a été confié?

21 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, je comprends.

22 **Me MICHAEL SCOTT** : Quand Maître Young vous a demandé,
23 étant donné que vous êtes la commissaire de la GRC, si vous aviez des
24 recommandations, des pistes de recommandations, est-ce que vous avez offert
25 seulement tout ce qui peut rendre les Canadiens plus en sécurité? Est-ce que c'est le
26 mieux que vous avez pu offrir?

27 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, c'est exact. Il y a tellement
28 d'aspects, détails. Je ne veux pas... je ne suis pas dans la position où je voudrais être.

1 Vous avez pu écouter tous les témoignages et je n'ai pas tous ces détails-là. Je suis
2 responsable de 32 000 personnes qui sont situées à 750 endroits. Je ne peux pas
3 approfondir dans les détails de tout cela. Je pense qu'il y a des experts thématiques sur
4 lesquels je peux compter et c'est la Commission qui va être l'un de ces experts.

5 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que vous avez suivi les procédures?
6 Est-ce que vous avez exploré les enjeux avec les (inintelligible)?

7 **Comm. BRENDA LUCKI** : Non, j'ai des gens qui le font. Il y a
8 plusieurs personnes qui le font sur le terrain : il y a Michael Malley, le surintendant
9 principal, qui représente H-Strong avec son équipe. Dépendamment de la question en
10 litige, quand on parle d'En Alerte, bon... bien, c'est le sous-commissaire du Service
11 contractuel et autochtone qui s'en occupe. Si c'est des problèmes de ressources
12 humaines, de dotation de personnel, c'est peut-être les Ressources humaines qui le
13 font. On n'a pas d'équipe qui s'occupe de tout ce qui se passe à la Commission.

14 **Me MICHAEL SCOTT** : Quand vous vous réferez à l'équipe H-
15 Strong 2, tout ce que cette équipe fait, c'est de faciliter la divulgation des documents
16 pour la Commission, n'est-ce-pas?

17 **Comm. BRENDA LUCKI** : Et je crois que le surintendant principal
18 Michael Malley écoute, il est en train de noter certaines choses. Je n'ai pas pu suivre
19 les procédures, mais il y a des discussions sur les enjeux en cours et qui sont soulevés.
20 S'il y a quelque chose que l'on peut faire pour améliorer la situation immédiatement ou
21 si ce sont des situations qui représentent un risque élevé, je pense qu'il faut le faire.

22 **Me MICHAEL SCOTT** : Mais sinon, vous vous contentez d'attendre
23 le rapport de la Commission avant d'agir pour répondre aux enjeux qui auraient pu
24 donner lieu à l'incident de pertes massives?

25 **Comm. BRENDA LUCKI** : Ça dépend des questions – s'il y a
26 quelque chose qui représente un risque élevé ou si on peut faire des changements
27 sans devoir tout changer de fond en comble, eh bien... parce qu'on veut... on veut
28 quand même respecter les recommandations et si on fait déjà tout avant d'écouter ce

1 que les commissaires auront à nous dire, eh bien peut-être qu'on aura fait fausse route.

2 **Me MICHAEL SCOTT** : Ce matin, vous vous êtes référée à la
3 couverture médiatique après l'incident des pertes massives et vous avez dit que le récit
4 devenait de plus en plus négatif après l'évènement. Plusieurs membres... plusieurs
5 cadres supérieurs de la GRC nous l'ont dit aussi. Selon vous, comme commissaire, la
6 GRC a été mal traitée par les médias?

7 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je ne dis pas que c'était juste ou pas
8 juste. Je comprends certains des... je comprends ce que certains des membres ont fait
9 sur le terrain et je sais aussi que l'on peut toujours améliorer certaines choses. Je suis
10 généralement optimiste et je ne suis pas... je n'adopte pas un point de vue plutôt
11 pessimiste qui est peut-être typique des médias. Parfois, quand on ne leur donne pas
12 ce qu'ils veulent, ils vont chercher les informations ailleurs, d'une source peut-être
13 pas... peut-être moins exacte.

14 **Me MICHAEL SCOTT** : Mais la solution la plus facile serait de
15 fournir l'information directement; si les médias posaient des questions valides et la GRC
16 ne répond pas ou répond d'une manière qui pourrait représenter une non-réponse, on
17 ne peut pas se plaindre si les médias décident de chercher de l'information ailleurs.

18 **Comm. BRENDA LUCKI** : Tout à fait. On a fait beaucoup de travail
19 sur cela et mon équipe des communications stratégiques essaie d'innover avec les
20 commandants divisionnaires et leurs équipes, donc, de manière à offrir un certain
21 commentaire sur certains des aspects sans compromettre l'enquête.

22 **Me MICHAEL SCOTT** : Lors de votre interrogatoire avec la
23 Commission des pertes massives, encore là, en parlant de la négativité des médias,
24 vous avez parlé du récit négatif – ils disent que bon, ils ont l'impression d'avoir été mal
25 étiquetés. Il y a eu ces récits négatifs qui, pour moi, étaient dégoûtants, en sachant que
26 ce n'est pas toujours comme cela. Est-ce que je peux comprendre que les chroniques,
27 les reportages négatifs suite à l'incident des pertes massives ont eu un impact
28 important sur la GRC et la morale?

1 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je crois que oui. Si ce sont des
2 chroniques négatives, des reportages négatifs, oui, parce que moi, je pense que les
3 gens vont au travail à chaque jour en essayant de faire la meilleure job, mais parfois, on
4 fait des erreurs. Mais certaines personnes veulent faire mieux; la plupart des gens
5 veulent faire mieux et il est difficile d'entendre les critiques.

6 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que j'ai compris que l'un des
7 aspects de la stratégie visant à aborder cette négativité est de mettre en place une
8 équipe de communications stratégiques plus robuste?

9 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui. Et depuis un an, on a investi dans
10 la formation de nos cadres supérieurs de chaque division en relations avec les médias
11 et en compétences de présentation. Parce que moi-même, je ne suis pas... je trouve ça
12 difficile et angoissant de faire des entrevues avec les médias, mais ces entrevues sont
13 difficiles. Donc, j'essaie de me préparer d'avance. Et on veut... on doit rendre nos
14 commandants plus à l'aise. On les a incités, depuis un an, à trouver un évènement
15 médiatisé par mois; ce n'est pas quelque chose qu'ils aiment bien faire et je ne trouve
16 pas que cela a vraiment réussi.

17 **Me MICHAEL SCOTT** : Mais je vais revenir à la formation en
18 matière des relations médiatiques, mais avant de quitter la question de la négativité,
19 est-ce qu'il est juste de dire qu'une bonne partie de la négativité qui est attirée par la
20 GRC n'était pas attribuable au manque de formation médiatique, mais plutôt aux
21 questions qui étaient arrivées pendant l'incident?

22 **Comm. BRENDA LUCKI** : Non, pas nécessairement. C'est une
23 question de capacité; on a du personnel de communications qui suivent les histoires
24 négatives dans les médias. Est-ce que c'est négatif parce qu'on n'a pas fourni
25 d'information et que les gens ont des hypothèses qui ne sont pas fondées et comment
26 est-ce que l'on peut changer le récit de façon positive?

27 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, il faut essayer de donner une
28 tournure positive à la question, n'est-ce-pas?

1 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui.

2 **Me MICHAEL SCOTT** : Quand les médias disent que deux
3 policiers de la GRC ont tiré sur une caserne de pompiers, ce n'est pas un récit négatif –
4 ce n'est qu'un reportage. Ce sont les faits, mais alors, ce sont les faits. Mais c'est ce qui
5 est arrivé.

6 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, absolument.

7 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, on ne peut pas doré cette pilule-là
8 d'une façon ou d'une autre.

9 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je ne suis pas tout à fait d'accord parce
10 que c'est un fait, mais... qu'est-ce qui est passé par la tête de la personne à ce
11 moment-là? Comment se fait-il que cet incident s'est produit? Je ne peux pas dire que
12 ça va changer l'opinion des gens en bout de ligne, mais il faut quand même offrir des
13 éléments contextuels qui pourraient avoir pour effet de changer le récit.

14 **Me MICHAEL SCOTT** : Je comprends qu'il peut y avoir des
15 questions... qu'il y avait plusieurs questions qui n'avaient pas eu de réponses et c'est
16 justement pour cela qu'on est ici, que les réponses n'ont pas été données par la GRC.
17 Mais vous ne dites pas que de la formation médiatique pourrait permettre de rendre le
18 récit positif.

19 **Comm. BRENDA LUCKI**: Il ne s'agit pas de rendre le reportage
20 positif, il s'agit d'offrir le maximum d'informations pour que les Canadiens puissent
21 décider pour eux-mêmes. Si on n'offre qu'un côté, qu'un reportage biaisé, il est difficile
22 d'arriver à une bonne opinion. Parfois, il y a plusieurs éléments.

23 **Me MICHAEL SCOTT**: Vous comprenez qu'une bonne partie de la
24 négativité autour de certaines questions comme quand les médias disent que les
25 citoyens de Nouvelle-Écosse n'ont pas été avertis qu'il y avait un tireur qui faisait le tour
26 de la province en train de tuer des gens parce que la GRC n'a pas utilisé « En Alerte »,
27 ce n'est pas injuste, ce n'est qu'un reportage des faits.

28 **Comm. BRENDA LUCKI**: Oui, c'est vrai, mais comme j'ai dit,

1 comme on sait, il y a toujours des éléments contextuels. Je ne dis pas que ça va
2 changer l'opinion de quiconque, mais il y a quand même des éléments de contexte qui
3 permettraient aux gens d'arriver à un point de vue éclairci... éclairé sur la situation.

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Hier, nous avons entendu que ç'a pris
5 19 heures afin que la GRC puisse situer les scènes des crimes d'Oliver Tuck et Bond,
6 et Lee Bergerman a suggéré que c'était une faillite de la part... un échec de la part de
7 la GRC. Est-ce qu'il y a un contexte dans lequel cela pourrait... puisse être acceptable?

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** Tout d'abord, ce que les familles ont
9 connu, c'est inimaginable. Le simple fait de ne pas savoir ce qui se passait avec leurs
10 proches. À ce moment-là, si je devais fournir un contexte à ce stade-là, une des
11 priorités à l'époque, c'est de s'assurer que l'auteur était arrêté, la menace... qu'on
12 mettait fin à la menace. C'était certainement une priorité. Une fois cela complété, c'était
13 question d'utiliser le commandant en cas d'incident, utiliser l'or, argent, bronze, bien
14 organiser la scène, passer par chaque... ce qui est dans chaque scène. Je ne peux pas
15 vous parler des 19 heures, mais je peux vous établir le contexte d'emblée. Je pense
16 beaucoup aux familles. Si c'était un de mes membres de la famille, un de ma famille, je
17 ne sais pas comment je me sentirais.

18 **Me MICHAEL SCOTT:** Il y a quelques minutes, vous parliez d'une
19 poussée, vous avez exprimé ceci dans votre entretien avec la Commission des pertes
20 massives, une poussée que les cadres supérieurs reçoivent des formations en matière
21 de communication stratégique et auprès des médias pour faciliter la participation à des
22 évènements médiatiques. Vous avez témoigné au Comité parlementaire de la sécurité
23 ou même dans le cadre d'une enquête. Est-ce que cela est obligatoire pour les cadres
24 supérieurs ou uniquement... est-ce que c'est encouragé à ce stade-ci?

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** On a fourni la formation, on n'a pas dit
26 que c'était obligatoire, mais chaque commandant divisionnaire a été dit de prendre la
27 formation, de suivre la formation. Quand moi-même je suis installée à mon poste, j'ai
28 subi plusieurs journées de cette formation étant donné mes tâches. C'est pas que ça

1 devient plus facile, mais c'est bon sur lequel... d'avoir quelque chose sur lequel on peut
2 se fier lorsqu'on entre dans ce genre de situation, on cherche à s'assurer qu'on puisse
3 s'exprimer complètement.

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais les situations comme nous le faisons
5 maintenant, vous offrez un témoignage, on vous pose des questions. Voici ma
6 question : combien de cours doit-on prendre pour pouvoir être assise dans le siège où
7 vous vous trouvez maintenant et dire la vérité?

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** On n'a pas besoin de cours pour dire la
9 vérité.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Si je vous pose des questions simples et la
11 réponse est oui, ben, je présume que vous allez dire oui, n'est-ce pas?

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Selon la question, oui, évidemment.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Et je vous pose une question et vous ne
14 savez pas la réponse, je présume que vous diriez : « Je ne connais pas la réponse. »

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Mm... pas toujours. Parfois, je pourrais
16 vous dire que j'ignore des choses à ce sujet-là, mais je peux vous offrir quand même
17 des points sur... des éléments des d'autres... sur d'autres points.

18 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais vous aviez indiqué qu'il y a un
19 véritable besoin, et encore plus dans les suites des pertes massives, de faire preuve de
20 transparence, et de franchise, et de candeur, et de vérité, et de fournir des
21 renseignements justes aux gens que la GRC sert. Vous seriez d'accord avec vous,
22 n'est-ce pas?

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, oui, c'est important.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** Parce que s'il y a une préoccupation que
25 les Néo-Écossais et Néo-Écossaises ou au-delà ont perdu confiance avec... auprès de
26 la GRC, vous saurez comme commissaire qu'une grande partie de cela, c'est le
27 sentiment que les renseignements fournis aux Néo-Écossais ne sont pas justes. Vous
28 comprendrez l'importance de cela dans une relation de confiance.

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, cela fait partie... une partie de la
2 confiance, la communication.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Une partie plutôt importante dans une
4 relation, n'est-ce pas?

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, et également l'élaboration de
6 relations, également traiter les gens de façon respectueuse. Y'a beaucoup de choses
7 qui sont associées à la confiance.

8 **Me MICHAEL SCOTT:** Et je pense que vous avez dit dans votre
9 entretien avec la Commission : « C'est comme cela qu'on va renforcer la confiance, être
10 plus transparent, être ouvert, ne pas se cacher derrière une culture de moins et
11 davantage. » Je présume que vous parlez de moins d'informations, c'est mieux. Vous
12 êtes tout à fait d'accord avec la notion qu'il faut avoir des communications plus
13 franches, plus claires.

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, dans la mesure du possible, là où
15 nous pouvons, absolument.

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Une partie de la stratégie pour cela, c'est
17 de fournir des choses comme la communication, de la formation en matière des médias
18 et des communications stratégiques pour les cadres supérieurs?

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est utile.

20 **Me MICHAEL SCOTT:** Et est-ce que vous avez reçu ce genre de
21 formation?

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, je présume peut-être que c'est trop
24 simpliste de ma part, mais ne seriez-vous pas d'accord avec moi que les planifications
25 stratégiques et faire référence à des messages et les notes d'allocution et les récits
26 sont tout à fait à l'antithèse de la transparence?

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, pas du tout. Une bonne part de
28 cela, comme je viens de l'indiquer, ça fournit du contexte, ça prend ce qui existe. S'il y a

1 un récit négatif en raison de mauvais renseignements, des informations, c'est important
2 de corriger cela. Même si le récit est négatif, ça peut être faux, mais ça peut être
3 quelque chose que nous pouvons corriger si on fournit les renseignements de façon
4 opportune.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous le dites, mais si je vous le dis
6 autrement, s'il y a quelqu'un qui dit quelque chose qui n'est pas vrai, on va le corriger
7 avec la vérité. Si quelque chose véhicule un récit erroné, faux, si c'est quelque chose
8 qui n'est pas véritable, si je lis entre les lignes, on peut aborder le faux récit en
9 présentant des choses qui sont des vérités.

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Parfois on peut, parfois c'est pas
11 complètement avantageux pour nous d'avoir le récit qui continue d'exister, peut-être
12 qu'on laisse faire et on le laisse se terminer, parfois on peut faire preuve de proactivité
13 et cela ne se produirait pas. Il y a plusieurs différentes stratégies.

14 **Me MICHAEL SCOTT:** Dans votre esprit, lorsque vous parlez
15 d'établir une relation de confiance basée sur la transparence, vous parlez de... c'est ce
16 dont vous parlez?

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est une partie de bâtir la confiance. Il
18 s'agit de donner des renseignements que nous pouvons quand nous pouvons, il s'agit
19 de travailler de façon opportune. S'il y a des choses que nous pouvons faire pour
20 améliorer la confiance en matière de communication, on devrait le faire. J'utilise
21 l'exemple, y'a beaucoup de bon travail que les membres font à tous les jours, mais on
22 ne véhicule pas cela aux médias. Souvent dans les médias on ne parle pas de l'avion
23 qui atterrit, on parle souvent des choses qui ne fonctionnent pas, c'est ça qui fait l'objet
24 de couverture médiatique. À tous les jours, nos employés font de l'excellent travail et
25 parfois on partage cela avec les médias et ça ne les intéresse nullement. C'est
26 malheureux parce que c'est également une façon d'améliorer le niveau de confiance.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Utilisons un exemple spécifique. On a
28 entendu un témoignage il y a quelques semaines du surintendant principal Leather, et

1 un des enjeux que nous avons discutés, c'en est un je pense que vous connaissez
2 bien, une conférence de presse au début, peu après les évènements des pertes
3 massives. Un journaliste a posé au surintendant principal : « Combien de gens ont été
4 tués? » Dans les circonstances, c'est sans doute une question très raisonnable à poser,
5 et la réponse qui a été donnée : « Au-delà de 10. » Alors, la Commission sait que les
6 meilleurs renseignements à l'époque de la GRC, c'était 15 et probablement davantage,
7 et ça, c'était les renseignements qui vous ont été fournis en tant que commissaire.

8 Voici ma question : quel cours est-ce que le surintendant principal
9 doit-il suivre afin de ne pas créer un enjeu à ce niveau-là? N'est-ce pas une question
10 de... si on vous pose une simple question et la réponse honnête, c'est : « On pense que
11 15 personnes sont mortes et peut-être plus », alors il suffirait de dire cela, n'est-ce pas?

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je suis d'accord avec vous dans un
13 certain sens, oui, absolument, mais parfois les gens... une partie de la culture de la
14 police, on veut arriver à la perfection, et la perfection, c'est une seconde dans le temps.
15 Une seconde plus tard, ce n'est plus parfait. Les gens ne veulent pas fournir des
16 renseignements qui ne sont pas justes et ça les préoccupe. Lorsqu'on dit... utiliser
17 « au-delà de 10 », il y a d'autres façons qu'on aurait pu le dire qui aurait peut-être fourni
18 davantage de confort pour les gens : « y'en a 12 et y'a 13 personnes qu'on n'a pas pu
19 retrouver – j'invente ici –, ça, c'est le genre de renseignements dont nous disposons »,
20 mais ils sont préoccupés qu'ils vont fournir des familles dans le deuil des mauvais
21 renseignements, surtout lorsque les gens sont décédés, et nous avons ce genre de
22 culture. À moins qu'on ait donné tous les avis aux proches, on ne va pas publier des
23 renseignements. Peut-être qu'on doit revoir cela.

24 Souvent, on devient préoccupés par les détails et parfois il faut
25 considérer le risque. Je ne m'attends pas à ce que quelqu'un comme le surintendant
26 principal Leather soit un expert, c'est pourquoi il a une unité des communications qui
27 considère les choses de façon stratégique et le conseille comme il se doit, tout comme
28 moi.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** En toute justice, ce n'est pas controversé.
2 Si on parle d'une personne, on va publier un nom et si ce n'est pas clair, si cette
3 personne est vivante ou non, on ne veut pas dire et parler... de le faire de façon
4 désordonnée oui ou non. On parle de chiffres, et les meilleurs renseignements dont
5 disposait la GRC, les renseignements qui ont été communiqués, il me semble, à vous,
6 c'est que « il nous semble qu'il y a 15 personnes décédées, probablement davantage ».
7 Pourquoi pas juste dire cela lorsqu'on vous pose la question? Trouver... cette notion
8 de... pourquoi est-ce que trouver une façon de reconforter le public, pourquoi est-ce
9 que c'est plus important que de donner les renseignements, les meilleurs
10 renseignements, les renseignements les plus justes?

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est un bon point. J'avais des difficultés
12 avec cela moi-même. C'était une situation dynamique, c'est pas que je veux me
13 présenter comme si je fais des excuses. Je comprends pourquoi... comment ça allait
14 arriver, parce que les gens sont anxieux au sujet de fournir des mauvais
15 renseignements. Les agents de police témoignent dans le tribunal souvent et ils sont
16 fiers de pouvoir fournir les renseignements les plus précis, ça fait partie de notre
17 culture. C'est pas forcément la meilleure des démarches, mais je cherche toujours à
18 comprendre pourquoi cela se produirait.

19 Je ne pense pas que de dire « au-delà de 10 », je n'ai pas entendu
20 cela avant... jusqu'à cette journée-là, et moi-même je me suis posé la question : ça
21 signifie quoi, ça? Moi aussi, ça m'avait posé une difficulté. C'est pourquoi je dis si on
22 avait une équipe des communications plus élargie sur le terrain, bon, parlons de ce qui
23 s'est passé, qu'est-ce qu'on peut publier, considérons cela, soyons plus brefs, clairs et
24 transparents à l'intention des Canadiens.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** « Au-delà de 10 », ça mène en erreur, vous
26 serez d'accord avec moi. On parle de préoccupés, de...

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne pense pas que ça mène en erreur.
28 Quand les gens disent « mène en erreur », c'est pas une question d'intention. Leur

1 intention, c'était pas de mener les gens en erreur; leur intention, c'est de chercher à
2 gérer des attentes, que ce soit bon ou mauvais ou qu'on soit d'accord ou non, ils
3 cherchaient à gérer les attentes et à ne pas aller trop loin dans un sens et de devoir
4 revenir sur leurs paroles, parce que tout se passait tellement rapidement. Je ne dis pas
5 que je suis complètement d'accord, j'essaye juste de comprendre comment cela s'est
6 produit. Quand je cherche à comprendre pourquoi les choses se sont produites,
7 j'essaye juste afin que ça ne se produise plus, plus jamais.

8 **Me MICHAEL SCOTT:** Ce n'est pas très transparent, n'est-ce pas?

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, pour les familles avec des proches,
10 je n'imagine pas ce que ça pourrait... ça aurait signifié pour eux. Ils cherchent à
11 comprendre quelque chose et je ne pense pas que cela aide.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** Certainement vous pouvez apprécier
13 comment on se sent quand on cherche des renseignements et les gens qui vous
14 donnent les renseignements ne font pas preuve de franchise ou s'expriment d'une telle
15 façon pour maintenir un récit ou un message prédéterminé. Cela n'inspire pas
16 beaucoup de confiance entre vous et cette personne-là, n'est-ce pas?

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui. Je ne pense pas que c'était une
18 question de prédétermination. Il n'y avait rien de méchant là-dedans. Ils faisaient du
19 mieux qu'il pouvait avec les ressources dont ils disposaient et les capacités dont ils
20 avaient. C'était finalement très peu au niveau des communications. C'est là où on aurait
21 dû intervenir, on aurait dû venir aider sur le terrain. On a cherché de le faire à distance,
22 ça n'a pas bien fonctionné.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** J'ai vu que vous avez dit ça plus tôt dans
24 votre témoignage, on a assez entendu que la division « H », une personne avec le titre
25 de directrice des stratégies, des communications stratégiques était impliquée, il y a un
26 bureau, ce n'est pas peut-être autant étoffé que le vôtre à Ottawa. Les gens comme
27 Chris Leather et Darren Campbell sont entourés de gens des communications, n'est-ce
28 pas?

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne dirais pas « entourés », ça donne
2 l'impression que y'a beaucoup de gens. À un moment donné, j'ai entendu que, lors d'un
3 des témoignages, que madame Scanlan avait deux... un téléphone sur chaque oreille
4 en train de chercher à gérer des demandes des médias pour s'assurer que les
5 communications étaient autant justes dans la mesure du possible. De pouvoir faire cela
6 24 heures sur 24 pendant plus de 24 heures, on crée un environnement où on ne va
7 pas pouvoir prendre des décisions de façon stratégique parce qu'on réagit
8 constamment, on cherche constamment à se rattraper. On n'avait pas à faire preuve de
9 stratégie.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, voici ma question : pourquoi être
11 stratégique? Pourquoi votre réponse à cette question... préoccupation-là, c'est que le
12 bureau... le siège social national aurait dû envoyer une équipe de communication
13 stratégique pour étoffer l'équipe? Pourquoi est-il tellement difficile de faire une
14 conférence de presse? De... si on nous pose une question raisonnable, de répondre
15 raisonnablement, et si on ne sait pas, on dit on ne sait pas, ou si on ne veut pas le
16 publier en ce moment, soit en vertu d'une loi ou d'une enquête en cours, Chris Leather
17 pourrait le dire, pourquoi est-il... pourquoi est-ce que Chris Leather a besoin d'avoir une
18 foule de gens autour de lui pour répondre à des questions franchement?

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je n'aurais peut-être pas dû utiliser le
20 mot « stratégique », peut-être une question de proactivité plutôt que de réactivité.
21 Quand on me dit qu'ils ont passé sept jours pour se préparer pour cet évènement
22 médiatique là, la première pensée qui m'a traversé l'esprit, si on a la capacité de faire
23 des communications tous les jours de façon régulière, de fournir des infos comme on
24 les recevait, on n'aurait pas eu besoin de se préparer pendant sept jours pour un
25 évènement médiatique de deux heures. On aurait pu les fournir en petites doses
26 comme on apprenait des choses. C'est là, cette question de proactivité que d'attendre
27 et de tout exprimer dans un évènement médiatique de deux heures. Plusieurs éléments
28 auraient pu être partagés loin d'avance, avant cette journée-là.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** On pourrait être d'accord que ce serait
2 absurde de façon objective de passer sept jours pour se préparer à une conférence de
3 presse et ça peut donner lieu à des questions : « Bon, qu'est-ce que vous faisiez
4 pendant ces sept jours-là? » Je présume que vous n'avez pas préparé pendant sept
5 jours pour répondre à des questions ici.

6 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas sept jours d'affilée, mais j'ai quand
7 même fait beaucoup de préparation pour venir ici, oui. En tant que commissaire, je n'ai
8 pas... je n'entre pas dans les détails, alors quand on me pose de questions, j'aime être
9 bien informée. Y'a plusieurs questions qui ont été soulevées; avant ma déclaration de
10 sept heures et aujourd'hui, il y a des choses que je ne pouvais pas répondre. Alors, bien
11 sûr, je suis fière de connaître des renseignements ou d'apprendre des renseignements,
12 je ne suis pas la gardienne des renseignements, je les obtiens d'un secteur d'activité et
13 là je les transmets. Je garde très peu de renseignements.

14 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais il y a une différence significative entre
15 être fami... devenir familière avec les sujets, comme moi je peux passer en revue des
16 documents avant de venir aujourd'hui, comparé à une préparation professionnelle de
17 comment vous allez réagir pour s'assurer qu'un certain récit est protégé. Voilà, ce sont
18 des préoccupations de communication stratégique.

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, précisément, mais ici où il y a des
20 renseignements sur le terrain qui rend... atteint différentes sources. Il y a plusieurs
21 scènes de crimes. Il y a toute une foule de renseignements. S'attendre à ce que Chris
22 Leather, un moment donné, pourrait se mettre à discuter de tout cela, sans préparation.
23 Il veut être une bonne source d'informations, alors il va s'assurer que ces
24 renseignements sont justes. Et ça rentre par morceaux. Il n'avait pas une façon de le
25 rassembler rapidement. Alors, il devait élaborer une façon de faire. Vous avez parlé de
26 faire davantage preuve de proactivité plutôt que de réactivité. Je présume que cela
27 signifie s'engager auprès des médias? Alors ça peut signifier leur donner des
28 renseignements plutôt que de réagir lorsqu'une histoire est négative.

1 **Comm. BRENDA LUCKI** : Vous serez d'accord avec moi pour dire
2 que d'utiliser les médias pour s'assurer que le public est bien informé, c'est une bonne
3 chose. C'est une bonne chose pour la relation entre la GRC et la collectivité et c'est une
4 bonne façon pour la GRC de véhiculer des renseignements à la collectivité. Et élaborer
5 des relations avec les médias. Et c'est pas le moment de bâtir des relations au moment
6 de l'événement. Présentant qu'il y avait des lacunes dans les communications avec les
7 médias avec la Division H dans les journées qui ont suivi les pertes massives.

8 **Me MICHAEL SCOTT** : Oui, il y avait des critiques qui ont été
9 émises. En fait, on va en parler plus tard. Une des raisons pour laquelle il y a eu la
10 réunion le 28 avril, c'était pour apporter des préoccupations que vous aviez au niveau
11 du flux de renseignements de la Division H vers vous. Vous n'étiez pas contente. C'est
12 ça? Nous savons qu'en septembre 2020, la Division H avait l'intention de participer à un
13 entretien... une interview avec un documentaire à la CBC, à (inintelligible) on avait
14 décidé que Darren Campbell allait participer, ais-je raison de bien... est-ce que j'ai bien
15 compris que juste avant que ça devait se produire, vous avez émis un veto, vous avez
16 annulé cette décision-là?

17 **Comm. BRENDA LUCKI** : C'était pas juste mon bureau. C'était en
18 consultation avec le service de policière contractuelle et autochtone et les
19 communications stratégiques.

20 **ME MICHAEL SCOTT**: La Division H a subi un veto de la part de
21 votre bureau, le bureau du sous-commissaire et vos services des communications.
22 Vous avez reçu un courriel d'un des producteurs, c'est une femme nommée Jenny
23 Anthony, elle n'était pas du tout contente que cela ait été annulé après que Darren
24 Campbell avait accepté de participer.

25 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je me rappelle de cela, oui. Pas les
26 paroles précises, mais ça me rappelle quelque chose.

27 **Me MICHAEL SCOTT** : Je vais vous suggérer que dans votre
28 réponse à madame Finley, vous avez dit bon nombre de choses, mais l'un d'entre

1 eux... l'une d'entre elles, que la GRC ne participera pas à la... à l'entretien pour
2 protéger l'intégrité de l'enquête publique. Malheureusement, nous n'allons pas
3 participer à l'entretien. Je veux revenir à ce libellé-là. Pour protéger l'intégrité de
4 l'enquête publique. Expliquez-moi dans quel scénario inimaginable est-ce que le fait
5 que Darren Campbell participe à une entrevue aurait pu affecter l'intégrité de l'enquête?

6 **Comm. BRENDA LUCKI :** C'était l'une des raisons, mais pas la
7 seule. Il y avait plusieurs raisons qui sous-entendaient cette décision de ne pas
8 participer. Mais étant donné, compte tenu des faits qui... que les gens avaient, et bien
9 on savait que l'enquête allait donc, produire ces faits et on préférait de le faire comme
10 ça. Cette démarche, au lieu de passer par les médias.

11 **Me MICHAEL SCOTT :** Pourquoi?

12 **Comm. BRENDA LUCKI :** C'était un événement sans précédent,
13 qui allait être suivi d'une grande enquête, et le gouvernement essayait de... faisait des
14 pieds et des mains d'obtenir les bonnes personnes, les bons mandats et tout cela, et on
15 croyait que le gouvernement devait d'abord faire son travail et que s'il fallait faire le
16 procès devant les médias, peut-être qu'il serait même pas nécessaire de faire une
17 enquête. On trouvait que parce que l'enquête avait déjà été déclarée, il fallait que ça ne
18 se fasse pas comme cela.

19 **Me MICHAEL SCOTT :** Pourquoi?

20 **Comm. BRENDA LUCKI :** Parce qu'on trouvait que c'était les
21 premiers à gérer cette Information et ce n'était pas nécessaire de publier cette
22 Information. Ce n'était que l'une des raisons.

23 **Me MICHAEL SCOTT :** Mais bon, on va s'attarder aux autres
24 raisons dans quelques instants. Mais, vous avez dit que vous saviez déjà qu'une
25 enquête publique allait être déclarée. Malgré le fait que la Commission n'a pas encore
26 été mise en place avant octobre. C'était en septembre. Mais vous saviez que, par les
27 branches, qu'une enquête allait être déclarée, mais vous avez été... vous avez participé
28 à la préparation de cette Commission, n'est-ce pas?

1 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, on a été consulté, oui.

2 **Me MICHAEL SCOTT** : Sur la portée, n'est-ce pas et le mandat?

3 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui.

4 **Me MICHAEL SCOTT** : Et donc, vous saviez qu'une enquête allait
5 être mise en place. Et donc, est-ce que vous dites que la préoccupation était que si
6 Darren Campbell faisait l'entrevue avec la CBC, que cela... ou avec Radio-Canada, que
7 cela pourrait exclure ou le besoin de faire une enquête publique.

8 **Comm. BRENDA LUCKI** : Non, j'ai exagéré un peu. Il fallait laisser
9 les choses se faire. Il y avait beaucoup d'informations qui étaient déjà devant le public
10 et il avait déjà fait plusieurs entrevues et on a donc soupesé les risques et les
11 avantages et je ne suis pas l'experte en communication, mais l'un de nos experts nous
12 a présenté les pour et les contres, et on a décidé de ne pas le faire.

13 **Me MICHAEL SCOTT** : On sait que la décision a été prise de ne
14 pas participer à l'entrevue, mais vous dites que cela a été fait pour protéger l'intégrité
15 de l'enquête publique. Peut-être que ce serait redondant de devoir présenter les mêmes
16 informations à Radio-Canada, mais êtes-vous d'accord avec moi que cela n'aurait pas
17 pu avoir un impact négatif sur le travail de cette commission?

18 **Comm. BRENDA LUCKI** : Non, mais il pourrait être... peut-être
19 qu'il pourrait... peut-être qu'il pourrait y avoir eu des différences d'informations entre
20 deux moments. Parce que c'était une situation très fluide. Cela aurait pu avoir un
21 impact.

22 **Me MICHAEL SCOTT** : Mais si de nouvelles informations devaient
23 se présenter, ce serait donc un... le processus, l'acquisition de l'Information. Et si...

24 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui. Peut-être. Possiblement.

25 **Me MICHAEL SCOTT** : Et peut-être que si on découvre que c'était
26 23 personnes qui sont mortes, même si à l'époque on croyait que c'était 15 personnes,
27 ce ne serait pas grave de le faire.

28 **Comm. BRENDA LUCKI** : On va peut-être devoir accepter d'être

1 en désaccord. Parce que quand on a examiné toutes ces questions-là, on a pris cette
2 décision pour... de ne pas le faire, pour plusieurs raisons.

3 **Me MICHAEL SCOTT** : Quelles sont les autres raisons?

4 **Comm. BRENDA LUCKI** : Bon, les émotions étaient vives en
5 Nouvelle-Écosse. Le récit était très négatif à l'égard de la GRC. Et monsieur Campbell
6 trouvait que cela allait changer la donne. Et que le fait de fournir cette Information ferait
7 en sorte que tout le monde aurait une perspective positive sur la GRC. On sait que ça
8 ne marche pas comme ça. Et ce n'est pas nous nécessairement qui contrôlons le récit
9 médiatique. On trouvait que le risque que le récit soit encore plus négatif, pourrait faire
10 en sorte que... que la perspective publique sur la GRC pourrait s'empirer encore. On
11 s'est dit que l'enquête allait se faire, les faits allaient se présenter et que les médias
12 pourraient donc, à ce moment-là, examiner les différents faits pendant l'enquête.

13 **Me MICHAEL SCOTT** : Mais ça, ça fait deux ans de cela. Donc,
14 pendant beaucoup de temps, cela n'a rien fait pour améliorer la perspective des
15 citoyens de la Nouvelle-Écosse sur la GRC.

16 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je ne le sais pas. Je ne suis pas
17 certaine.

18 **Me MICHAEL SCOTT** : Et quand vous dites que les médias
19 pourraient donner une tournure négative aux faits, comment est-ce que je peux
20 réconcilier cela avec vos commentaires que... à effet que la stratégie...

21 **Comm. BRENDA LUCKI** : ... la bonne stratégie est de justement,
22 de publier de l'information, mais je ne peux pas réconcilier cela. On essaie de chercher
23 le bon équilibre. Il y a... on essaie, mais... donc on essaie de fournir, d'offrir de
24 l'information et parfois il faut quand même se retenir, parfois... parce qu'il y aura des
25 gens qui vont comparaitre et que ces faits seront présentés de manière à ce que les
26 médias puissent les examiner. Et donc, il y a toujours la crainte que... du risque qui
27 plane sur l'organisation et donc il faut chercher le bon équilibre. Il faut prendre une
28 décision, peut-être que les gens ne seront pas d'accord, mais la décision a été prise.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Oui, la décision a été prise et la question
2 importante est la suivante : est-ce que... êtes-vous d'accord que parfois, dans certaines
3 circonstances pour protéger l'organisation, qu'il faut se retirer des communications
4 publiques ? Est-ce qu'il faut donc éviter de salir la réputation de l'organisation ?

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est l'un des risques. Ce n'est pas
6 le seul risque.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** C'est juste, mais est-ce que vous pouvez
8 dire que c'était la seule préoccupation, ou la préoccupation principale que vous aviez au
9 cœur, ou comme priorité, principale priorité, de protéger la Commission ? [sic]

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'était que... bon, c'était que l'enquête
11 allait être lancée d'un jour à l'autre et donc aller devant les médias juste avant l'annonce
12 de la Commission aurait pu donner une image d'égoïsme. Et donc, le risque est là de
13 part et d'autre. Parfois les gens vont vous critiquer peu importe la décision qui sera
14 prise et donc, moi je pense que les critiques auraient été encore pires si on avait déjà...
15 si on avait fait l'entrevue sur tous les faits associés avec l'incident des pertes massives
16 juste avant, à la veille de l'annonce de la Commission.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, selon vous, ce n'est pas toujours une
18 bonne idée d'être franc et transparent avec les médias et avec la communauté, il y a
19 des considérations stratégiques.

20 **Comm. BRENDA LUCKI:** Absolument. Il ne s'agit pas de la
21 franchise ou du manque de franchise, c'est qu'il faut soupeser les différents facteurs,
22 les circonstances atténuantes et aggravantes, c'est... et donc, dans chaque situation il
23 faut étudier les différents facteurs, les soupeser et moi je compte sur mon équipe de
24 communication stratégique, ces experts, ils vont me conseiller et ensuite, je vais
25 accepter les conseils ou non. On a... j'ai accepté leur conseil, moi et le sous-
26 commissaire.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Et si vous aviez à le refaire, vous feriez la
28 même chose ?

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je crois que oui.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** En 2018 vous avez témoigné devant
3 l'enquête nationale sur les femmes, les filles autochtones disparues et assassinées.
4 C'était en juin de cette année-là et j'ai été frappé par quelque chose que vous avez dit
5 devant, lors de votre interrogatoire, du rôle de liaison familiale. Vous vous souvenez de
6 cela ?

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui. Je crois qu'il y avait des problèmes
8 associés avec les liaisons familiaux. Je ne connais pas tous ces détails, mais je sais
9 qu'il y en a eu, des problèmes.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Savez-vous qu'une seule personne, une
11 seule liaison familiale a été affectée à toutes les familles des victimes ?

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Et il a comparu et devant la Commission et
14 il n'avait aucune formation à cet égard. Et je crois que l'un des enjeux de la Comm...
15 qui sera examinée par la Commission sera celui-ci.

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ce serait bénéfique, effectivement.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Quand vous avez parlé de cela, en 2018
18 devant l'autre enquête, vous avez dit que toutes les questions, il s'agit... il est
19 toujours... il y va toujours de la question de la mauvaise communication, la
20 communication non stratégique, Etc. Donc il faut améliorer nos compétences en
21 matière de communication. Si nos membres n'ont pas ces compétences, il faut les
22 former et donc, s'ils ne peuvent pas être formés, il faut trouver quelqu'un qui peut le
23 faire. Donc, est-ce que... est-il vrai que vous êtes de l'avis que la communication avec
24 la famille est critique et que si on ne peut pas le faire, il faut trouver les gens qui
25 peuvent le faire.

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je crois, oui effectivement, je crois que
27 l'on n'a pas cette formation. Ce n'est pas quelque chose auquel on a souvent recours.
28 J'ai été dans d'autres provinces où justement, c'est la liaison familiale qui a une bonne

1 formation afin d'offrir des services aux victimes et dans certaines provinces, c'est
2 tellement efficace qu'il y aura une liaison de l'unité des services aux victimes à la GRC,
3 mais ce n'est pas la GRC qui offrirait ce liaison directe, car ces unités existent déjà et
4 elles sont très efficaces.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Et donc, vous dites qu'il n'y a pas de
6 programme de formation pour le rôle de liaison familiale.

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je devrais vérifier cela, mais je ne crois
8 pas.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais s'il y avait un tel rôle, vous seriez au
10 courant de cela.

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, pas, parce qu'on offre des
12 centaines de cours de formation par rang. Je ne crois pas qu'un tel cours existe, mais je
13 ne suis pas 100 % certaine.

14 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais vous parlez de l'importance du rôle de
15 liaison familiale en 2018, donc deux ans avant l'incident des pertes massives, donc
16 quatre ans avant aujourd'hui. Il y a quatre ans, donc est-ce que je peux en retirer que
17 depuis 2018, la GRC et vous comme commissaire, n'ont rien fait pour régler ce
18 problème ?

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Le liaison familiale était un peu différent
20 dans le cadre de cette enquête. Dans ce cas, c'était un incident de perte massive, j'ai
21 suivi des séminaires sur les familles, sur comment travailler avec les familles des
22 victimes des pertes massives. Je ne sais pas si vous... s'il y a quelqu'un qui était la
23 commissaire de la police provinciale de l'Ontario et elle est passionnée par cela. C'est
24 un gros projet et je ne pense pas qu'on est arrivé au nœud, au noyau, mais je pense
25 que c'est quelque chose qu'il faut évaluer. Je ne voudrais pas voir d'autres événements
26 comme celui-ci, mais je pense qu'il faudrait effectivement s'y pencher. Il y a beaucoup à
27 dire.

28 **Me MICHAEL SCOTT:** Je suis d'accord, mais ma question est la

1 suivante : depuis 2018, rien n'a été fait. Je vais poser la question d'abord. Rien n'a été
2 fait en matière de formation des liaisons familiales.

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne peux pas le dire, je ne suis pas
4 l'agente, la directrice de l'apprentissage. Non, pas à ma connaissance. Moi, je n'ai pas
5 suivi le cours, ce n'est pas mon... ce ne serait pas mon rôle.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais donc, vous n'avez rien fait pour
7 établir, pour établir ce mandat, pour donner le mandat, ou donner l'ordre pour...

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** Si on pouvait créer un tel cours, je
9 l'appuierais.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais vous, est-ce que vous avez fait
11 quelque chose pour qu'un tel cours soit offert ?

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Désolé, je ne sais pas si vous vouliez
14 m'attirer l'attention ?

15 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Non.

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Commissaire Lucki, on entend parler d'une
17 réunion avec les cadres supérieurs de la Division H en avril 2020, vous savez de quelle
18 réunion il s'agit et vous avez déjà témoigné de ces questions aussi devant le Comité
19 ministériel sur la sécurité publique et la sécurité nationale, et c'est quelque chose qui a
20 été abordé par Chris Leather, Darren Campbell et d'autres, Lia Scanlan... Et compte
21 tenu de l'information qui a été présentée, on dirait qu'il y a deux perspectives très
22 différentes de ce qui est arrivé lors de cette réunion, est-il juste de le dire ?

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne trouve pas que ces perspectives
24 sont très très différentes. Il y a quelques écarts.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Oui, il y a quelques écarts. Il y a certaines
26 choses qui ont été dites selon les gens de Nouvelle-Écosse que vous niez.

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

28 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous dites aussi que le but de cette

1 réunion était que vos attentes n'étaient pas comblées en matière de communication
2 entre la Division H et la GRC nationale. Et vous vouliez que tout le monde sache
3 quelles étaient vos attentes et vous aviez surtout des préoccupations en matière de
4 l'exactitude de l'information qui a été fournie au quartier général national.

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, ce n'était pas que ça, parce que
6 moi je faisais aussi beaucoup de travail devant les médias donc il était question de débit
7 d'information, d'exactitude, le moment que cette information a été diffusée.

8 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc il y avait plusieurs questions.

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, le rythme et je sais que mon équipe
10 de communication était venue me voir encore là pour parler de la possibilité d'être plus
11 proactif et moins réactif, car il était difficile de se préparer et de les préparer pour les
12 événements médiatiques.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors vos personnes des communications
14 se plaignaient du travail que la Division H faisait en matière de communication.

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ils exprimaient certaines frustrations, ils
16 savaient qu'ils n'avaient pas les capacités, essayaient d'aider à distance, mais ça ne
17 fonctionnait pas tellement bien.

18 **Me MICHAEL SCOTT:** Une impression dans l'ensemble de vos
19 bureaux et de vos gens des communications c'est qu'il y avait de graves difficultés qui
20 se passaient dans la Division H et aux communications, notamment le comment ils
21 avaient géré les conférences de presse et les médias et ainsi de suite.

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Madame la greffière, pourrions-nous mettre
24 à l'écran COMM0020441, il s'agit d'un courriel de Mme la commissaire Lucki à Darren
25 Campbell en date du 24 avril. Merci Madame la greffière.

26 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ce sera la pièce 4229

27 **---PIÈCE NO. 4229**

28 (COMM0020441) Courriel du commissaire Lucki à Darren

1 Campbell, daté du 24 avril

2 **Me MICHAEL SCOTT:** Merci Madame la greffière. Madame la
3 commissaire, est-ce que vous pouvez voir ce courriel-là ?

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** Est-ce qu'on peut l'agrandir un peu ?

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Oui, je pense qu'on peut l'agrandir un peu
6 si ça aide. Ça semble être un courriel envoyé de vous, de votre part vers Darren
7 Campbell, le 26 avril 2020 [sic].

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Dans ce courriel-là si vous voulez bien voir,
10 si on peut descendre un peu, Madame la greffière... ce que je veux... un peu plus loin,
11 c'est le 24 avril. Vous voyez le 24 avril 2020, 14 h 11 ? C'est de votre part vers Darren
12 Campbell :

13 « Bon travail sur la conférence de presse aujourd'hui,
14 vous avez bien représenté la GRC et fourni les
15 renseignements dont les gens ont besoin pour, afin
16 qu'ils puissent répondre à leurs nombres questions. »

17 Et vous parlez de comment le ministre de la Sécurité publique
18 signale sa reconnaissance de... que c'est un bon travail, il était impressionné par le
19 travail exceptionnel de Darren Campbell d'avoir expliqué une situation très complexe et
20 tragique avec du calme. Et le fait que vous avez répondu de façon brève à chaque
21 question que vous avez reçue. Est-ce que je lis ceci correctement ?

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Certainement.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Le 24 avril, vous n'aviez pas de
24 préoccupations au sujet du travail que Darren Campbell faisait.

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas pour cet événement-là, non.

26 **Me MICHAEL SCOTT:** Les préoccupations au niveau des
27 communications de la Division H et comment ils traitaient avec la presse...

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'était un événement particulier sur

1 lequel j'émettais des commentaires.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** Une fois qu'on arrive au 28, quelques jours
3 plus tard, c'est là où vous ressentiez le besoin, vous avez dit que c'est la dernière des
4 difficultés.

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Parce qu'il y a beaucoup d'événements
6 entre ces moments-là. Ce n'est pas juste Darren Campbell, Lee Bergerman, Chris
7 Leather, Lia Scanlan, c'était l'absence de capacité. La circulation n'était comme pas...
8 les renseignements n'étaient pas comme il se devait et cela ne convenait pas à mes
9 attentes alors je voulais avoir la discussion.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous n'étiez pas fâchée, vous n'étiez pas
11 offusquée ?

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je ne suis pas une personne qui
13 devient fâchée. Je peux devenir frustrée, parfois je peux être déçue, mais fâchée, ce
14 n'est pas moi ça.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez dit auparavant, ce n'est pas
16 dans votre ADN, vous êtes une personne calme. Vous avez dit que c'était une
17 discussion qui devait avoir lieu.

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, je pense que j'aurais eu tort si les
19 gens n'arrivent pas à combler mes attentes, si je devais ignorer comment m'attendre à
20 ce que ça change si je ne les présente pas.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** C'est votre rôle, n'est-ce pas ?

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est une partie de mon rôle.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Si les gens qui vous entourent ne comblerent
24 pas vos attentes et vous avez des attentes raisonnables à leur communiquer, cela
25 serait tout à fait dans la portée de votre rôle, n'est-ce pas ?

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui. Oui.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Ai-je raison de dire quand même que cette
28 réunion-là semble avoir été beaucoup... avoir été beaucoup axé sur un enjeu.

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'était l'exemple que j'utilise, parce que
2 c'est l'exemple... c'est un peu la goutte... la goutte qui a fait déborder le vase. Je
3 n'aime pas donner des mauvais renseignements, ça m'agace quand je fais cela. Si
4 c'est quelque chose que je peux changer, je dois le changer. Je... peut-être ça aurait pu
5 être au sujet d'un truc ou ce verre d'eau, ce n'était pas au sujet du sujet. J'ai posé une
6 question, j'ai eu la mauvaise réponse, j'ai véhiculé la mauvaise réponse et j'ai
7 communiqué la mauvaise réponse. Ce n'est pas quelque chose que j'aime faire quand
8 j'offre un communiqué, j'aime être autant juste que possible.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Ce n'est pas le détail, les sujets des armes
10 à feu, c'est la justesse du détail.

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** En partie, oui.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous n'étiez pas fâchée que le
13 renseignement n'avait pas été révélé, vous étiez frustrée parce que les renseignements
14 que vous aviez donnés n'étaient pas justes, vous n'aviez pas un intérêt à ce que les
15 renseignements soient publiés, donnés au public.

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** Il y avait beaucoup de renseignements
17 que nous demandions un moment donné. À ce stade-là il y avait quelques enjeux qui
18 devaient être présentés au public, les armes notamment, la chronologie des
19 événements, et il y avait quelques autres éléments au sujet de l'auteur lui-même qui
20 étaient encore en cours. Alors il y avait des choses, certains points à aborder dans les
21 médias. On recevait énormément de questions.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** Ça me frappe comme étant
23 particulièrement raisonnable, que si vous receviez des renseignements qui n'étaient
24 pas justes de vos subordonnés, que vous pourriez soulever lors d'une réunion pour
25 l'aborder, mais dans votre entretien avec la Commission des pertes massives vous
26 avez dit, et je vous cite... Je suis à la page 84 :

27 « On me parle de cette réunion, ça me rend malade.
28 Quand je pense en me couchant, je n'aime pas,

1 même pas d'en discuter. Si on parle simplement
2 d'avoir une discussion calme avec les subordonnés
3 pour aborder une question plutôt anodine, le fait qu'on
4 a eu des mélanges en matière de communication. »

5 Pourquoi est-ce que ça vous empêcherait de bien dormir ?

6 Pourquoi est-ce que ça vous ferait... rendrait malade ?

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ça me rend malade parce que c'est la
8 lettre que j'ai reçue une année plus tard. Si j'avais su que j'avais eu cet effet négatif sur
9 Mme Scanlan, que j'avais causé une tristesse, ou de l'anxiété ou ce genre d'émotions
10 négatives, j'aurais voulu avoir cette discussion-là immédiatement, le lendemain.
11 Corriger le tort. C'est ça, moi. J'accepte d'admettre mes torts, j'aurais pu faire preuve de
12 plus de sensibilité. Du point de vue de *leadership* c'est comme ça que je le perçois.
13 J'oublie le pouvoir du bureau du commissaire, parfois j'oublie même que je suis
14 commissaire franchement, parce que j'aime bien créer des liens avec les gens. J'aurais
15 pu être sensible, j'aurais pu ajouter des éléments positifs à mes commentaires, mais
16 j'étais véritablement frustrée, ça m'a blessée que le récit négatif sur mes personnes,
17 j'observais ceci. Je savais qu'ils avaient fait de leur mieux étant donné les circonstances
18 qu'ils avaient connues. De témoigner de cela et de se sentir impuissante, c'était difficile
19 en tant que *leader*. Et j'aurais peut-être dû attendre 24 heures. Peut-être que j'aurais
20 juste du attendre au commandant divisionnaire, la commandante divisionnaire. Je
21 sentais que c'était tellement difficile, il n'y avait pas de face-à-face, je n'avais aucune
22 indication de langage corporel, c'était difficile. C'était difficile parce que quand j'ai appris
23 un an plus tard l'effet que ça avait eu sur madame Scanlan, je ne me lève pas le matin
24 et je me dis je vais faire cela à qui que ce soit, je ne veux pas faire du tort à qui que ce
25 soit. Quand je revois cette réunion-là et je songe aux choses que j'aurais pu mieux faire
26 comme leader, je sais que je devais présenter les problèmes, je devais présenter mes
27 attentes, mais j'aurais pu faire autrement et c'est ce qui fait que j'en perds le sommeil.

28 **Me MICHAEL SCOTT:** Madame la greffière, c'est la... si on peut

1 mettre la lettre de Lia Scanlan à l'écran.

2 Vous faites référence à la lettre que vous avez reçue de Lia
3 Scanlan un an plus tard, en avril 2021. D'après ce que je comprends, jusqu'à ce stade-
4 là, vous n'aviez aucune conscience qu'il y avait un enjeu associé avec cet appel-là.

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Zéro.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Peut-être qu'un des enjeux, c'était à partir
7 des conférences, il n'y avait pas Teams, y'avait pas Zoom, vous ne pouviez pas
8 mesurer le langage corporel.

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Toutes les personnes à Ottawa, nous
10 étions tous dans nos propres maisons, la plupart d'entre nous; le groupe en Nouvelle-
11 Écosse était ensemble. C'était à la suite du grand évènement médiatique, c'était très
12 affectif pour eux et il y avait eu un évènement médiatique qui avait réussi, mais là, je les
13 ai un peu écrasés en présentant mes attentes. Je présentais cela au niveau des enjeux
14 et comme cela faisait que je me sente, j'étais très calme, alors quand j'ai vu ces
15 commentaires dans sa lettre, ça m'a choquée, ça m'a surprise. Ce n'est pas comme ça
16 que ça s'est produit, ce n'était pas ma perception des évènements, et j'ai vérifié auprès
17 des gens qui étaient... qui assistaient à la réunion si j'ai raté quelque chose, si j'avais
18 aucunement conscience de comment j'ai agi, les gens ont dit que je n'ai pas fait
19 certaines choses. Moi, je savais que je ne les avais pas faites, mais on voulait
20 certainement les vérifier. Même à ce jour-ci, je n'aime pas voir cette lettre.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Je peux lire la lettre pour vous, la lettre de
22 madame Scanlan dans laquelle elle suggère que votre... la façon que vous avez tenu,
23 c'était terrible, pas du tout professionnel et vraiment abaissant, rabaissant. Selon vous,
24 ça n'a aucune... ça ne ressemble aucunement à la réunion à laquelle vous avez
25 participé?

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je respecte son opinion, mais je suis
27 tout à fait en désaccord.

28 **Me MICHAEL SCOTT:** Et c'est ça ma compréhension en ayant

1 écouté votre témoignage devant le Conseil de sécurité : « Eux, ils se rappellent de la
2 réunion d'une façon, et moi, je me rappelle de la réunion d'une autre façon. On était au
3 téléphone, je ne pouvais pas voir le langage corporel, il y avait un majeur malentendu. »
4 Est-ce que c'est finalement ça? C'est comme ça que...

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je sais ce que j'ai dit, je sais
6 comment je l'ai dit.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous avez que ce n'est pas ce que
8 madame Scanlan suggère... a dit, selon sa lettre?

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, vous pouvez voir pourquoi certaines
11 personnes, étant donné l'écart... les écarts entre les deux rapports, sont préoccupées
12 que y'a une personne qui n'est pas... qui ne fait pas complètement preuve de
13 transparence au sujet de ce qui a été dit lors de cette réunion-là.

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, je comprends les difficultés à
15 réconcilier ces deux récits-là. Évidemment, chaque des deux parties ont différentes
16 opinions et je les respecte. Je suis au courant de certaines de ces notes qui ont été
17 prises lors de cette réunion et ça ne reflète aucunement cela. Ça m'a surprise en
18 quelque sorte. C'est comme je viens de dire, ça me blesse énormément. C'est pas la
19 personne que je suis. Je n'aurais pas dit cela.

20 **Me MICHAEL SCOTT:** Et ce qui soulève la question : pourquoi est-
21 ce que madame Scanlan dit ceci?

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** 'Madame Scanlan suggère à trois moments
24 dans la lettre que, en adressant des paroles difficiles à l'endroit de l'équipe de la
25 division « H » qu'ils avaient renoncé aux garçons et vous dites catégoriquement vous
26 n'avez pas dit...

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Si elle avait dit que « vous avez fait...
28 laissé tomber les garçons », c'est dans cette lettre-là que j'arrive à comprendre. Je

1 n'avais aucune idée. C'est pourquoi j'ai dit... c'est pourquoi à quel point ça me blesse.
2 Je ne suis pas une personne qui cherche à blesser les autres. Qu'elle dise cela,
3 sachant que moi je n'ai pas dit cela, mais savez-vous, je ne peux pas connaître du tout
4 ce qu'a connu madame Scanlan. Elle était sur le terrain, elle connaissait ces gens-là,
5 elle a vécu beaucoup d'expériences, et évidemment, moi, je les ai... je n'ai pas vécu
6 ces expériences-là. Je n'arrive pas à imaginer ce qu'elle a vécu et, quand j'ai lu la lettre,
7 j'ai pensé que peut-être c'était une façon pour elle de traiter d'un tas de choses. Je ne
8 suis pas psychologue. C'était autour de l'anniversaire d'une année, je n'arrive pas à
9 imaginer les choses qu'elle a vécues, ce qu'elle a vu et ce qu'elle devait rapporter. Ça
10 doit avoir un impact sur les gens.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Certainement. C'est jamais connaître les
12 expériences des autres, mais on ne parle pas de cela ici. Selon votre témoignage,
13 madame Scanlan signalait des choses qui ne se sont pas produites. Vous pouvez... vous
14 étiez dans la réunion, vous sauriez mieux que d'autres si ces choses-là ont été
15 prononcées ou non. D'après ce que vous comprenez, il semblerait que madame
16 Scanlan inventait des choses.

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Lorsque madame Scanlan parle
18 notamment lorsqu'on fait référence à des choses comme l'ingérence politique, elle n'a
19 jamais participé à ces discussions auxquelles j'ai participé. Quel est ce point de vue là?
20 Je ne sais pas où elle aura eu ce point de vue là. Tout le monde a droit à leurs points
21 de vue, tout le monde a droit à leurs opinions, je respecte son opinion, mais je ne suis
22 pas d'accord avec elle. Ça ne s'est... ça n'a pas arrivé comme ça.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Tout le monde a droit à leurs opinions, mais
24 certainement nous n'avons pas de différents ensembles de faits. Soit on a dit une chose
25 ou on n'a pas dit une chose. N'est-ce pas? Y'a pas ma vérité et ta vérité, y'a la vérité,
26 point.

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Bon, dans les forces policières, on dit
28 toujours y'a trois côtés à chaque histoire. Moi, je vous dis que c'est la perception,

1 qu'est-ce qui vous passait par l'esprit ce jour-là peut avoir un impact sur votre
2 perception des paroles. Je ne voudrais pas appeler qui que ce soit un menteur, ça ne
3 correspond pas à ma façon de penser, mais je sais ce que j'ai dit et je sais ce que je
4 n'ai pas dit.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous suggérez qu'une autre personne sur
6 cet appel-là auquel... avec qui vous avez parlé et vous vous étiez... ils étaient d'accord
7 avec votre souvenir?

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** <Non interprété>.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que je peux présumer que ces
10 personnes-là étaient toutes à Ottawa?

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, c'est tous des gens qui travaillent sur
13 votre équipe.

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ils sont à Ottawa, oui. Brian Brennan et
15 Sharon Tessier et...

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Et Brian. Et vous êtes au courant du fait
17 que Darren Campbell et Chris Leather ont comparu, et Lia Scanlan a comparu, et
18 chacun d'entre « elles » ont signalé une version de la discussion qui est plutôt
19 cohérente. Est-ce que vous savez cela?

20 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je sais qu'ils en ont parlé, selon leurs
21 perceptions et selon leurs points de vue.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** Et qu'il y a une certaine compréhension que
23 leur souvenir, tout le monde en Nouvelle-Écosse semble avoir entendu une discussion
24 fort différente que celle à laquelle ont participé vous-même et votre personnel.

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, il y a certaines choses dans la lettre
26 de madame Scanlan que d'autres personnes en Nouvelle-Écosse n'ont pas indiquées,
27 alors je ne suis pas certaine. C'est pourquoi j'ai de la difficulté avec un peu tout. J'ai de
28 la difficulté avec ces paroles-là. Pour moi, ça me blesse énormément.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Je pense que vous avez dit que si vous
2 aviez connu l'impact que vos paroles avaient à l'époque, vous auriez corrigé cela le
3 lendemain.

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** On m'a dit que les gens... quelqu'un a
5 laissé en pleurs...

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Madame Scanlan, oui.

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne veux pas que quelqu'un laisse en
8 pleurs ici, je ne veux que nulle personne laisse en pleurs, peu importe l'ampleur de la
9 situation. Le fait d'entendre qu'elle a laissé en pleurs, ça m'attriste. J'aurais bien aimé
10 avoir une discussion avec elle et j'ai tâché de la rejoindre.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Je présume que lorsque vous auriez reçu la
12 lettre en avril 2021, la première chose que vous auriez dû faire, c'est par téléphone et
13 appeler madame Scanlan.

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je l'ai lue, je l'ai absorbée, je me
15 demandais qu'est-ce qui a mené à cela, j'ai regardé au calendrier, j'ai vu que c'était
16 l'anniversaire d'une année ou presque. Madame Scanlan ne travaillait pas à l'époque.
17 J'ai essayé de rédiger une lettre, j'ai réécrit cette lettre-là plusieurs fois et j'ai pensé y'a
18 rien que je pouvais dire dans cette lettre que j'ai senti que je pourrais changer son
19 opinion ou enlever le mal qu'elle ressentait. Je ne pensais pas que je pouvais faire cela
20 pour elle, alors j'ai pensé la meilleure chose que je pourrais faire, c'est de lui parler en
21 présentiel et j'y ai songé. La seule raison que je ne l'ai pas fait, c'est, tout d'abord, elle
22 n'était pas au travail et je ne voulais pas avoir un impact sur son plan de bien-être.

23 La deuxième raison, c'est que, encore une fois, l'intégrité de la
24 Commission des pertes massives, je ne voulais pas que les gens sentent que leurs
25 témoignages étaient influencés par la commissaire de la GRC, alors je sentais que
26 c'était mieux d'attendre que les gens terminèrent de témoigner, c'est ce que j'ai fait
27 dans l'instance de Lia, dès qu'elle a terminé son témoignage, je suis très consciente
28 des traumatismes et des torts et de ne pas vouloir être la personne qui mène ce genre

1 de choses. J'avais demandé à quelqu'un qui la connaît de la rejoindre afin qu'elle ne
2 réponde pas à un courriel de la commissaire de la GRC et sente une anxiété
3 quelconque, alors je l'ai rejoint et je lui ai donné l'option de me rencontrer quand je me
4 suis rendue en Nouvelle-Écosse, elle a choisi de ne pas le faire. Ça, c'était au mois de
5 juin.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais elle vous a envoyé la lettre en avril
7 2021.

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** Elle n'avait pas encore témoigné. Elle
9 avait offert des décla... elle avait fait des déclarations mais elle n'avait pas témoigné il y
10 a six mois, en fait.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Tout aux alentours des notes de Darren
12 Campbell, c'est devenu public, comme partie de l'enquête publique.

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Désolée?

14 **Me MICHAEL SCOTT:** C'est à ce moment-là où vous avez cherché
15 à rejoindre madame Scanlan?

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, juste avant que je vienne en
17 Nouvelle-Écosse et lorsqu'elle avait terminé son témoignage, il y avait... il était question
18 qu'elle devait témoigner une autre fois. J'attendais que ça soit terminé et je savais que
19 j'allais me rendre en Nouvelle-Écosse au mois de juin. C'est à ce stade-là que j'avais
20 l'intention de la rejoindre.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez reçu une lettre en avril 2021, et
22 pour plusieurs raisons, vous n'avez pas cherché à corriger le tort.

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** J'ai rédigé la lettre, mais je ne l'ai pas
24 envoyée.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Avez-vous cette lettre-là?

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas ici.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Avez-vous une version ébauche?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense que oui. Je l'ai gardée, il me

1 semble.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** Seriez-vous prête à produire cette lettre-là?

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** <Non interprété>.

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Je demanderais à vous produire des
5 versions ébauches.

6 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Je pense que vous dirigez cela à
7 l'avocat, Monsieur Scott... Maitre Scott.

8 **Me PATRICIA MacPHEE:** C'était pour la fin des procédures.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, ma question est : si un employé civil,
11 un de vos employés civils vous a écrit une lettre qui n'exprime pas simplement ce qui le
12 blesse, mais qui va vous accuser d'avoir agi d'une certaine façon et qui va vous
13 attribuer des choses que vous savez que vous avez suggéré que dire des choses... par
14 exemple que vous n'avez pas... suggérant que vous avez dit des choses que vous
15 n'avez pas dites, pourquoi pas prendre le téléphone et dire : « C'est quoi cette lettre?
16 Pourquoi vous... on n'en parle pas, mais j'ai fait partie de ces discussions, j'ai participé
17 à ces discussions »?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pourquoi je ferais ça à un certain
19 moment lorsque madame Scanlan était... le faisait de sa propre volonté, pourquoi je
20 n'aurais pas fait cette... à ce moment-là? C'est une question que je me pose et je
21 n'étais pas... je n'ai pas jugé cela adéquat. Je ne voulais pas la blesser, je voulais
22 qu'elle soit bien, je voulais qu'elle retourne à son travail. Et donc, pour moi, prendre le
23 téléphone comme vous l'avez suggéré, je ne l'aurais pas jamais fait.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** Êtes-vous préoccupée par ces choses que
25 madame Scanlan a eues ou a imaginées comme conséquences de sa maladie, de son
26 traumatisme?

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non. Ma préoccupation, c'était pour
28 madame Scanlan. Pour moi, essayer de comprendre les choses, d'expliquer les

1 choses, d'avoir ce genre de discussion, c'est juste me servir moi-même et je ne vais
2 rien faire pour madame Scanlan de la façon dont vous l'avez suggéré.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Darren Campbell et Chris Leather, ils ont
4 tous exprimé que vous aviez... vous sembliez être frustrée et déçue parce que c'était
5 serré [sic], c'était pour la législation, la loi du gouvernement libéral.

6 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ça faisait partie du mandat de la
7 législation, oui, ça, d'accord, mais c'est juste au sujet d'informations erronées que
8 j'avais reçues.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous voyez... vous vous souvenez avoir dit
10 pourquoi c'était le gouvernement qui avait voulu cette information?

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Lorsque j'ai parlé du fait que l'on m'a dit
12 que l'information allait faire partie des médias et le fait que le gouvernement m'avait
13 demandé si je voulais faire partie de cela, j'avais expliqué qu'évidemment il est
14 important pour eux parce qu'ils ont déjà la législation qui était complétée, et donc,
15 dommage que c'était une crise locale d'un tireur actif en Amérique du Nord et que ces
16 choses arrivent assez souvent, donc, lorsqu'on veut avoir plus d'informations.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez dit lors de votre interrogatoire
18 avec la Commission que c'était important : « Ne soyez pas surpris que le gouvernement
19 soit... demande ces questions parce que le mandat du ministère ou du département,
20 c'est d'être... ou du gouvernement, c'est d'être intéressé par ces choses-là. »

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, j'avais dit ça.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, ma question est : si la seule raison
23 d'avoir cette conversation au sujet de cette question est frustrante et vous essayez
24 d'exprimer vos attentes, c'est en raison de la précision de l'exactitude des informations
25 qui ont été fournies et, comme vous l'avez dit, vous n'aviez pas meilleur intérêt plutôt
26 que cette... c'est-à-dire pour ce qui est de la divulgation de ces informations plutôt que
27 ça soit des informations précises pour le gouvernement. Et donc, pourquoi vous aviez
28 mis l'accent sur l'importance que... sur le fait que l'information soit publiée, que le

1 gouvernement la voulait, voulait qu'elle soit publiée parce que...

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, pas du tout. C'était au sujet de
3 toutes les questions que l'on... le problème que l'on avait en termes de
4 communications, et ça, c'est l'un de plusieurs exemples, des nombreux exemples, mais
5 il y avait beaucoup de problèmes de communication. Comme je l'ai dit, je l'ai indiqué
6 plus tôt lors de mon témoignage, dans toutes les circonstances, je me suis retrouvée
7 dans des situations où il était question de rapporter cela, donc je n'étais pas en train
8 d'obte... je n'obtenais pas les informations dont j'avais besoin. Je parlais beaucoup
9 avec les... c'est-à-dire il était question... on parlait beaucoup avec les médias, mais
10 normalement y'a un flux de communications, un flux d'informations qui arrive à un
11 certain rythme, et ce rythme n'existait pas justement, donc je voulais qu'ils soient plus
12 proactifs et pas en mode de réaction. On a parlé de cela et vu, bien sûr, les attentes
13 pour ce qui est des situations de communication.

14 **Me MICHAEL SCOTT:** Nous n'avons pas besoin de tirer ça, mais il
15 est question d'un courrier électronique du 23 juin, je pense que vous l'avez vu, GOC et
16 le ministre attendaient avec anxiété cette information sur les détails de l'arme, et donc,
17 c'était avec le commissaire (inintelligible)?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, on demandait cela, je pense à un
19 autre moment j'avais besoin d'en savoir plus sur la chronologie. Il y avait pas mal de
20 niveaux à ce niveau-là, l'un d'entre eux c'est justement au sujet de l'arme.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Et donc, vous aviez appelé directement
22 Chris Leather pour savoir où est-ce que...

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je ne me souviens pas du tout de
24 cet appel téléphonique.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous l'avez fait lorsque le superintendant
26 principal était là et il avait parlé d'un appel qu'il avait reçu de votre part.

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je n'ai aucun souvenir de cet appel
28 téléphonique.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** Et il a dit aussi qu'il n'a jamais reçu d'appel
2 téléphonique de votre part avant cela lors de communications avec...

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ce n'est pas inhabituel pour moi de
4 joindre les officiers.

5 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous aviez appelé Chris Leather avant ce
6 jour-là?

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non. Non. Je n'ai pas réalisé que je l'ai
8 appelé ce jour-là.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Pour ce qui est du commissaire Brennan
10 qui est sous votre responsabilité...

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** Permettez-moi de poser la question, pour
13 demander d'avoir plus de détails.

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, c'était pas le cas.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Sharon Tessier est... c'était votre directrice
16 de communication stratégique?

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est ça.

18 **Me MICHAEL SCOTT:** Nous sommes au courant que durant la
19 conférence de presse du 28 avril, étiez-vous au courant que Sharon Tessier avait
20 envoyé les courriels à Scanlan ? Non. Mettons, on a un problème avec le document,
21 mais c'est COMM0023788, qui semble être un courriel de Sharon Tessier, à 16 h 36,
22 donc, qui vous demande merci de m'appeler, parce que mon téléphone ne fait que
23 flasher. Êtes-vous au courant de ce message. Pourquoi il y aurait des messages, que
24 cette personne envoie ces messages ?

25 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI :** Non, la seule raison qui fait
26 croire que... que l'on va parler sur les armes dans les médias, je suis pas sûre. Comme
27 je l'ai dit, c'était une question, c'était que toutes les armes allaient être mentionnées. Ce
28 n'était pas plus gros que... que... que... Ça demandait pas autant de... de... de bruit à

1 ce sujet-là. Parce que c'était... c'était juste est-ce qu'ils vont mentionner cela ? On a
2 parlé de la réplique du véhicule, on a parlé des répliques de l'uniforme. On a parlé du
3 parcours de l'auteur. On a parlé des séquences de l'événement. Donc, il y avait un flux,
4 tout un échange d'informations et donc, c'était juste l'Information qui restait.

5 Et j'avais dit qu'il y avait quelque chose, c'est-à-dire j'avais dit qu'il
6 y aurait une grosse conférence, un événement, et c'est cela, c'est ce que je pensais
7 que ça allait être un très grand événement médiatique ou... Et donc, il y aurait plusieurs
8 notes de discours et je pensais que... je ne voyais pas de problème avec certains
9 détails. Mais c'est juste que l'essayais, je veux dire, il était question de... d'avoir
10 l'Information. Quand j'y ai pensé et je me suis dit : je sais que le premier média que
11 j'avais fait avec le ministre Blair, je pense que la mar... la grande partie de cela, c'était
12 au sujet des armes.

13 Aussi avec d'autres médias, on... c'est clair que c'était de l'intérêt
14 de tout le monde de parler de cela. Mais ça été publié comme on pouvait le voir. Donc,
15 lorsque le ministre, mais pas seulement le ministre, mais lorsque le chef de bureau du
16 ministre... le chef de cabinet du ministre a demandé si on allait parler sur les armes,
17 j'avais aucune idée, je n'avais pas tous les détails au sujet de cette conférence avec les
18 médias. J'ai eu la question, je... si j'ai la réponse, j'avais eu la réponse, si j'avais su
19 qu'ils allaient publier ça, j'aurais dit : désolée, ils vont pas publier. Et c'était tout. Ça
20 aurait été tout. Mais, lorsque j'ai réalisé que ça n'a pas été publié, que ça été, ça fait
21 surface dans le cadre d'une question-réponse...

22 Donc, c'était la fin de cette conversation, de cette discussion qui n'a
23 jamais été mentionnée par la suite. Donc, j'essaye de m'expliquer, de plusieurs façons.
24 Je me suis trouvée frustrée, parce que je sais que, honnêtement, je sais ce que c'est,
25 (inintelligible) la discussion que j'ai eue avec le ministre, avec le personnel du ministre,
26 avec le sous-ministre, avec le conseiller de la Sécurité nationale. il n'y a jamais eu de
27 directives, il n'y a jamais eu d'interférence. C'est clair qu'il y avait beaucoup de pression
28 qui provenait des médias. Mais pour ce qui est des personnes qui pensent ce qui s'est

1 passé. Et le ministre Blair, et lui-même il est très, c'est clair il était très au courant de
2 cela. Parce que lui-même il a été chef, justement, de cela.

3 Donc, il y a toujours des rappels de cela. J'essaye d'essayer de
4 répondre aux questions du mieux que je peux. Mais je ne pense pas que je
5 communique de façon adéquate, parce que ça a l'air d'être toujours un problème. Je
6 suis désolée si j'essaye de clarifier les choses.

7 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous vous souvenez de la question ?

8 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Non, réponse, non. Désolée.

9 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous étiez au courant que Sharon Tessier
10 avait envoyé un courrier électronique à Lee Scanlan ? À 16 h 30, pour dire merci.

11 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Non, la réponse c'est non.

12 **Me MICHAEL SCOTT** : Ok. C'est ça la réponse. Si c'était pas un...
13 un... de... de... aussi important, pourquoi elle voyait son téléphone, justement, qui
14 flashait ? Qui s'illuminait ?

15 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Je ne... réponse, je ne le sais
16 pas. C'est à elle de poser cette question. En fait, je n'ai pas suivi les événements
17 médiatiques. J'ai commencé à voir ça le soir, par rapport à ce qui se passait à la GRC,
18 malheureusement, avec la Covid, et plusieurs autres événements.

19 **Me MICHAEL SCOTT** : Quelques minutes après, vous savez que
20 madame Tessier a envoyé un autre courrier électronique qui avait rapport avec
21 Jennifer, et le besoin de parler des armes.

22 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Réponse, non.

23 **Me MICHAEL SCOTT** : Question, elle a dit le besoin, j'imagine, on
24 peut présumer cela par Jennifer Clarke. Et Campbell ? Ces messages ne vous ont pas
25 été envoyés ?

26 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Réponse, non.

27 **ME MICHAEL SCOTT**: Ok. Étant donné les communications qui
28 semblent a... avoir de grosses préoccupations, très préoccupantes, qu'elles soient,

1 pour qu'elles soient utilisées de façon publique.

2 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Comme je l'ai dit, la seule
3 raison qui fait que je pense que Sharon a envoyé ces messages, parce qu'elle m'avait
4 déjà dit que les armes allaient faire partie du sujet de... de... de l'événement
5 médiatique, et j'avais rapporté cela. Je pense qu'elle était... maintenant, si elle a été
6 mal informée ou qu'elle m'a mal informée, et qu'elle a essayé de rattraper cela, ça je ne
7 suis pas sûre.

8 **Me MICHAEL SCOTT** : Et sur la base, sur votre témoignage
9 précédent, on avait parlé de... est-ce qu'il est juste de dire que votre poste, comme
10 étant le numéro 1, vous pouvez confirmer que le ministre Blair ne vous a jamais dirigée
11 quant à cette Information ?

12 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Il ne m'a – réponse...

13 **Me MICHAEL SCOTT** : Il ne vous a jamais demandé de faire quoi
14 que ce soit, et vous reconnaissez que ça serait de... tout simplement inapproprié que
15 vous seriez responsable de cela ?

16 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI**: Oui, réponse, tout à fait,
17 absolument.

18 **Me MICHAEL SCOTT** : Je pense que le préambule de votre
19 deuxième témoignage n'était pas dirigé pour ce qui est de la publication de l'arme et
20 d'être utilisée par l'auteur. Mais vous êtes d'accord, certainement, que, par le
21 gouvernement, le ministre, c'était une demande. Si cette Information pouvait être
22 publiée lors de la conférence de presse ?

23 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Réponse, non. Ils ont demandé
24 si ça allait faire partie de ces... de ce grand événement médiatique. Donc, c'était pas un
25 ordre, un ordre, ou... lorsque quelqu'un dire pouvez-vous faire ça, pensez-vous que
26 c'est une directive ? C'était pas le cas, du tout. C'était juste et si, et si cette Information
27 allait être le... le... allait être... allait faire l'objet de ce grand événement médiatique. Il
28 n'y a aucun bénéfice pour le gouvernement.

1 **Me MICHAEL SCOTT** : Juste une question. Même si c'était cadré,
2 est-ce que cette Information va être publiée, le message serait : on aimerait que cette
3 Information soit publiée.

4 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Je ne le voyais pas comme ça.

5 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, c'était juste une curiosité partagée ?

6 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Réponse, non, parce que
7 c'était des éléments remarquables, exceptionnels qui n'étaient pas publiés pour le...
8 c'est-à-dire pour le public. Et donc, pour publier cette Information, chaque division sur le
9 terrain ont des protocoles spécifiques par rapport à la publication des informations, et
10 donc, donc, jusqu'à ce qu'elle soit publiée, aucun des officiels du gouvernement ne
11 peut, ou n'est en mesure d'en parler.

12 **Me MICHAEL SCOTT** : D'accord. Mais encore une fois, ma
13 question, si vous suggérez que vous n'avez pas d'idée pour quand on vous pose des
14 questions, c'était juste une question. Donc, alors pourquoi, alors pourquoi lors de votre
15 rencontre avec... à la Division H, vous avez dit que ça, c'est dur, c'est serré.

16 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI** : Oui. Réponse, parce que c'était
17 au sujet de l'arme. C'est... une réunion particulière. Le fait de donner une Information
18 erronée, c'est ça qui m'a frustrée le plus. Je peux vous donner un autre exemple de
19 questions, ou de problèmes de communication. On me pose des questions, et que je
20 donne des réponses erronées. Je n'aime pas faire ça. Je ne veux pas donner des
21 mauvaises ou des désinformations. Je veux pas faire dans la désinformation. En
22 particulier lorsqu'il s'agit de l'auteur. Moi, ce qui m'a vraiment frustrée, c'est cela en fait.
23 Et donc, on voyait des choses qui se passaient, mais on ne pouvait pas être mieux –
24 par exemple, par rapport aux communications pour ce qui est de là parce que c'était
25 l'exemple le plus récent dont on avait parlé.

26 **Me MICHAEL SCOTT** : Ma question, commissaire, c'est que si
27 vous comprenez si on vous pose la question, vous ne savez pas pourquoi on vous pose
28 cette question. Alors, pourquoi, lors de cette réunion, vous dites expressément –

1 laissez-moi poser la question – « Darren Campbell et Chris Leather... » et vous dites,
2 vous ne savez pas l'importance de tout ça, c'est serré par rapport à la législation?

3 **Comm. BRENDA LUCKI** : Parce que la question que l'on m'a
4 posée était au sujet des armes. C'est pour ça que j'ai... qu'ils ont posé des questions :
5 est-ce que les armes vont faire partie du sujet et donc, faisait partie de la législation? Et
6 donc, je me demandais pourquoi... c'est-à-dire la raison pour laquelle on posait des
7 questions sur l'information des armes.

8 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous avez compris l'intérêt de ces
9 informations?

10 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui et j'ai exprimé ce que c'était l'intérêt
11 de parler de ces questions. Ils m'ont posé la question si ça allait faire partie, j'avais
12 répondu par oui, je leur avais dit oui. Et comme je l'ai dit, c'était la fin... c'était juste là,
13 ça s'est arrêté là. Ce n'était pas un problème après ça; dès que ça a été fait, il n'y avait
14 pas de questions, il n'y avait plus de questions le jour... les jours qui ont suivi, du
15 gouvernement – par exemple, qui dit... qui vont dire « Avez-vous d'autres événements
16 médiatiques? » C'était fini, ça y est. J'ai dit non.

17 Et donc, c'était en fait lors de cette réunion du 28, lorsque Darren
18 Campbell m'avait dit qu'il participait à une autre enquête, donc c'était la fin de ça. Ça
19 s'est arrêté là; après cela, je n'ai pas du tout parlé de cela parce que je sais que l'auteur
20 était décédé, je n'ai plus jamais parlé de ça.

21 **Me MICHAEL SCOTT** : Soyez juste : vous êtes intimement
22 impliquée dans la législation des armes parce que vous savez que ça faisait partie du
23 ministère?

24 **Comm. BRENDA LUCKI** : Non, il y a beaucoup de briefings, de
25 réunions. On a deux ou trois experts qui le font ; les rares fois où j'ai été briefée, ce
26 n'était pas...

27 **Me MICHAEL SCOTT** : Oui, mais concernant les armes, pour le
28 programme... du programme des armes, vous étant l'administratrice... c'est-à-dire

1 occupant le niveau le plus élevé...

2 **Comm. BRENDA LUCKI** : Mais ce n'est pas le poste le plus sénior
3 par rapport à ce sujet.

4 **Me MICHAEL SCOTT** : Et vous aurez dit que vous travaillez avec
5 le gouvernement libéral pendant deux à trois ans quant à travailler sur la législation?

6 **Comm. BRENDA LUCKI** : Pas moi personnellement, mais comme
7 la GRC. Donc, je parle, il y a deux, trois ans, il y a des briefings qui sont donnés, qui
8 sont faits et nous avons deux ou trois experts sur les sujets. Donc, je n'ai rien à voir
9 avec les armes.

10 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous vous souvenez avoir eu une
11 entrevue, une interrogation, un interrogatoire avec mon collègue?

12 **Comm. BRENDA LUCKI** : Avec qui?

13 **Me MICHAEL SCOTT** : Madame Young; je crois que c'est Rachel
14 Young qui vous a interrogée, non?

15 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui.

16 **Me MICHAEL SCOTT** : Je vous suggère qu'à la page 26 du
17 transcript, vous avez dit :

18 « Oui, bien sûr, ils étaient curieux au sujet des
19 armes, ça fait partie du mandat, mais ça a déjà été
20 présenté. Nous avons travaillé avec eux pendant
21 deux à trois ans quant à la législation relative aux
22 armes. Donc, on les a informés de ce qui s'est passé
23 à Christchurch. »

24 Donc, vous voyez que vous avez participé, justement, à la
25 législation qui a rapport avec les armes?

26 **Comm. BRENDA LUCKI** : Comme je l'ai dit, je n'étais pas
27 directement impliquée, un peu plus tôt, lorsque j'avais participé au briefing, comme je
28 l'ai dit avant, il y avait deux ou trois experts en la matière; c'était eux les leaders de ces

1 sessions de briefing qui ont l'expertise en ce qui concerne les armes à feu. Et moi, il se
2 trouve que je ne suis pas une experte en armes à feu.

3 **Me MICHAEL SCOTT** : Mais vous avez dit que la pièce centrale de
4 cette législation, c'était pour faire plus de modèles qui... donc, certaines armes à feu.
5 Donc, il est question de porter des permis d'armes.

6 **Comm. BRENDA LUCKI** : J'ai honte de le dire, mais je ne suis pas
7 aussi... c'est-à-dire que je ne suis pas impliquée dans ce genre... dans ces sujets qui
8 ont rapport avec les armes à feu pour ce qui est des catégories et des classifications.
9 Je ne sais pas, je ne connais pas...je ne m'y connais pas en ça.

10 **Me MICHAEL SCOTT** : Madame la greffière, est-ce qu'on peut
11 aller à la COM0059367?

12 Donc, c'est un courriel de vous qui envoie l'information sur les
13 armes à feu. Vous aviez fait un copier/coller de ce que vous aviez reçu de la division H,
14 n'est-ce-pas?

15 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, c'est exact.

16 **Me MICHAEL SCOTT** : Voilà donc, le 23 avril, c'est Zita qui est
17 chef du personnel du ministre et vous lui donnez de l'information que vous avez reçue
18 de la division H. Vous faites la liste des différentes armes à feu qui ont été saisies de
19 l'auteur quand il a été tué, peu près. Donc, vous dites que... bon, vous parlez d'une
20 source en Californie – ça, c'est la carabine Colt. Est-ce que je comprends bien qu'à ce
21 moment-là, le 23 avril, quand vous envoyez cette information sur les armes à feu
22 impliquées, que la GRC savait que l'auteur n'avait pas de permis ou de certification en
23 matière d'armes à feu et qu'il avait surtout acheté ses... ou obtenu ses armes à feu
24 illégalement?

25 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, je crois qu'on savait à ce moment-
26 là qu'il ne possédait pas de permis et sans le permis, oui, je dirais que ces armes
27 avaient été obtenues illégalement.

28 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, la théorie à l'époque était qu'il avait

1 acquis ou acheté illégalement des armes à feu au Maine et qu'il les avait fait franchir la
2 frontière en contrebande?

3 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je n'ai pas suivi ces détails.

4 **Me MICHAEL SCOTT** : Oui, mais ces détails sont là, sont dans le
5 courriel que vous avez envoyé. Donc... ça serait donc de la contrebande? Donc, Gluck
6 23, ce serait donc... c'est un objet qui aurait fait l'objet de contrebande?

7 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, c'est l'information que j'avais
8 reçue, oui.

9 **Me MICHAEL SCOTT** : Et comme directrice du Programme des
10 armes à feu au Canada, vous comprenez que sans ce permis, que c'était donc une
11 infraction au Code criminel, n'est-ce-pas?

12 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, c'est ça.

13 **Me MICHAEL SCOTT** : Et aussi, le fait que n'importe qui qui
14 possède un tel permis l'aide à obtenir de telles armes serait aussi une infraction?

15 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je ne le sais pas. Je ne connais pas
16 ces lois de façon absolument... en tout... en menu détail. Je sais qu'il y avait eu... qu'il
17 y a des aspects illégaux si on n'a pas les bons permis; il y a certaines choses qu'on ne
18 peut pas obtenir, faire, si on n'a pas de permis de possession et d'acquisition. Donc, je
19 ne veux pas absolument dire que oui.

20 **Me MICHAEL SCOTT** : La raison pour laquelle je pose la question
21 est que, bien qu'il semblerait que dans ces communications qu'il est évident que cela
22 est en lien avec la loi qui est dans... le projet de loi. Et moi, ce que je veux savoir, quel
23 est le lien entre cette loi et ce qui est arrivé en Nouvelle-Écosse, à part le fait que les
24 armes à feu aient été impliquées?

25 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je ne pourrais pas établir ce lien pour
26 vous. Ça ne serait pas rendre justice à la question.

27 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, au meilleur de vos connaissances,
28 cette loi n'avait rien à voir avec une quelconque tentative de fermer des échappatoires

1 ou de... Vous ne savez pas si...

2 **Comm. BRENDA LUCKI** : Non, je ne sais pas.

3 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, vous ne savez pas si on voulait
4 aussi renforcer la sécurité des frontières pour introduire... saisir la contrebande qu'une
5 personne serait peut-être tentée de faire venir au Canada, des choses qui auraient pu
6 prévenir que l'auteur des faits amène une carabine Colt des États-Unis?

7 **Comm. BRENDA LUCKI** : Mais je sais que le gouvernement avait
8 étudié des questions de contrebande des gangs et aussi du fait d'interdire certaines
9 armes à feu.

10 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous ne pouvez rien indiquer qui
11 suggérerait un lien logique entre ce qui est arrivé en Nouvelle-Écosse et ces enjeux qui
12 sont abordés par la loi?

13 **Comm. BRENDA LUCKI** : Non, je ne peux pas, désolée.

14 **Me MICHAEL SCOTT** : Mais vous comprenez qu'il y aurait des
15 gens qui se préoccupent de l'image que cela donne du deuil collectif de mes clients et
16 que cela pourrait affecter le deuil et la douleur vécus par mes clients? En fait, que ce
17 deuil a été exploité... afin de... vous voyez, afin de favoriser les objectifs pleinement
18 politiques des législateurs? Vous croyez que cela pourrait être un problème pour nous?

19 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, bien sûr que je comprends cela,
20 mais je ne peux pas établir ce lien pour vous.

21 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Désolé – Maître Scott, il est 5 h
22 30, je présume que vous allez bientôt terminer vos questions? Ou dites-nous combien
23 de temps il vous reste?

24 **Me MICHAEL SCOTT** : Je peux poursuivre si les commissaires
25 accepteront de m'écouter.

26 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Combien de temps reste-t-il?

27 **Me MICHAEL SCOTT** : Pas beaucoup de temps. Bon, Madame la
28 registraire, est-ce qu'on peut se rendre à COM59637, s'il vous plaît, le courriel qu'on

1 vient de regarder et si on fait défiler et que l'on agrandit? Commissaire Lucki, voyez-
2 vous les phrases qui disent en caractères gras « Ne diffusez pas davantage, ne
3 partagez pas d'informations à part avec le ministre et le Premier ministre, car c'est en
4 lien direct avec une enquête active ». Vous avez compris cela?

5 Donc, vous vouliez quand même maintenir ces personnes à l'affût
6 de cela, mais vous ne vouliez pas compromettre l'intégrité de l'enquête?

7 **Comm. BRENDA LUCKI** : C'est exact.

8 **Me MICHAEL SCOTT** : Et je pense qu'en lien avec la conférence
9 de presse du 28 avril, quand vous avez été interrogée par la Commission, la suggestion
10 était que dès que Darren Campbell vous a dit que cela faisait partie d'une enquête
11 active, vous avez répondu « Eh bien, pas de problème, je n'en ai pas besoin, je l'ai
12 demandé parce que le gouvernement voulait savoir ce qui s'en vient. Mais si vous me
13 dites que cela fait partie d'une enquête active, c'est suffisant pour moi »?

14 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je n'ai pas fait le lien dans ma tête
15 parce que je pensais surtout aux personnes décédées et le lien avec les armes à feu.
16 Je ne faisais pas le lien avec les enquêtes auxiliaires ou secondaires. Donc, c'est de
17 cette enquête-là que je parlais; je ne songeais pas à la contrebande et au fait de devoir
18 établir le lien entre les armes à feu et l'auteur.

19 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous avez dit, lors de votre interrogatoire
20 avec la Commission « Dès qu'il a dit... j'ai dit : pas de problème, on n'a pas besoin de
21 cette information sur les armes à feu ».

22 **Comm. BRENDA LUCKI** : Eh bien oui, parce que ce n'était plus
23 nécessaire. Mais je crois qu'en... je pense que certaines informations auraient pu être
24 partagées qui n'auraient pas eu pour effet de compromettre l'enquête. Je le dis
25 maintenant, mais je ne l'avais pas à l'esprit à l'époque. Mais je me dis : bon, comment
26 est-ce que l'on pourrait innover un peu plus, surtout plus récemment que l'on voit des
27 tireurs actifs et on voit comment nous sommes... on publie de l'information. Et je
28 réfléchis à la façon d'être plus transparent.

1 **Me MICHAEL SCOTT** : D'accord, mais si l'information est associée
2 avec une enquête active et que cela pourrait avoir un impact sur l'intégrité de l'enquête,
3 c'est sûr que cela aura préséance sur d'autres considérations et c'est la fin de la
4 discussion.

5 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui, mais parfois, on présume que l'on
6 ne peut rien dire parce que l'enquête est en cours, mais parfois, il faut quand même
7 faire la part des choses. Il faut se dire : s'agit-il d'une interdiction absolue ou y a-t-il des
8 choses que l'on pourrait publier? C'est pour cela que je dis que je voudrais essayer
9 d'innover un peu.

10 **Me MICHAEL SCOTT** : Mais le 23 avril, quand vous avez
11 communiqué de l'information au ministre de la Sécurité publique, vous avez dit « Ne
12 publiez pas cette information-là ».

13 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je le dis maintenant, c'est ça. Et je dis
14 que c'est pour cela qu'on essaie d'offrir ce type de formation aux commandants
15 divisionnaires; c'est pour cela qu'on essaie de leur donner d'autres possibilités qu'on ne
16 peut rien dire, car l'enquête est en cours. On a vu, chez d'autres services de police... à
17 la GRC, nous avons des communications très réservées. On va toujours prétexter que
18 l'enquête est en cours et j'essaie de voir comment nous pourrions innover afin d'être
19 plus communicatifs.

20 **Me MICHAEL SCOTT** : Si vous dites au ministre le 23 que cela fait
21 partie d'une enquête active, vous n'aviez pas l'impression, le 28 avril, que l'enquête
22 avait déjà terminé?

23 **Comm. BRENDA LUCKI** : Non. Mon équipe de communications
24 me parlait de comment offrir un maximum d'information même dans le cadre ou dans le
25 contexte d'une enquête active. Cela faisait partie de nos considérations. Je sais que
26 l'on essayait d'acheminer davantage d'information au public au lieu d'attendre.

27 **Me MICHAEL SCOTT** : Qui faisait partie de ces discussions?

28 **Comm. BRENDA LUCKI** : Moi, j'ai parlé surtout avec Sharon

1 Tessier. C'est elle qui exprimait certaines frustrations quant au manque de
2 communication de notre part.

3 **Me MICHAEL SCOTT** : Ces efforts visant à obtenir quelque chose,
4 je sais que bon... ce n'était que... ses commentaires visaient à assurer un maximum de
5 transparence de la part de la GRC, n'est-ce-pas? Ça n'avait rien à voir avec un intérêt
6 particulier du Gouvernement du Canada qui visait à obtenir ou à publier la marque et le
7 modèle des armes à feu? Je suggère que la seule raison de ces discussions était...

8 **Comm. BRENDA LUCKI** : En fait, ces discussions ne portaient
9 pas seulement sur les armes à feu, mais ces discussions portaient sur beaucoup de
10 choses : sur le nombre de personnes décédées, sur la chronologie, sur la
11 communication d'informations au fur et à mesure qu'on l'obtenait. Je me souviens qu'il y
12 avait un évènement devant les médias où j'ai dit que je croyais qu'il y avait 13
13 personnes qui étaient décédées et le journaliste m'a dit à la toute fin « Non, c'était 16 ».
14 Il y avait beaucoup d'inexactitudes qui ... et donc, peut-être que tout se faisait trop
15 rapidement, mais on avait de la misère à communiquer des informations exactes.

16 **Me MICHAEL SCOTT** : Darren Campbell et Chris Leather ont
17 exprimé leurs préoccupations au fait qu'il y avait peut-être de l'ingérence politique. Je
18 devrais aussi ajouter madame Bergerman et les gens... tous les gens qui ont participé
19 à cet appel, les gens qui ont vu cet appel comme étant de l'ingérence indue dans
20 l'enquête. Est-ce que cela vous préoccuperait?

21 **Comm. BRENDA LUCKI**: Oui. Si... mais ces gens n'ont pas
22 assisté à des réunions qui pourraient donner cette impression, ils n'ont pas de
23 quelconques connaissances de cela. J'ai eu beaucoup de discussions avec le
24 personnel du ministre, il n'y a jamais eu une telle pression politique.

25 **Me MICHAEL SCOTT**: Ils ont assisté à la réunion avec vous.

26 **Comm. BRENDA LUCKI**: Oui, d'accord, mais ils n'ont jamais
27 assisté à des réunions auxquelles j'ai participé, donc je suis la seule personne qui peut
28 vous dire s'il y avait de l'ingérence politique de la part du ministre et ils n'ont jamais

1 assisté aux réunions avec ces fonctionnaires. Donc, vous pouvez décider... vous
2 pouvez opter pour une certaine opinion, mais ce n'est pas basé sur les faits.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais vous comprenez que ce serait
4 préoccupant, aussi préoccupant si on vous a donné ces ordres-là ou si... ou bien si
5 vous n'avez pas eu ces ordres, mais si vous avez essayé d'obtenir certains résultats
6 pour le gouvernement du Canada, que cela aussi représenterait de l'ingérence.

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, je le comprends, mais ce n'est
8 pas... ce n'était pas le cas parce que nous avons...

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, vous dites... c'est donc... c'est une
10 chose de dire... de demander si cette information sera communiquée et une autre... et
11 c'est une autre chose d'ordonner la publication de l'information.

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** <Non interprété>

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Parfois, quand les gens sont en position de
14 pouvoir, ils posent une question, ce n'est pas vraiment une question.

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Mais je n'ai pas posé une question,
16 c'était l'expert en... des communications qui a posé la question. Moi, j'ai demandé
17 seulement si les armes à feu feront partie de l'évènement devant les médias et mon
18 expert en communication est allé voir... est allé poser cette question et elle est revenue,
19 elle a dit, oui, les armes à feu allaient faire partie de l'évènement, et j'ai transmis cette
20 information.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, la question a été posée. Donc, est-ce
22 que...

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** J'ai mal compris.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** C'est une question qui avait été... puisque
25 c'était une question, vous avez trouvé que ce n'était pas de l'ingérence. Vous étiez
26 frustrée que vous aviez obtenu de la mauvaise information de Sharon Tessier.

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est la question que j'ai posée à
28 Sharon Tessier.

1 **Me MICHAEL SCOTT:** <Non interprété>

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** <Non interprété>

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, pourquoi à ce moment-là vous
4 n'avez pas dit : « Écoutez, j'ai tout erroné ici, je pense que vous étiez d'accord pour dire
5 ça, vous ne m'avez pas donné les informations correctes, et donc, je vais voir ça avec
6 madame Tessier plus tard »? Ça aurait pu être une réponse plus raisonnable.

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Évidemment, c'est clair que ça aurait été
8 clair.

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous ne l'avez pas fait, n'est-ce pas?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, j'aurais pu le faire.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous auriez pu le faire.

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Mais je ne l'ai pas fait, oui, vous avez
13 entièrement raison.

14 **Me MICHAEL SCOTT:** Merci beaucoup pour votre temps,
15 Commissaire. Merci. C'était là toutes mes questions.

16 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Commissaire. Nous allons
17 continuer demain. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui. Ç'a été une longue journée
18 pour vous, nous l'apprécions énormément. Nous allons ajourner ces procédures jusqu'à
19 demain matin à 9 h 30. On ne va pas vous ennuyer pour justement que vous prêtiez
20 serment demain encore une fois, donc nous allons continuer demain.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci

22 Les procédures sont ajournées au 24 août 2022 à 9 h 30.

23 **--- La séance est levée à 17 h 44**

24

25

26

27

28

CERTIFICATION

1

2

3 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
4 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
5 and ability, and I so swear.

6

7 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une
8 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
9 capacités, et je le jure.

10

11

A handwritten signature in cursive script that reads "Nadia Rainville". The signature is written in black ink and is positioned above a solid horizontal line that serves as a signature line.

12

Nadia Rainville